

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2013

*S*ALVEPAR
Groupe TIKEHAU

Le présent Document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le 16 avril 2014 sous le numéro R.14-016. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621.8.1-1 du Code monétaire et financier a été effectué après que l'AMF a vérifié si « le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement aux pages 65 à 77 et aux pages 79 à 80 du Document de référence 2012 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 juin 2013 sous le numéro R.13-032 ; et
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférant figurant respectivement aux pages 3 à 16 et aux pages 29 et 30 du rapport financier annuel 2011.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de Salvepar : 32, rue de Monceau – 75008 Paris,
- sur le site internet de Salvepar : www.salvepar.fr, et
- sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Des exemplaires du Document de référence 2012 et du rapport financier annuel 2011, dont les informations sont incorporées par référence dans le présent Document de référence, peuvent être consultés :

- au siège social de Salvepar : 32, rue de Monceau – 75008 Paris,
- sur le site internet de Salvepar : www.salvepar.fr, et
- s'agissant du Document de référence 2012 seulement, sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Informations importantes | 8 |
| I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ | 9 |
| 1. Profil et historique | 9 |
| (a) Profil de la Société | 9 |
| (b) Historique de Salvepar | 9 |
| 2. Chiffres clés | 10 |
| 3. Présentation du portefeuille | 11 |
| (a) Investissements et désinvestissements réalisés en 2013..... | 11 |
| (b) Participations cotées | 12 |
| (c) Participations non-cotées | 20 |
| (d) Perspectives pour 2014 | 27 |
| 4. Stratégie..... | 28 |
| (a) Stratégie d'investissement | 28 |
| (b) Stratégie pour la réduction de la décote de holding..... | 29 |
| 5. Salvepar et son marché..... | 31 |
| 6. Politique de distribution | 36 |
| II. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE..... | 37 |
| 1. Commentaires sur l'activité et les comptes de l'exercice 2013..... | 37 |
| (a) Activités de la Société au cours de l'exercice 2013 | 37 |
| (b) Analyse des résultats de la Société pour l'exercice 2013 | 40 |
| (c) Actif immobilisé de la Société | 41 |
| (d) Liquidités et sources de financement..... | 41 |
| (e) Evolution des capitaux propres et proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2013 | 43 |
| (f) Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices..... | 45 |
| 2. Evolution de l'Actif Net Réévalué (ANR) de la Société | 46 |
| (a) Modalités de calcul de l'Actif Net Réévalué et de l'Actif Net Réévalué par action | 46 |
| (b) Commentaires sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué au cours de l'exercice 2013 | 46 |
| 3. Événements significatifs depuis la clôture de l'exercice 2013 | 48 |

| | |
|---|----|
| III. FACTEURS DE RISQUES | 49 |
| 1. Facteurs de risques..... | 49 |
| (a) Risques liés à l'activité de la Société..... | 49 |
| (b) Risques financiers..... | 51 |
| (c) Risques de marché..... | 52 |
| (d) Risques liés au contrôle de la Société..... | 54 |
| (e) Risques juridiques, fiscaux et comptables..... | 54 |
| 2. Assurances..... | 55 |
| 3. Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 55 |
| IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 57 |
| 1. Organes d'administration et de direction..... | 57 |
| (a) Composition du Conseil d'administration..... | 57 |
| (b) Fonctionnement du Conseil d'administration..... | 65 |
| (c) Comités du Conseil d'administration..... | 65 |
| (d) Direction générale..... | 65 |
| 2. Assemblées générales..... | 66 |
| (a) Fonctionnement des Assemblées..... | 66 |
| (b) Assemblées générales de la Société en 2013..... | 66 |
| 3. Rémunérations et avantages..... | 67 |
| (a) Président-Directeur Général..... | 67 |
| (b) Jetons de présence versés aux administrateurs..... | 68 |
| 4. Rapport du Président du Conseil d'administration..... | 69 |
| (a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil..... | 69 |
| (b) Procédures de contrôle interne et de gestion des risques..... | 77 |
| 5. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration..... | 81 |
| V. COMPTES ANNUELS | 83 |
| 1. Comptes sociaux et annexes..... | 83 |
| (a) Bilans comparés..... | 83 |
| (b) Comptes de résultat comparés..... | 85 |
| (c) Tableau de flux de trésorerie..... | 86 |
| 2. Activité et événements importants..... | 87 |
| 3. Annexe : Principes et règles comptables..... | 87 |
| 4. Annexe : Notes sur les comptes annuels..... | 89 |
| 5. Annexe : Autres informations..... | 94 |
| 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels..... | 96 |

| | |
|---|-----|
| VI. RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE | 99 |
| 1. Aspects sociaux de la Société et prise en compte dans ses activités | 100 |
| (a) Effectif de la Société..... | 100 |
| (b) Prise en compte des aspects sociaux dans les opérations d'investissement et de désinvestissement | 100 |
| 2. Empreinte et dimension environnementales des activités de la Société | 101 |
| 3. Volet sociétal, transparence et gouvernement d'entreprise | 102 |
| 4. Table de concordance (article R.225-105-1 du Code de commerce) | 103 |
| 5. Rapport de l'organisme tiers indépendant..... | 105 |
| | |
| VII. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, SES STATUTS ET SON CAPITAL | 107 |
| 1. Renseignements concernant la Société | 107 |
| (a) Dénomination sociale..... | 107 |
| (b) Lieu et numéro d'enregistrement | 107 |
| (c) Date de constitution et durée..... | 107 |
| (d) Siège social, forme juridique et législation applicable | 107 |
| (e) Exercice social..... | 107 |
| 2. Statuts de la Société | 108 |
| (a) Objet social (Article 2 des statuts)..... | 108 |
| (b) Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société | 108 |
| (c) Identification des actionnaires et déclarations de franchissement de seuil (articles 8 et 9-4° des statuts)..... | 112 |
| 3. Opérations avec des apparentés..... | 113 |
| (a) Description des opérations avec des apparentés..... | 113 |
| (b) Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés | 114 |
| 4. Informations sur le capital et les principaux actionnaires..... | 117 |
| (a) Capital social de la Société et titres émis par la Société | 117 |
| (b) Historique du capital social au cours des trois derniers exercices | 117 |
| (c) Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et utilisation en 2013 | 118 |
| (d) Actionnariat de la Société sur 3 ans..... | 119 |
| (e) Déclarations de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2013..... | 120 |
| (f) Organigramme simplifié et contrôle | 121 |
| 5. Programme de rachat par Salvepar de ses propres actions | 122 |
| (a) Bilan du programme de rachat au cours de l'exercice 2013 | 122 |
| (b) Description du programme de rachat soumis à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2014..... | 123 |
| 6. Actionnariat et opérations des dirigeants..... | 124 |
| (a) Opérations des dirigeants sur le capital social en 2013 | 124 |
| (b) Actionnariat des mandataires sociaux au 31 décembre 2013 | 124 |
| 7. Marché de l'action Salvepar | 125 |

| | |
|---|-----|
| VIII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | 127 |
| 1. Personne responsable du Document de référence | 127 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes..... | 128 |
| (a) Renseignements concernant les Commissaires aux comptes | 128 |
| (b) Honoraires des Commissaires aux comptes | 128 |
| 3. Communication financière | 129 |
| 4. Documents accessibles au public..... | 130 |
| 5. Glossaire..... | 131 |
| 6. Tables de concordance | 132 |
| (a) Table de concordance – Annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004 | 132 |
| (b) Table de concordance – Rapport financier annuel..... | 136 |
| (c) Table de concordance – Rapport annuel de gestion..... | 137 |
| (d) Table de concordance – Données sociales, environnementales et sociétales..... | 138 |

Informations importantes

Termes définis

Un glossaire des principaux termes définis utilisés dans le présent Document de référence figure à la Section VIII.5 du présent Document de référence.

Données prospectives

Le présent Document de référence comporte des informations sur les objectifs et les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs, et non de prévisions ou d'estimations,

qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent Document de référence pourraient se révéler erronées sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre III du présent Document de référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs de la Société. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

1. Profil et historique

(a) Profil de la Société

Salvepar est une société holding de participations, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment B) qui investit dans des actions ou instruments donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées. La Société, qui opère pour son compte propre, a construit au fil des ans un portefeuille équilibré de participations de tailles homogènes avec une diversification sectorielle importante.

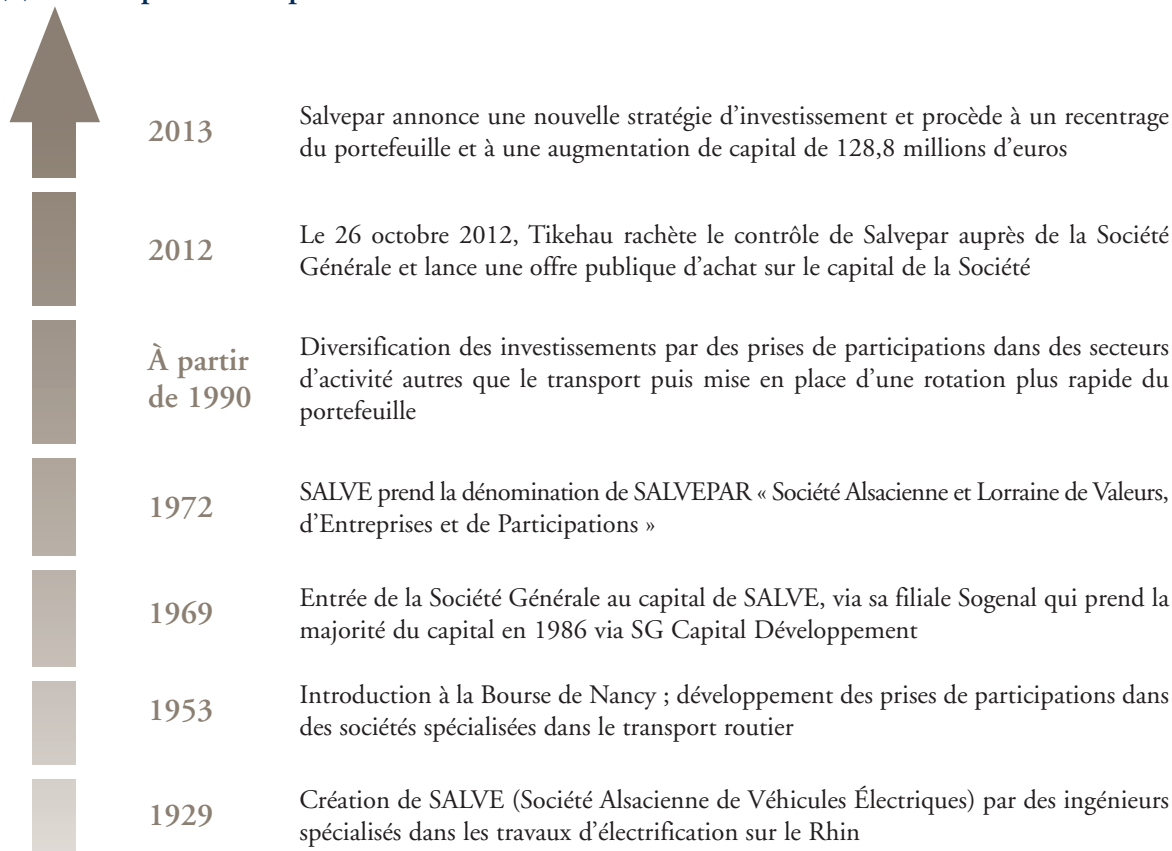
Salvepar a une stratégie d'investissement qui comporte deux volets :

1) l'investissement minoritaire à moyen terme dans des sociétés cotées ou non-cotées ; cet axe d'investissement vise en premier lieu les entreprises de taille moyenne

ayant une exposition européenne ou internationale ou visant à accroître leur exposition européenne ou internationale. Dans ce cadre, Salvepar a vocation à investir en tant qu'actionnaire minoritaire en privilégiant les entreprises en croissance ou développement ou en phase de recomposition de leur capital. La Société privilégie les transactions de gré à gré afin de développer une approche partenariale de long terme, notamment en accompagnement de stratégies d'entreprise portées sur la croissance ou le développement.

2) la diversification de son portefeuille en matière géographique (notamment en dehors de l'Europe) en investissant suivant une approche opportuniste, afin de mieux répartir les risques et de rechercher d'autres relais de croissance et de rentabilité.

(b) Historique de Salvepar



2. Chiffres clés

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières relatives à la Société au titre des exercices 2013, 2012 et 2011 :

| (en millions d'euros, sauf mention contraire) | Eléments du compte de résultat | | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Exercice clos le 31 déc. 2013 | Exercice clos le 31 déc. 2012 | Exercice clos le 31 déc. 2011 |
| Résultat brut de gestion | 0,1 | 4,8 | 4,1 |
| Résultat net des opérations sur valeurs immobilisées | 14,3 | -6,2 | 0,2 |
| Résultat net | 14,2 | -2,2 | 3,5 |
| Dividende net versé par action | 2,0 | 55,5 | 1,0 |

Au titre de l'exercice 2013, le dividende total s'élève à environ 8,4 millions d'euros pour les actions ordinaires et à environ 0,3 million d'euros pour les actions de préférence de catégories 1 et 2. Ceci correspond à un taux de distribution d'environ 61 % du résultat net de l'exercice 2013.

| (en millions d'euros) | Eléments bilanciaux | | |
|-----------------------|---------------------|--------------|--------------|
| | 31 déc. 2013 | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2011 |
| Capitaux propres | 208,7 | 146,8 | 150,6 |
| Trésorerie nette (*) | 37,8 | 9,7 | 11,2 |
| Total Bilan | 252,5 | 147,2 | 152,4 |

(*) Correspondant aux disponibilités plus les comptes à terme moins la dette financière moins les découverts.

| Chiffres non-audités | Actif Net Réévalué | | |
|--|--------------------|--------------|-----------------|
| | 31 déc. 2013 | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2011(*) |
| Actif net réévalué (en millions d'euros) | 232,4 | 167,7 | 154,1 |
| Actif net réévalué par action (en euros) | 55,3 | 107,1 | 98,5 |

(*) La méthode de calcul de l'ANR a été modifiée en décembre 2012. Désormais, l'ANR des participations cotées est calculé à partir de la moyenne des cours des 20 derniers jours de bourse contre le jour de clôture précédemment.

| Chiffres non-audités (en millions d'euros) | Investissements/Désinvestissements Portefeuille de participations | | |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------------|
| | Exercice clos le 31 déc. 2013 | Exercice clos le 31 déc. 2012 | Exercice clos le 31 déc. 2011(*) |
| Total des investissements (*) | 54,2 | 2,2 | 29,8 |
| Total des désinvestissements (avant impôt) | 80,2 | 1,4 | 8,4 |

(*) Incluant les engagements non décaissés sur la période

3. Présentation du portefeuille

(a) Investissements et désinvestissements réalisés en 2013

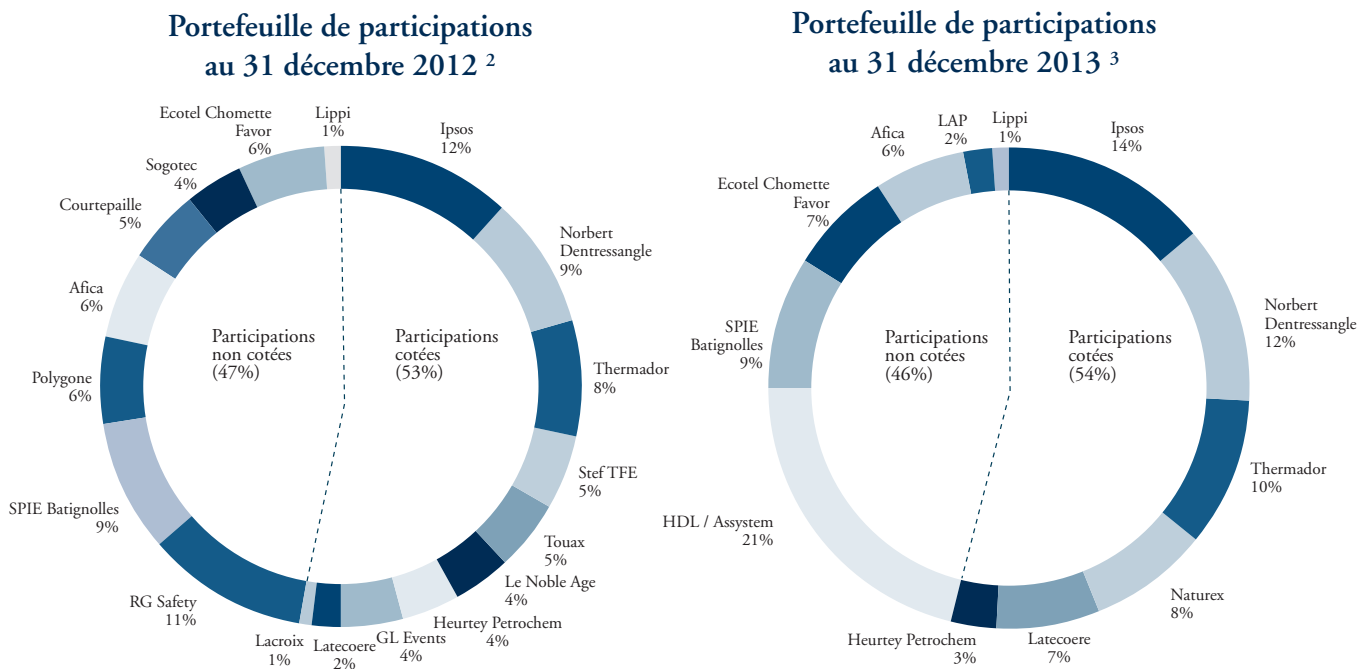
Au 31 décembre 2013, la Société disposait en portefeuille de 12 participations (contre 18 à fin 2012) : 6 participations dans des sociétés cotées (contre 10 à fin 2012) et 6 participations dans des sociétés non cotées (contre 8 à fin 2012).¹

La valeur de ces participations stratégiques dans l'ANR de la Société ressortait à 142,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 158,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 (soit une baisse d'environ 10 %). Cette diminution s'explique par les opérations de désinvestissement réalisées au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 80,2 millions d'euros, qui ont été compensées partiellement par les investissements

intervenus sur la période pour un montant engagé de 54,2 millions d'euros (dont 47,9 millions d'euros ont été décaissés en 2013). En comparaison, au cours de l'exercice 2012, les investissements ont représenté un montant de 2,2 millions d'euros et les cessions un montant de 1,4 million d'euros.

Les opérations d'investissement et de désinvestissement intervenues durant l'exercice 2013 sont décrites à la Section II.1(a) du présent Document de référence.

Le graphique suivant présente le portefeuille de participations de la Société au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 sur la base des valeurs dans l'ANR de la Société à ces dates (voir la Section II.2 du présent Document de référence) :



¹ Ces données excluent Conflandey, société en liquidation judiciaire depuis 2006, dont les titres sont provisionnés à 100 %.

² Conflandey, société en liquidation judiciaire depuis 2006, dont les titres sont provisionnés à 100 % n'apparaît pas sur ce graphique.

³ Conflandey, société en liquidation judiciaire depuis 2006, dont les titres sont provisionnés à 100 % n'apparaît pas sur ce graphique. Il est précisé que les OCEANE Naturex, bien que n'étant pas cotées ont été regroupées avec les actions cotées Naturex et sont classées pour les besoins de ce graphique dans la catégorie des participations cotées.

(b) Participations cotées

HEURTEY PETROCHEM



HEURTEY PETROCHEM

| | |
|--|--------------------------|
| Date d'investissement | Décembre 2010 |
| Montant investi | 4,0 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 3,5 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 118,6 millions d'euros |

Heurtey Petrochem, dont la société de tête est cotée sur Alternext Paris, est un groupe international d'ingénierie dans le secteur pétrolier fondé en 1953. Les activités du groupe sont organisées en deux pôles :

- Construction et installation de fours d'hydrocarbure (84 % du chiffre d'affaires 2013) à destination des raffineurs (34 % du chiffre d'affaires) et des producteurs d'hydrogène (24 %) et de produits pétrochimiques (26 %). Heurtey Petrochem est l'un des leaders mondiaux dans ce domaine.
- Traitement des gaz naturels (16 % du chiffre d'affaires 2013). Cette activité est exercée à travers Prosernat, dont Heurtey Petrochem détient 60 %.

Heurtey Petrochem développe son activité à travers un réseau croissant de filiales à l'étranger, notamment en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite, aux Etats-Unis, en Inde et en Malaisie, en Roumanie, en Russie, en Chine, au Brésil et aux Emirats Arabes Unis.

Le groupe emploie plus de 1.000 salariés dont plus de 70 % travaillent à l'étranger. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 400,5 millions d'euros pour 2013, avec 543 millions d'euros de *backlog*.

Répartition géographique de l'activité :

- Europe / Russie47 %
- Asie / Inde / Océanie29 %
- Amériques20 %
- Moyen Orient / Afrique4 %

Pour Heurtey Petrochem, l'année 2013 a été marquée par une croissance organique du chiffre d'affaires consolidé de 17 % avec un chiffre d'affaires s'élevant à 400,5 millions d'euros contre 348 en 2012. Le *backlog* à fin 2013 atteint 543 millions d'euros contre 425 au 31 décembre 2012, soit une croissance de 28 % (tirée par les commandes américaines qui représentent 60% du montant). Heurtey Petrochem prévoit le maintien de la croissance de son activité sur l'exercice 2014. Le résultat net du groupe a aussi fortement augmenté pour atteindre 5,9 millions d'euros. Le Groupe compte désormais développer son activité gaz, secteur qui devrait subir une forte croissance dans les années à venir.

ELÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros)

Compte de résultat 2013

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 400,5 |
| Résultat opérationnel | 14,8 |
| Résultat net (part du groupe) | 5,9 |

Eléments bilanciaux au 31 décembre 2013

| | |
|--------------------------------|--------|
| Fonds propres (part du Groupe) | 51,2 |
| Dette nette* | (11,5) |
| Total bilan | 376,9 |

* Emprunts et dettes financières - disponibilités et VMP

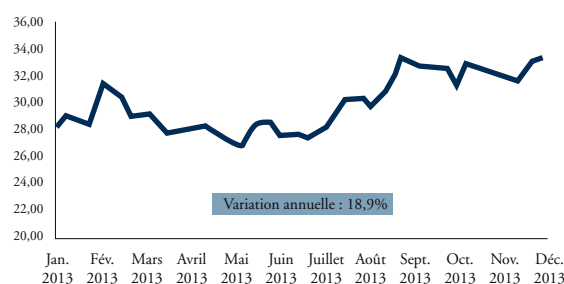
Répartition du capital au 31 décembre 2013 :

- Public et institutionnels57,5 %
- IFP Investissements36,1 %
- Salvepar3,8 %
- Dirigeants et Salariés2,7 %

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Heurtey Petrochem : www.heurtey.com.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :

ÉVOLUTION DU COURS HEURTEY PETROCHEM EN BOURSE en euros



IPSOS



| | |
|--|--------------------------|
| Date d'investissement | Novembre 2005 |
| Montant investi | 15,3 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 2,0 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 1.408,3 millions d'euros |

Ipsos, dont les actions sont cotées sur Euronext Paris (compartiment B), est le numéro 3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes. Le groupe a été créé en 1975 et conduit aujourd'hui environ 70 millions d'études par an, dont 35 millions en ligne.

Les activités du groupe sont organisées en 5 pôles :

- Etudes marketing (52 % du chiffre d'affaires 2013)
- Etudes publicitaires (16 % du chiffre d'affaires 2013)
- Etudes qualité (13 % du chiffre d'affaires 2013)
- Etudes médias (10 % du chiffre d'affaires 2013)
- Etudes d'opinion et de recherche sociale (9 % du chiffre d'affaires 2013)

Ipsos est une entreprise indépendante contrôlée et dirigée par des professionnels des études. Le groupe emploie près de 16.000 personnes réparties sur les cinq continents dans plus de 86 pays. La répartition géographique du chiffre d'affaires 2013 est la suivante :

- EMEA44 %
- Amérique.....39 %
- Asie-Pacifique17 %

Le groupe bénéficie d'un noyau de clients récurrents : le top 16 et le top 40 représentent respectivement 25 % (soit une croissance de 6 % par rapport à 2012) et 40 % du chiffre d'affaires 2013.

Ipsos a spécialisé ses activités pour se doter d'expertises sectorielles. Le groupe cherche à délivrer des informations utiles (à forte valeur ajoutée), en les accompagnant de l'analyse qui les rendent opérationnelles.

Ipsos continue de se développer et la part des nouveaux services monte à 5,4 % du chiffre d'affaires 2013. Ces nouveaux services (média sociaux, analyse de « *big data* », études de faisabilité et d'entrée dans les marchés émergents, neuroscience) sont les relais identifiés de la croissance future du groupe.

L'objectif d'Ipsos est de devenir la société d'études préférée de ses clients dans les domaines de spécialisation choisis, en mettant en œuvre une méthode BQC (*Better, Quicker, Cheaper*). Le groupe connaît une croissance organique sur le quatrième trimestre de + 1,6%, avec un impact négatif du taux de change très important (4,4 % contre 3,8 % sur le troisième trimestre), ce qui confirme la reprise de la croissance organique amorcée au deuxième trimestre 2013. Toutefois, le résultat net (part du groupe) de l'exercice 2013 est en baisse de 76,5 % par rapport à l'exercice 2012. Le résultat net a notamment été affecté par une charge exceptionnelle de 71,3 millions d'euros du fait de ré-estimations liées à l'acquisition de Synovate. Cette acquisition fait par ailleurs l'objet de réclamations de la part d'Ipsos au titre des garanties consenties par le vendeur.

2014 est annoncé par le management comme une année pivot dans le développement du groupe : les nouveaux services devraient se diversifier et prendre plus d'importance. En outre, le marché anglais et sa capacité à innover et à croître est perçue comme étant décisive.



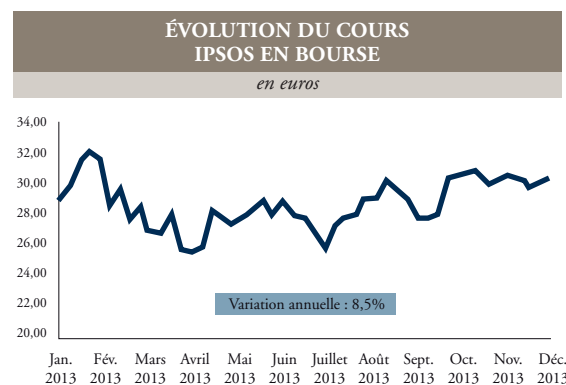
| ELÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros) | |
|---|---------|
| Compte de résultat 2013 | |
| Chiffre d'affaires | 1.712,4 |
| Résultat opérationnel | 182,1 |
| Résultat net (part du groupe) | 17,4 |
| Eléments bilanciels au 31 décembre 2013 | |
| Fonds propres (part du Groupe) | 839,1 |
| Dette nette | 544,8 |
| Total bilan | 2.128,3 |

Répartition du capital au 31 décembre 2012 :

| | |
|--------------------------------|--------|
| ■ LT Participations | 26,2 % |
| ■ Salariés | 1,8 % |
| ■ Salvepar | 1,5 % |
| ■ SG Capital Développement | 1,1 % |
| ■ Public / Autres actionnaires | 69,4 % |
| ■ Auto-détention | 0,1 % |

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet d'Ipsos : www.ipsos.com.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :



LATECOERE



| | |
|--|---------------------------|
| Date d'investissement | Juin 2005 et octobre 2013 |
| Montant investi | 18,1 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 9,0 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 124,5 millions d'euros |

Latécoère, dont les actions sont cotées sur Euronext Paris (compartiment C) est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de structures destinées au secteur aéronautique. Fondée en 1917 par Pierre-Georges Latécoère, la société est aujourd'hui un fournisseur d'Airbus, d'Embraer, de Dassault Aviation et de Boeing.

Avec son réseau international de filiales, de coopérants et de sous-traitants, le groupe est aujourd'hui capable d'apporter une solution globale à ses clients dans un marché mondialisé.

L'activité est organisée en 3 pôles :

- Aérostructure Industrie (54,8 % du chiffre d'affaires 2013)
- Aérostructure Services (29,9 % du chiffre d'affaires 2013)
- Systèmes d'interconnexion (15,3 % du chiffre d'affaires 2013)

Le chiffre d'affaires 2013 est en hausse de 6,9 % (8,7 % en croissance organique) par rapport à 2012. Il est réalisé pour sa majeure partie dans l'aviation civile (97 % au total et 59 % pour Airbus) et le reste dans l'aviation militaire (3 %).

Latécoère confirme la bonne dynamique des commandes et la croissance du chiffre d'affaires 2013 est tirée par tous les départements de Latécoère : Aérostructure Industrie (+ 6,7 %), Aérostructure Services (+ 13,9 %) et les Systèmes d'Interconnexion (+ 9,9 %). Le mouvement de désendettement annoncé

pour 2014 a commencé avec une baisse de 5,7 millions d'euros de la dette nette en 2013 par rapport à fin 2012, notamment grâce à la conversion de la totalité des obligations convertibles en actions pour un montant de 21,7 millions d'euros (y compris celles détenues par Salvepar).

Le portefeuille de commandes du groupe s'élève à plus de 2.580 millions d'euros à la fin de l'exercice 2013 (soit plus de 4 années de chiffres d'affaires). En novembre 2013, Frédéric Michelland a été nommé à la Présidence du Directoire et Eric Gillard en qualité de Directeur Général.

Dans un contexte marqué par de fortes augmentations de cadences de production notamment au second semestre, la chaîne d'approvisionnement de Latécoère a subi des tensions (qualité et respect des délais) qui n'ont pas permis au groupe d'atteindre les objectifs de décroissance des coûts, attendus sur deux programmes en fin de développement. En conséquence, une dépréciation d'un montant de 72 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'exercice 2013 (sans effet *cash*). En raison de cette dépréciation exceptionnelle, Latécoère s'est retrouvé en situation de bris de *covenants* et a par conséquent reclassé l'ensemble de sa dette à court terme. Les banques, membres du crédit syndiqué, ont renoncé à l'exigibilité anticipée de cette dette. En conséquence, le résultat net attribuable au groupe Latécoère au titre de l'exercice 2013 s'est établi à - 80,0 millions d'euros.

| ELÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros) | |
|---|--------|
| Compte de résultat 2013 | |
| Chiffre d'affaires | 621,1 |
| Résultat opérationnel | (40,1) |
| Résultat net (part du groupe) | (80,0) |
| Eléments bilanciels au 31 décembre 2013 | |
| Fonds propres (part du Groupe) | 130,5 |
| Dette nette | 316,9 |
| Total bilan | 742,8 |

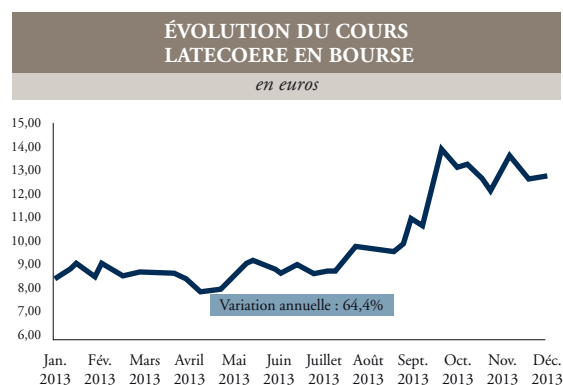
Répartition du capital au 31 janvier 2014 :

- Public / Autres Actionnaires73,9 %
- Salariés8,8 %
- Prigest3,7 %
- Financière de l'Echiquier4,8 %
- Salvepar6,5 %
- Oddo2,3 %

Il est à noter que l'actionnariat de Latécoère a été significativement modifié à la fin de l'exercice 2013, notamment au résultat de la conversion d'obligations convertibles en actions (notamment par Salvepar).

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Latécoère : www.latecoere.com.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :



NATUREX

NATUREX
Ultimate Botanical Benefits

| | |
|--|--------------------------|
| Date d'investissement | Janvier et août 2013 |
| Montant investi | 11,0 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 1,0 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 457,1 millions d'euros |

Naturex, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B), est un *leader* mondial des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale pour les industries agroalimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. L'entreprise contrôle toutes les étapes du processus d'élaboration, de la matière première à l'ingrédient final. (Voir également la Section II.1(a)(iv) du présent Document de référence.)

L'activité est organisée autour des trois marchés stratégiques :

- Food & Beverage (57,4 % du chiffre d'affaires 2013)
- Nutrition & Health (35,2 % du chiffre d'affaires 2013)
- Toll Manufacturing (5,6 % du chiffre d'affaires 2013)
- Personal Care (1,8 % du chiffre d'affaires 2013)

Basée à Avignon, l'entreprise emploie près de 1.500 personnes dans 21 pays et réalise 47 % de son chiffre d'affaires 2013 en Europe et en Afrique, 40,6 % sur le continent américain et 12,4 % en Asie/Océanie. L'innovation (5% du chiffre d'affaires est investi dans la R&D) et le développement durable sont deux des piliers du modèle de Naturex. Naturex a développé un réseau commercial avec une couverture mondiale pour appuyer sa position de *leader*.

Le chiffre d'affaires 2013 s'établit à 320,8 millions d'euros, soit une hausse de 7,0 % par rapport au chiffre d'affaires 2012 (+ 9,7 % en devises constantes dont 7,0 % de croissance organique). Naturex a récemment formé une *joint-venture* avec Aker BioMarine à Houston pour le développement d'une capacité de production aux Etats-Unis dès 2014. La rentabilité est de bon niveau malgré un contexte de change très défavorable en 2013.

La société s'est structurée suite à son développement rapide au cours des dernières années dans le but d'entrer dans une nouvelle phase de développement.

ÉLÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros)

Compte de résultat 2013

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 320,8 |
| Résultat opérationnel | 34,5 |
| Résultat net (part du groupe) | 16,8 |

Éléments bilanciels au 31 décembre 2013

| | |
|--------------------------------|-------|
| Fonds propres (part du Groupe) | 274,0 |
| Dette nette | 150,7 |

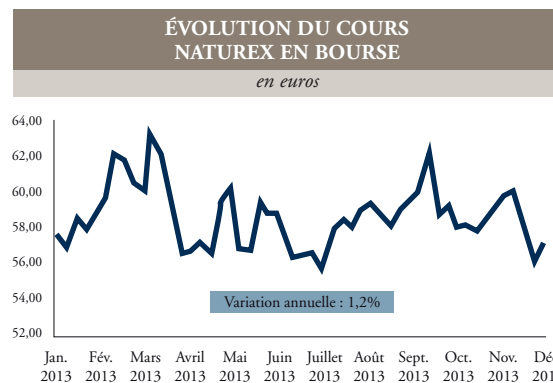
Répartition du capital au 30 novembre 2013 :

| | |
|-----------------------|--------|
| ■ SGD..... | 21,4 % |
| ■ Caravelle | 15,1 % |
| ■ Salvepar | 1,1 % |
| ■ Autodétention | 0,1 % |
| ■ Public..... | 62,3 % |

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Naturex : www.naturex.fr.

Salvepar a investi dans Naturex à la fois en actions cotées et dans des OCEANE qui ne sont pas admises aux négociations. Dans le présent Document de référence, la totalité de l'investissement de Salvepar dans Naturex est présentée en participation cotée, dans la mesure où les OCEANE sont convertibles et/ou échangeables en actions cotées.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :



| | |
|--|---------------------------|
| Date d'investissement | Juin 2008 |
| Montant investi | 11,2 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 2,35 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 919,7 millions d'euros |

Norbert Dentressangle, dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B), est l'un des *leaders* européens du transport, de la logistique et du *freight forwarding*. Le chiffre d'affaires 2013 s'établit à 4,0 milliards d'euros (+ 3,9 % par rapport au chiffre d'affaires 2012).

L'activité est organisée en 3 pôles :

- Transport (48,0 % du chiffre d'affaires 2013) : Le groupe dispose du premier parc européen avec environ 8.000 véhicules motorisés pour plus de 13.300 employés.
- Logistique (48,0 % du chiffre d'affaires 2013) : Au total, le groupe dispose de 7,8 millions de m² de surface d'entreposage, qui sont répartis sur 281 sites dans 6 pays.
- *Freight Forwarding* (4,0 % du chiffre d'affaires 2013) : 720 employés répartis dans 57 bureaux à travers 14 pays.

Le groupe emploie environ 37.500 employés et opère dans 26 pays à travers un total de 520 sites. La répartition géographique du chiffre d'affaires 2013 est la suivante : France : 40 %, Royaume-Uni : 32 %, Espagne : 10%, Italie : 5%, Pays-Bas : 3% et autres pays : 12%.

Ces dernières années, le groupe a axé son développement sur l'international notamment avec le rachat du logisticien TDG en Grande Bretagne, l'acquisition des activités *freight forwarding* en Inde et au Sri Lanka de John Kells Group, et de Nova en Belgique.

En 2013, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe. En mai 2013, le groupe a acquis les activités logistiques de Fiege en Italie, en Espagne et au Portugal (environ 130 millions d'euros de chiffre d'affaires) et les activités transport de Tilar (Espagne) à Madrid, Irun et Valence. En juillet 2013, Norbert Dentressangle acquiert la branche *freight forwarding* du groupe Daher en France et en Russie.

ELÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros)

Compte de résultat 2013

| | |
|-------------------------------|---------|
| Chiffre d'affaires | 4.031,9 |
| Résultat opérationnel | 141,7 |
| Résultat net (part du groupe) | 70,1 |

Eléments bilanciels au 31 décembre 2013

| | |
|--------------------------------|-------|
| Fonds propres (part du Groupe) | 542,6 |
| Dettes nettes | 456,0 |

Répartition du capital au 31 décembre 2013 :

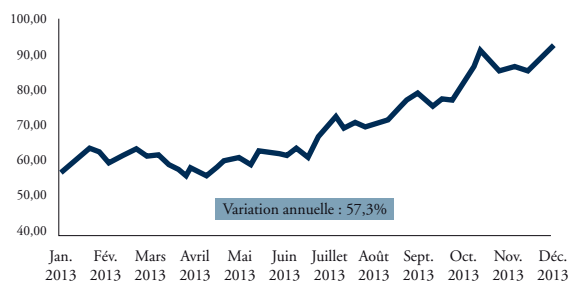
- Famille Dentressangle5,6 %
- Dentressangle Initiatives61,6 %
- Salvepar2,0 %
- Public / Autres actionnaires30,8 %

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Norbert Dentressangle : www.norbert-dentressangle.com.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :

ÉVOLUTION DU COURS NORBERT DENTRESSANGLE EN BOURSE

en euros



THERMADOR GROUPE



| | |
|--|--------------------------|
| Date d'investissement | Mai 2008 |
| Montant investi | 8,5 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 3,9 % des droits de vote |
| Capitalisation boursière de la société au 31 décembre 2013 | 290,0 millions d'euros |

Créé en 1968, le groupe Thermador, dont la société de tête est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B), est un des principaux distributeurs spécialisés de robinetterie pour le bâtiment et l'industrie, de pompes domestiques, de matériel de plomberie, chauffage central et eau chaude sanitaire.

Le groupe rassemble 8 sociétés commerciales spécialisées qui vendent essentiellement aux grossistes en chauffage, sanitaire, robinetterie et fournitures industrielles ainsi qu'aux grandes surfaces de bricolage.

Thermador s'appuie sur ses capacités logistiques : capacité de stockage, organisation des stocks et expéditions assurant des livraisons en 24/48 h sur toute la France et en 2 à 6 jours partout en Europe.

L'activité s'articule autour de 3 pôles :

- Les circuits de fluide dans le bâtiment (56 % du chiffre d'affaires 2013)
- Les circuits de fluide dans l'industrie (18 % du chiffre d'affaires 2013)
- Les pompes domestiques (26 % du chiffre d'affaires 2013)

Avec près de 300 salariés, le groupe travaille avec plus de 200 usines partenaires dans le monde et commercialise plus de 20.000 produits dans 22 pays européens.

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé pour sa majeure partie en France (90,3 %), mais le groupe développe ses ventes à l'international, notamment via sa filiale Thermador International (13,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013).

ÉLÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros)

Compte de résultat 2013

| | |
|-------------------------------|-------|
| Chiffre d'affaires | 205,7 |
| Résultat opérationnel | 31,7 |
| Résultat net (part du groupe) | 20,0 |

Éléments bilanciaux au 31 décembre 2013

| | |
|--------------------------------|--------|
| Fonds propres (part du Groupe) | 135,5 |
| Dette nette | (32,2) |
| Total bilan | 180,8 |

Répartition du capital au 30 novembre 2013 :

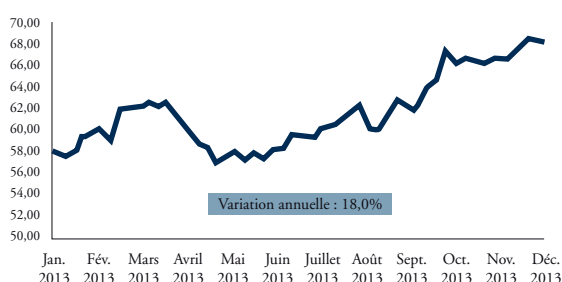
- Dirigeants administrateurs et personnel21,1 %
- Actionnaires individuels38,9 %
- Salvepar5,1 %
- Investisseurs institutionnels34,9 %

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Thermador Groupe : www.thermador-groupe.fr.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :

ÉVOLUTION DU COURS
THERMADOR EN BOURSE

en euros



(c) Participations non-cotées

AFICA



| | |
|--|----------------------|
| Date d'investissement | Octobre 1997 |
| Montant investi | 8,7 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 20,0 % |

Le groupe Afica/Favi est spécialisé dans la production de laiton et fabrication de pièces moulées, notamment des fourchettes de boîtes de vitesse. Le groupe est composé de deux filiales :

- Créé en 1967, Afica est le premier affineur d'alliages cuivreux d'Europe et un important fournisseur de Favi (détenu à 100 % par Afica).
- Créé en 1957, Favi est spécialisé dans la conception, l'injection sous-pression, l'usinage, l'assemblage et la commercialisation de toute pièce pouvant être réalisée en alliages cuivreux injectés.

Le savoir-faire de Favi, qui est établi en Picardie et opère avec un système de management des équipes original, s'applique au marché de l'automobile (fourchettes de boîte de vitesse), aux rotors à cage cuivre pour l'industrie, les transports et les pièces techniques réalisées en fonderie sous-pression d'alliages cuivreux. Afica, qui est établi à Isles-sur-Suippes dans la Marne, propose des alliages standards mais aussi des solutions, des services et des produits adaptés aux attentes et aux besoins de chacun de ses partenaires.

Le groupe emploie aujourd'hui environ 460 personnes et est dirigé par la famille du fondateur. L'activité se répartit équitablement entre la France et l'international.

Afica/Favi a souffert ces dernières années d'une demande plus faible largement due à son exposition au secteur automobile. Néanmoins, le groupe continue de gagner de nouveaux contrats et de se diversifier hors de l'automobile.

Répartition du capital au 31 décembre 2013 :

- Famille Rousseaux80,0 %
- Salvepar20,0 %

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet d'afica : www.afica.fr.

Salvepar a investi en 1997 aux côtés de la famille du fondateur de manière à accélérer le développement de ce groupe et lui permettre de conquérir de nouveaux marchés.

Salvepar siège au Conseil d'administration d'Afica (avec deux représentants) et de Favi (avec également deux représentants) et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

ECOTEL CHOMETTE FAVOR (ECF)

| | |
|--|-----------------------|
| Date d'investissement | Juin 2011 |
| Montant investi | 10,0 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 14,0 % |

Le groupe Ecotel Chomette Favor (ECF) est un *leader* européen de la distribution de petits matériels et consommables non-alimentaires à destination des professionnels de la restauration.

Avec un portefeuille de plus de 36.000 références, un réseau d'environ 45 points de ventes et d'environ 250 commerciaux qui visitent quotidiennement environ 2.500 clients, le groupe ECF assure une présence forte tant auprès des professionnels de la restauration commerciale que de la restauration collective.

Réalisant près de 10 % de son chiffre d'affaires à l'export, le groupe ECF a la volonté d'accompagner le développement de ses clients en Europe et dans le monde que ce soit par la présence d'équipes de commerciaux export (Benelux, Suisse, Maroc, Ile de la Réunion, Caraïbes, Guadeloupe, etc.) ou par ses sites de commande en ligne en français ou en anglais.

Faits marquants récents :

- ECF a acquis en 2012 Kreis, acteur majeur de la distribution de petit matériel pour la restauration en Suisse, permettant d'accélérer l'implantation de la société en Suisse.
- La société a continué durant 2013 d'exécuter sa stratégie de croissance, à la fois organique et externe, ainsi que la poursuite de son plan d'achats.

Répartition du capital au 31 décembre 2013 :

- Weinberg C.P.57,5 %
- Salvepar14,0 %
- Management6,5 %
- Franchisés.....10,6 %
- Olivier Bertrand Distribution0,7 %
- Initiatives et Finances et Paris Orléans10,7 %

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet d'ECF : www.ecf.fr.

Salvepar a investi aux côtés de Weinberg Capital Partners dans un LBO secondaire sur ECF en juin 2011. Salvepar siège au Comité stratégique (avec un représentant) et est signataire d'un pacte d'actionnaires. L'investissement a été réalisé en fonds propres et en obligations convertibles.

| | |
|--|-----------------------|
| Date d'investissement | Décembre 2013 |
| Montant investi | 30,0 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 20,24 % |

Fin 2013, M. Dominique Louis, président-fondateur et actionnaire de référence du groupe Assystem, a annoncé une offre publique d'achat portant sur les titres de la société Assystem. Salvepar a participé au financement de l'offre publique à hauteur de 30 millions d'euros en investissant en capital dans HDL, la société holding personnelle de M. Dominique Louis. Dans le cadre de cette opération, TCP, l'actionnaire majoritaire de Salvepar, et le FCPR Tikehau Preferred Capital ont aussi contribué au financement en capital de l'offre publique à hauteur de 10 millions d'euros au total. Voir également la Section II.1(a)(iv) du présent Document de référence.

Assystem est une société dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B). Assystem avait une capitalisation boursière de 388,3 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Assystem est l'un des premiers groupes français d'ingénierie externalisée et de conseil en innovation. L'activité du groupe est répartie en deux pôles :

- R&D externalisée (59 % du chiffre d'affaires 2013)
- Ingénierie & Infrastructures complexes (41 % du chiffre d'affaires 2013)

Le groupe emploie environ 11.000 collaborateurs à travers le monde et génère près de 40 % de son chiffre

d'affaires à l'international. L'entreprise est présente sur les secteurs suivants : aéronautique (36 % du chiffre d'affaires 2012), automobile et transport (18 %), industrie nucléaire (18,5 %), énergie (14,5 %), défense (3 %) et autres (10 %).

Au titre de l'exercice 2013, Assystem a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 871,4 millions d'euros en progression de + 1,8 %, (+ 1,6 % en organique). Dans l'ingénierie des infrastructures complexes (42 % de l'activité), le chiffre d'affaires progresse au global de 4 % sur l'exercice (+ 3,4 % en croissance organique). Les activités nucléaires d'Assystem affichent une croissance toujours solide de + 10 %, liée à la remise à niveau du parc français et au fort dynamisme des activités en Angleterre.

En 2013, les activités d'Assystem dans la R&D externalisée sont globalement stables par rapport à l'exercice 2012, reflétant des réalités contrastées entre les secteurs. L'aéronautique affiche une progression de + 6,8 % (+ 8,5 % hors impact défavorable de la livre sterling). Le secteur automobile a connu un nouvel exercice difficile du fait de la baisse de charge des constructeurs français (- 19,5 %), que les développements à l'international (+ 13 %) n'ont pas compensée.



| ELÉMENTS FINANCIERS (en millions d'euros) | |
|---|-------|
| Compte de résultat 2013 | |
| Chiffre d'affaires | 871,4 |
| Résultat opérationnel | 53,2 |
| Résultat net (part du groupe) | 27,1 |
| Eléments bilanciaux au 31 décembre 2013 | |
| Fonds propres (part du Groupe) | 188,7 |
| Dette nette | 3,6 |

Principaux actionnaires au 31 décembre 2013 :

- HDL Development¹26,8 %
- CDC Entreprises2,7 %
- Management & salariés3,1 %

¹ Société détenue à environ 69 % par HDL

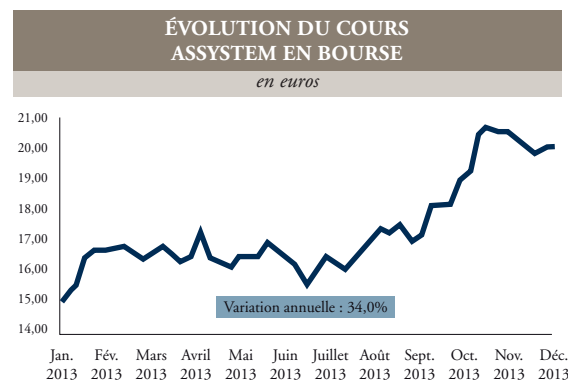
Il est à noter qu'à l'issue de l'offre publique d'achat le 19 mars 2014, HDL Development détenait 55,7 % du capital et 55,0 % des droits de vote d'Assystem.

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet d'Assystem : www.assystem.com.

Salvepar est partie à un pacte, est en mesure de désigner deux membres au sein du Conseil d'administration de HDL Development et un représentant de Salvepar sera amené à siéger au sein du Conseil d'administration d'Assystem.

Plus d'informations sur l'offre publique d'achat de HDL Development sur les titres d'Assystem et les termes et conditions du pacte conclu entre Salvepar et M. Dominique Louis figurent également dans la note d'information relative à l'offre publique ayant reçu le visa de l'AMF no. 14-004 en date du 9 janvier 2014. Cette note d'information est disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse au cours de l'année 2013 :



LATIN AMERICA POWER (LAP)



| | |
|--------------------------|----------------------------|
| Date d'investissement | Juin 2013 |
| Montant investi – engagé | 7,0 millions de dollars US |
| Montant investi – appelé | 3,2 millions de dollars US |

LAP développe et possède des centrales électriques (hydraulique et éolienne) au Chili et au Pérou. Sa stratégie consiste à acquérir et à développer, puis à exploiter, des projets de taille moyenne dans ces deux pays. Voir également la Section II.1(a)(iv) du présent Document de référence.

LAP emploie 65 personnes, exploite actuellement une capacité de 33 MW et dispose de 10 projets représentant une puissance de près de 700 MW, dont plusieurs sont à un stade avancé.

Faits marquants :

- La croissance importante de l'industrialisation du Chili et du Pérou renforce leurs besoins en termes de génération d'énergie et d'augmentation de leur capacité de production nationale sur le long terme.
- Les deux pays sont attachés aux méthodes de production d'énergie à partir de sources renouvelables et ont mis en place des mesures incitatives pour favoriser leur développement.

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet de LAP : www.latampower.com.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise cherchait à lever des fonds pour financer ses nouveaux projets. L'investissement de Salvepar de 7,0 millions de dollars a été réalisé en 2013 à l'occasion d'une augmentation de capital menée par les principaux actionnaires de LAP, dont P2 (*joint-venture* entre Patria Invermentos, membre du Blackstone Group et Promon SA, acteur majeur de l'ingénierie d'infrastructure au Brésil).

LIPPI



| | |
|--|----------------------|
| Date d'investissement | Avril 2001 |
| Montant investi | 3,4 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 28 % |

Lippi est une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication et distribution de clôtures, grillages et portails traditionnels et spécifiques à destination des particuliers (résidentiels ou habitat collectif), des professionnels (bâtiments commerciaux, industriels, sites sensibles) et des collectivités (équipements sportifs, voiries et infrastructures). La production a lieu dans six usines en France et 25 % des ventes sont faites à l'étranger, avec une présence en Europe et en Afrique.

Lippi a mis en place une politique de ressources humaines originale en laissant à ses 240 salariés la possibilité de prendre des initiatives et d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise au quotidien. L'entreprise s'appuie fortement sur internet pour son développement commercial, notamment à l'étranger où son réseau ne lui permettait pas de répondre efficacement à certains appels d'offres. La production fonctionne désormais en flux tendu.

Lippi opère dans un environnement concurrentiel tendu. De 120 grillageurs en 1980, le marché français en compte désormais 10 dont 3 majeurs. Forte de son expérience en grande distribution et auprès de nombreux revendeurs et installateurs spécialisés depuis plus de 50 ans, Lippi souhaite aujourd'hui développer un réseau d'installateurs-revendeurs Lippi sous forme de concession sous l'enseigne et le concept Lippi, L'esprit Libre.

Répartition du capital au 31 décembre 2013 :

- Famille Lippi67,0 %
- Investisseurs financiers.....5,0 %
- Salvepar28,0 %

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet de Lippi : www.lippi.fr.

Salvepar a investi en 2001 aux côtés de la famille du fondateur. Salvepar siège au Conseil de surveillance (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

SPIE BATIGNOLLES

spie batignolles

| | |
|--|----------------------|
| Date d'investissement | Juin 2010 |
| Montant investi | 9,0 millions d'euros |
| Pourcentage de détention au 31 décembre 2013 | 6,7 % |

Spie Batignolles est un opérateur global du bâtiment et des travaux publics. L'entreprise est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la construction en France dans cinq grands domaines d'activités :

- La construction
- L'énergie et l'aménagement
- Les concessions et l'immobilier
- Le génie civil et les fondations spéciales
- Les travaux publics

Spie Batignolles est le quatrième groupe de construction en France. Grâce à ses 160 bureaux et environ 8.000 collaborateurs répartis en France et dans cinq pays européens, le groupe a une forte présence régionale.

Faits marquants récents :

- La filiale Spie SCGPM a obtenu la clé d'or nationale pour sa rénovation de la gare Saint Lazare
- Obtention de gros chantiers : rocade de contournement de Marseille, ligne B du métro de Rennes, construction de 4 prisons pour le Ministère de la Justice

En 2013, le groupe a bénéficié d'une activité satisfaisante et a augmenté son carnet de commandes dans un environnement toujours difficile pour la construction. La croissance du carnet de commandes a été soutenue par l'obtention de nombreux marchés publics, démontrant la pertinence du modèle diversifié de Spie Batignolles. La rentabilité est stable grâce à une gestion rigoureuse du groupe.

Répartition du capital¹ au 31 décembre 2013 :

- Management73,3 %
- Equistone20,0 %
- Salvepar6,7 %

¹La répartition du capital concerne la Financière Spie Batignolles qui possède 90,52 % de Spie Batignolles, le reste du capital étant dévolu par un plan d'épargne pour les employés de Spie.

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet de Spie Batignolles :

www.spiebatignolles.fr

La société fait l'objet d'un *management buy-out* depuis 2003 qui a été sponsorisé par Equistone. Salvepar a acheté en 2010 la participation détenue par des cadres qui souhaitaient sortir du capital. Salvepar siège du Conseil de surveillance (avec un représentant) de la société et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

(d) Perspectives pour 2014

Depuis le début de l'exercice 2014, Salvepar a poursuivi sa stratégie d'investissement annoncée.

- **Abu Dhabi** – Dans le cadre de son second axe d'investissement à l'international, Salvepar s'est notamment engagé à participer à hauteur de 10 millions de dollars au financement en capital d'un projet immobilier commercial à Abu Dhabi en association avec un groupe d'investisseurs spécialisés sur ce type d'actifs.
- **MultiPlan** – Dans le cadre de son second axe d'investissement à l'international, Salvepar a investi, en mars 2014, 20 millions de dollars dans

l'acquisition du groupe MultiPlan aux côtés de Starr Investment Holdings. Créé en 1980, le groupe Multiplan opère aux Etats-Unis et offre des solutions complètes aux payeurs de soins de santé pour faire des économies sur les coûts de remboursement des prestations de santé. Grâce à un réseau de plus de 900.000 prestataires de soins de santé et à ses capacités d'analyses internes, Multiplan génère plus de 11 milliards de dollars d'économies de coûts médicaux pour environ 40 millions de demandes par an. Tirant parti de sa plateforme technologique unique, Multiplan réduit les coûts médicaux en optimisant les opérations de soins de santé.

4. Stratégie

(a) Stratégie d'investissement

Salvepar est une société *holding* de participations minoritaires dans des sociétés cotées et non-cotées. La Société, qui opère pour son compte propre, a construit au fil des ans un portefeuille équilibré de participations de tailles homogènes avec une diversification sectorielle importante.

Le portefeuille actuel de Salvepar résulte notamment de la réorientation de la stratégie d'investissement de la Société depuis la prise de contrôle par TCP en octobre 2012 (voir la Section II.1 du présent de Document de référence).

Salvepar entend poursuivre cette stratégie d'investissement annoncée en 2013 autour de ses deux axes :

■ **1^{er} axe : des investissements minoritaires à moyen terme dans des sociétés cotées ou non-cotées.** Cet axe d'investissement vise en premier lieu les entreprises de taille moyenne ayant une exposition européenne ou internationale ou visant à accroître leur exposition européenne ou internationale. En effet, les conditions économiques qui règnent en Europe sont propices à l'accélération de projets d'internationalisation d'entreprises qui doivent ou devront faire davantage appel à des investisseurs en capital pour financer leurs projets de croissance ou de développement.

■ **2^{ème} axe : la diversification du portefeuille avec des investissements opportunistes.** La Société entend poursuivre la diversification de son portefeuille en matière géographique (notamment en dehors de l'Europe) suivant une approche opportuniste, afin de mieux répartir les risques et de rechercher d'autres relais de croissance et de rentabilité. Cette stratégie d'investissement repose notamment sur le réseau de partenaires de premier plan du groupe Tikehau et de leur expertise géographique ou sectorielle sur laquelle la Société peut s'appuyer pour investir, en particulier sous la forme de co-investissements.

La Société vise ainsi à construire un portefeuille diversifié aux plans sectoriel et géographique, solide (et notamment constitué d'entreprises peu endettées) et équilibré. Elle entend privilégier les transactions de gré à gré afin de développer une approche partenariale de long terme, notamment, dans le cadre du premier axe, en accompagnement de stratégies d'entreprise portées

sur la croissance ou le développement. Cette approche repose sur la collaboration avec les entreprises, leur management et leurs actionnaires et l'obtention de droits clairs en qualité de minoritaires (notamment en termes de gouvernance et de conditions de sortie à terme). Du fait de leur expérience accumulée, les équipes qui travaillent pour le compte de la Société ont acquis une solide expertise sectorielle et financière, dont elles sont en mesure de faire bénéficier les entreprises dans lesquelles la Société investit (stratégie, modalités de croissance, politique financière, partenariats possibles, etc.).

Dans le cadre de ses deux axes stratégiques, la Société investit principalement en titres de capital et en titres de quasi-capital (obligations convertibles, OCEANE, etc.). En fonction des circonstances, elle se réserve également la possibilité d'investir sous d'autres formes, et notamment en titres de créance. Enfin, et en fonction des liquidités disponibles et du cadencement des investissements, Salvepar est amenée à constituer un portefeuille de titres détenus à court terme composé d'actions et d'obligations. Les valeurs mobilières sélectionnées pour ce portefeuille ont pour caractéristique d'être très liquides et d'offrir un rendement attractif.

Salvepar envisage le recours à l'endettement dans des proportions mesurées afin de préserver la qualité de son bilan et de lui permettre de traverser les difficultés éventuelles liées à la conjoncture macro-économique, mais en préservant néanmoins sa réactivité et sa capacité à investir quand des opportunités d'investissement attractives se présentent. D'une manière générale, la création de valeur devrait être réalisée par la génération de plus-values et la génération de dividendes par les sociétés investies et non par l'effet de levier.

La Société a pour objectif de poursuivre sa croissance afin d'accroître la taille, la diversité et l'internationalisation de son portefeuille, de développer sa notoriété et sa visibilité et d'élargir le spectre des opportunités d'investissement qu'elle est en mesure de saisir, notamment en s'appuyant sur sa base actionnariale institutionnelle et stable. La Société a pour objectif qu'à fin 2014, ses investissements hors de France représentent au moins 25 % de son portefeuille de participations. Salvepar a également pour ambition d'être un acteur de référence dans le domaine de l'investissement minoritaire.

Pour mettre en œuvre sa stratégie, la Société considère disposer d'atouts importants et différenciants par rapport à d'autres acteurs susceptibles de lui faire concurrence :

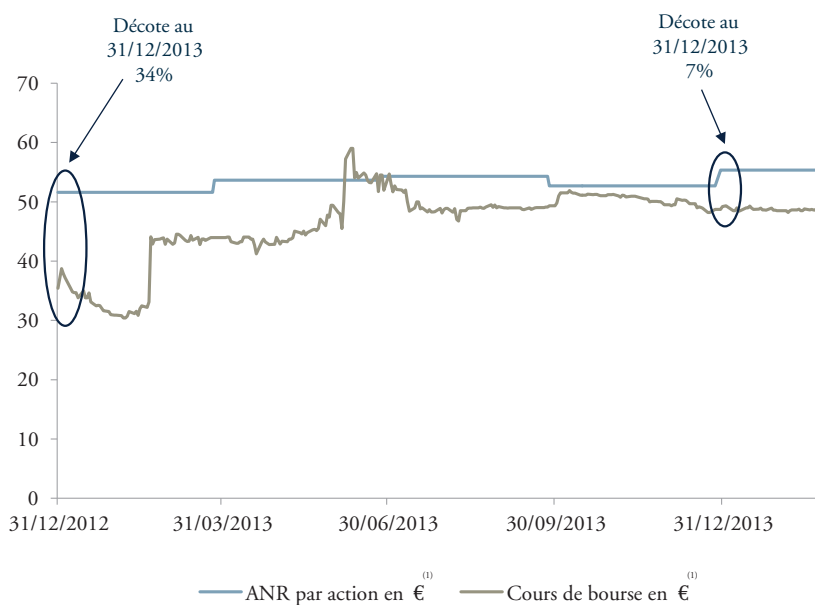
- **Un horizon d'investissement non limité dans le temps.** Contrairement à des fonds de *private equity*, qui ont un horizon de temps fini, Salvepar dispose de capitaux propres permanents et n'a pas de contrainte de temps (tant en termes de période pour investir que de période pour désinvestir) et la Société peut choisir le moment qu'elle juge le plus opportun pour acquérir et céder des participations. D'une manière générale, en mettant en œuvre sa stratégie d'investissement, la Société a pour objectif de contribuer à la création de valeur à moyen ou long terme.
- **La transparence de l'information.** Salvepar, en tant que société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, doit communiquer au marché dès que possible toute information significative (par exemple un mouvement significatif affectant le portefeuille de titres de participation) et publie sa stratégie d'investissement et la composition de son portefeuille. En complément de ses obligations d'information périodique, la Société a choisi de publier trimestriellement son actif net réévalué, afin de donner à ses actionnaires un référentiel permettant d'apprécier l'évolution de son actif.
- **La gouvernance.** A la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé de treize membres, parmi lesquels six membres sont indépendants. La plupart des membres du Conseil d'administration, dont certains participent également au Comité d'investissement, sont des personnalités reconnues dans le domaine bancaire, financier ou de l'investissement. Cette gouvernance sur mesure contribue à garantir que la Société bénéficie des meilleures pratiques dans son domaine d'activités tout en préservant les intérêts des actionnaires minoritaires.
- **La visibilité.** Salvepar étant une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, cela lui confère une visibilité que d'autres acteurs avec lesquels la Société est susceptible d'être en concurrence n'ont pas, notamment pour attirer des investisseurs et des opportunités d'investissement. A l'avenir, la Société a pour objectif d'améliorer encore sa visibilité d'acteur de référence dans le domaine de l'investissement minoritaire.
- **Actionnariat.** Depuis l'augmentation de capital de 128,8 millions d'euros réalisée le 8 août 2013, la Société bénéficie d'un actionnariat institutionnel élargi et stable. (Voir la Section VII.4 du présent Document de référence.) Cette actionnariat contribue à assurer une continuité dans la stratégie d'investissement et la gestion de la Société et permet d'élargir le champ des opportunités d'investissement disponibles pour la Société.
- **Les liens avec le groupe Tikehau.** Depuis la prise de contrôle de Salvepar par Tikehau Capital Partners en octobre 2012, la politique d'investissement de la Société est mise en œuvre avec le soutien de l'équipe de TCA, qui est dotée d'une grande expérience dans le domaine de l'investissement. (Voir la Section VII.4 du présent Document de référence.) TCA met également à disposition de Salvepar les ressources adéquates en matière de support. (Voir la Section VII.3 du présent Document de référence.) Salvepar entend bénéficier pleinement des opportunités d'affaires correspondantes, qui sont issues de l'expérience et des réseaux développés par ses associés, ainsi que de leur approche partenariale vis-à-vis des investisseurs et des actionnaires. Cet atout s'est renforcé en 2013 en raison de la croissance récente qu'a connue le groupe Tikehau ; le développement et la diversification des activités du groupe Tikehau constituent une opportunité complémentaire pour la Société de bénéficier de réseaux élargis et d'une expertise accrue.

(b) Stratégie pour la réduction de la décote de holding

A l'instar des sociétés cotées comparables à la Société, Salvepar porte une attention particulière à la réduction de la décote de holding (c'est-à-dire l'écart entre l'actif réévalué et le cours de bourse). A cette fin, la Société entend notamment utiliser les moyens suivants :

- une distribution régulière d'une partie des plus-values issues des cessions de participations et du résultat généré par le portefeuille (voir la Section I.6 du présent Document de référence),
- une gestion efficiente des coûts,
- la recherche d'une amélioration de la liquidité, notamment par la mise en place d'un contrat de liquidité, et
- une communication financière régulière et transparente.

Afin d'apprécier l'évolution de la décote de holding pour Salvepar, le graphique suivant présente l'évolution du cours de bourse par rapport à l'ANR par action de la Société depuis le 31 décembre 2013.



¹ L'ANR par action et le cours de bourse sont retraités du dividende exceptionnel (55,5 € par action) versé au titre de l'année 2012

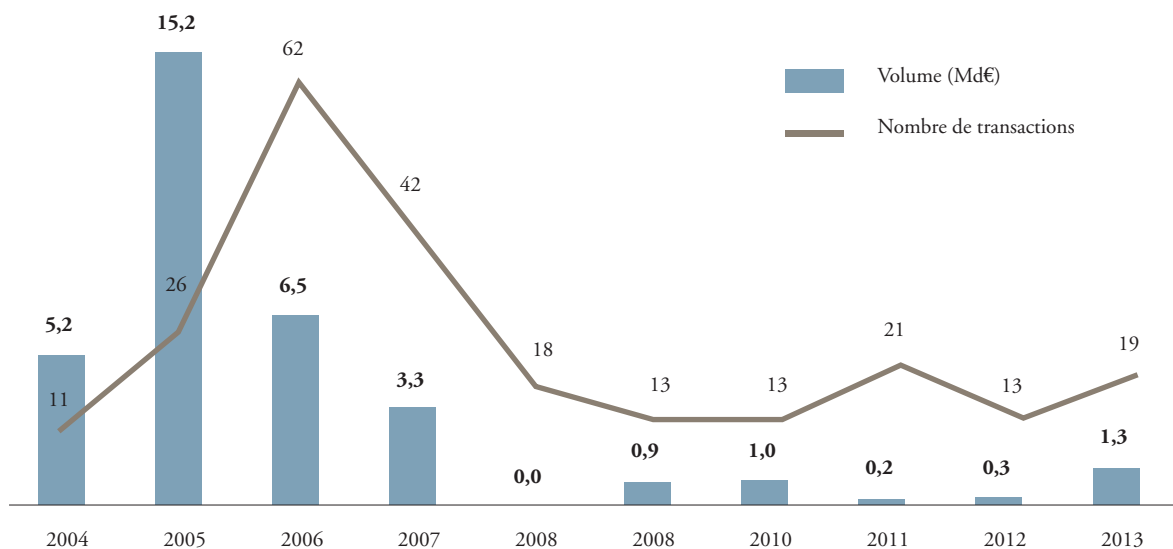
5. Salvepar et son marché

En 2013, le niveau de l'investissement en France confirme la tendance observée depuis le début de la crise de 2008 et reste inférieur aux besoins de l'économie estimés à 11,0 milliards d'euros par an par l'AFIC. Le montant de capitaux investis au premier semestre 2013 s'élève à seulement 2,6 milliards contre 12,5 sur l'année 2007 et 10,0 milliards sur l'année 2008. Sur les marchés cotés comme non-cotés, l'offre de capitaux disponibles reste inférieure à la demande.

Marchés cotés

Sur les marchés cotés, l'année 2013 a été marquée par une embellie par rapport à 2012, avec notamment neuf introductions en bourse en France lors du dernier trimestre. Le niveau reste cependant inférieur à celui d'avant crise et les fonds levés se concentrent sur un nombre réduit d'acteurs (deux sociétés récoltent 83 % des fonds levés).

Evolution des introductions en bourse en France depuis 2004
(Euronext et Alternext)



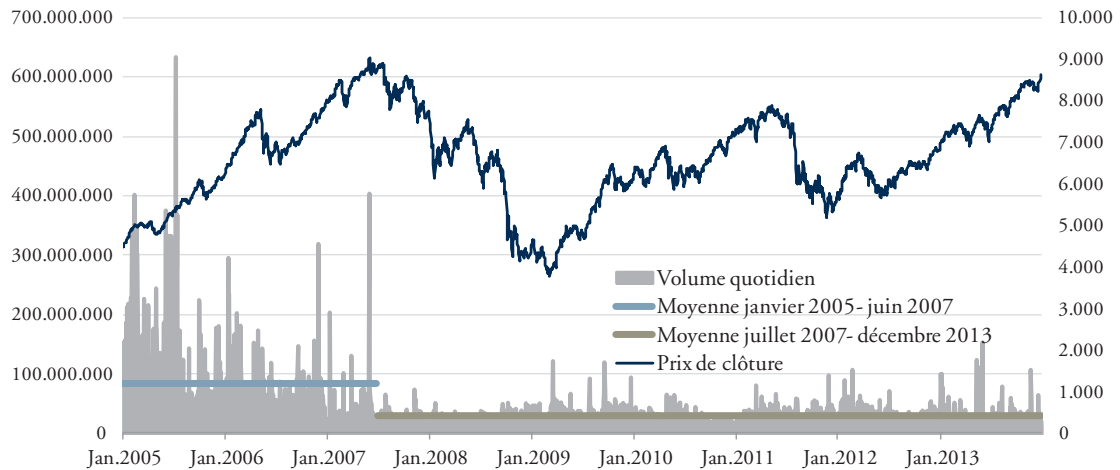
Source : CFnews

Au niveau européen, le marché a lui aussi connu une hausse à la fin de l'année : 62 introductions en bourse ont été réalisées entre octobre et novembre pour une valeur cumulée de 10,3 milliards d'euros, soit 47 % du total des fonds levés depuis début 2013. Bien que très en deçà du niveau de 2007, il s'agit des meilleurs chiffres depuis le deuxième trimestre 2011.¹

En revanche, sur le marché secondaire coté, le volume des échanges reste trois fois inférieur au niveau historique, malgré une amélioration en 2013.

¹ Les Echos Bourse : <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/analyses-opinions/2014-sera-une-annee-dynamique-pour-les-ipo-y-compris-a-paris-938275.php>

Evolution des volumes hebdomadaires échangés sur le CAC Mid&Small depuis 2005



Source : Bloomberg

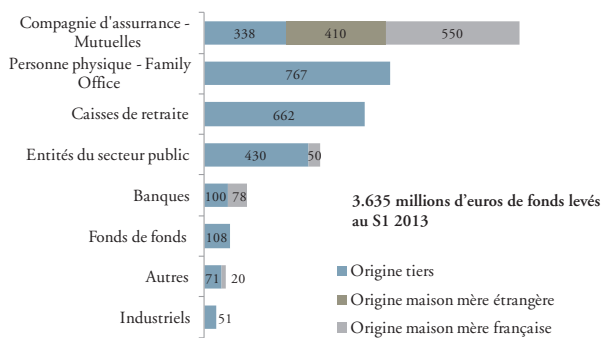
Marché du non-coté

Sur le marché du non-coté, au premier semestre 2013, les fonds français ont levé 3,6 milliards d’euros (contre 1,8 milliard d’euros au premier semestre 2012 et 5 milliards d’euros sur l’année 2012) concentrés sur un nombre réduit d’acteurs : une seule société de gestion réalise plus de 50 % de la collecte.¹

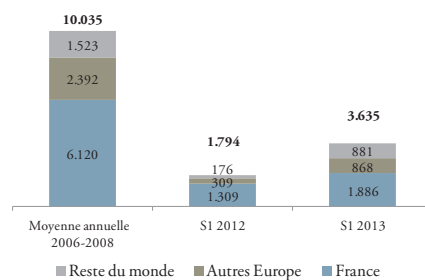
Les petits acteurs rencontrent des difficultés pour lever des fonds. La tendance montre un désengagement des

institutionnels français malgré une épargne forte des Français (supérieure à 3.500 milliards d’euros) : 48 % des levées de fonds ont été réalisées auprès d’institutionnels étrangers (dont la moitié en Europe). La part croissante des capitaux étrangers traduit un regain d’intérêt des investisseurs étrangers avec des perspectives de rendement attractives. Ces investissements étrangers représentent une opportunité pour les acteurs qui bénéficient d’un réseau international.

Répartition des capitaux levés par type de souscripteurs (en millions d’euros)



Répartition des capitaux levés par origine géographique (en millions d’euros)



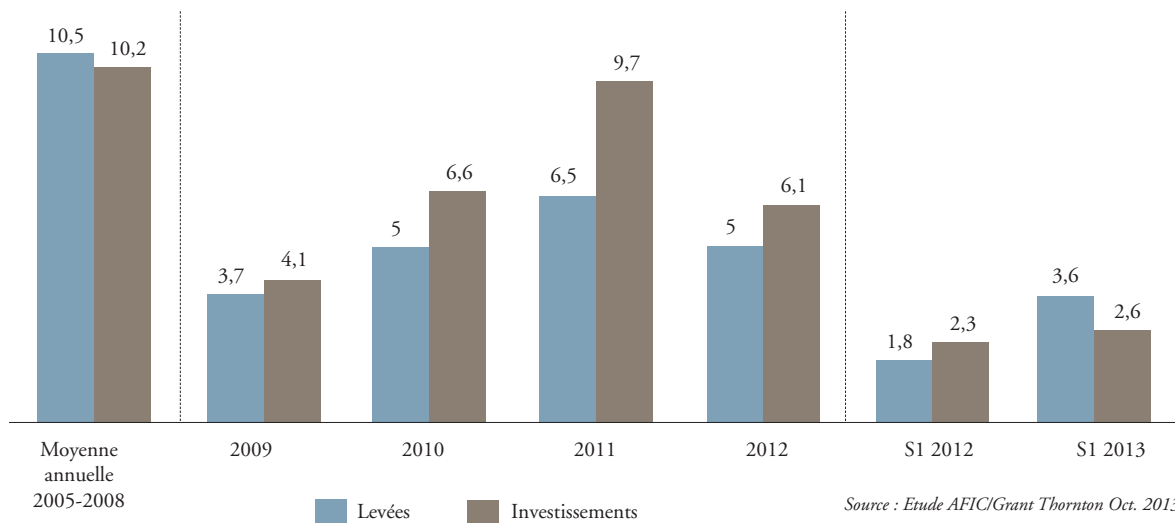
Source : Etude AFIC/Grant Thornton Oct. 2013

¹ Activité des acteurs français du capital-investissement – Présentation AFIC et Grant Thornton du 16 octobre 2013

Les montants investis sont en hausse : 2,6 milliards d'euros pour le premier semestre 2013 contre 2,3 milliards d'euros pour le premier semestre 2012,

mais, sur les mêmes périodes, seules 768 entreprises ont été soutenues contre 834 l'an dernier, atteignant le niveau le plus bas depuis 2007.¹

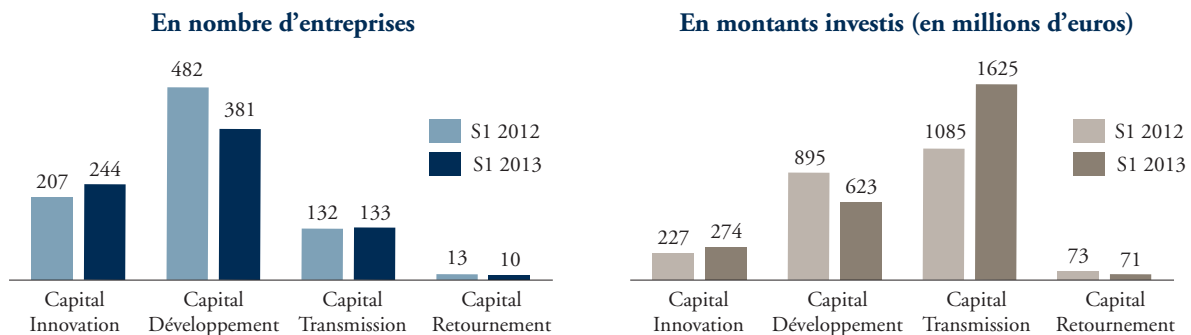
Mouvements du capital investissement français depuis 2005 (en milliards d'euros)



Les opérations en capital se concentrent sur les entreprises déjà établies. Par rapport au premier semestre 2012, les montants investis dans les opérations de capital-transmission grimpent de 50 %, contre une chute de 30 % pour le capital-développement, marquant l'aversion des acteurs pour le risque.

Les investissements se concentrent : cinq opérations de plus de 100 millions d'euros récoltent un tiers des investissements du premier semestre 2013 et 60 % des montants sont investis sur des deuxièmes tours de table. La situation des cinq dernières années continue de se traduire par une incapacité à combler la demande des entreprises en matière d'investissement en capital.

Répartition des entreprises accompagnées par type d'investissements



¹ Communiqué de presse AFIC/Grant Thornton du 16 octobre 2013

Niveau des crédits bancaires

En définissant des critères de notations défavorables pour les PME, l'application des règles Bâle III devrait entraîner une réduction du niveau de crédit accordé par les banques. Or, les PME et ETI françaises ont recours à plus de 92 % au financement bancaire.¹ Cet environnement difficile incite les entreprises à optimiser leur structure financière et opérationnelle et à chercher des leviers de croissance à l'international. Salvepar est parfaitement positionné pour répondre à ces besoins.

Opportunités pour Salvepar

Dans un contexte de pénurie de sources de financement, où le besoin d'accompagnement des entreprises reste disproportionné par rapport à l'offre, Salvepar est un des rares acteurs capables d'accompagner les entrepreneurs sur le long terme pour financer une stratégie de développement ou de croissance ou pour faire face à des mouvements dans leur capital.

Acteurs de l'investissement en capital comparables à la Société

Du fait de son modèle de société *holding* cotée et de son positionnement stratégique différenciant (voir la

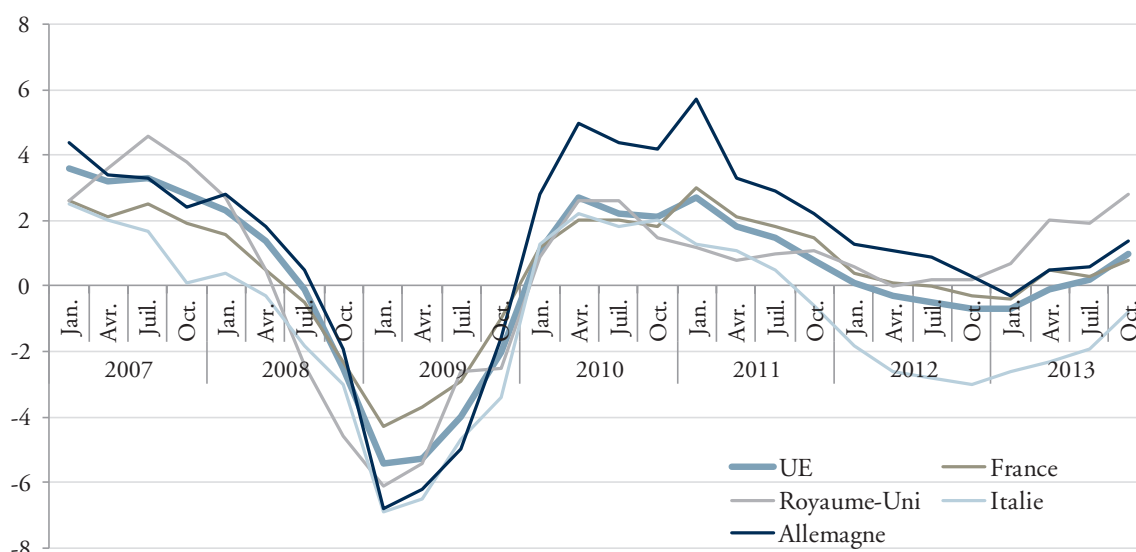
Section I.4 du présent Document de référence), la Société n'a pas connaissance de concurrent français qui lui soit directement comparable. La Société privilégie une approche partenariale avec les entreprises dans lesquelles elle investit et favorise les transactions de gré à gré en dehors des procédures d'enchères.

Les acteurs du monde de l'investissement qui se rapprochent le plus du modèle d'investissement en fonds propres de la Société sont des *family offices* tels que FFP, GIMD, Octant Partenaires, Fleurac, Financière Agache, Fimalac, etc. Toutefois, il s'agit d'un ensemble hétérogène d'acteurs qui répondent à des stratégies et à des contraintes d'investissement propres et ne disposent pas nécessairement de l'autonomie d'investissement de la Société. En général, leur stratégie d'investissement ne recoupe que partiellement la stratégie d'investissement minoritaire de la Société.

Tendances pour l'année 2014

L'évolution du PIB dans l'Union européenne et dans les principaux pays européens où Salvepar est susceptible d'investir fait ressortir un rebond sur l'année 2013 qui pourrait s'avérer générateur d'opportunités si la tendance se confirme.

Evolution du PIB dans l'Union Européenne
(variation annuelle en %)



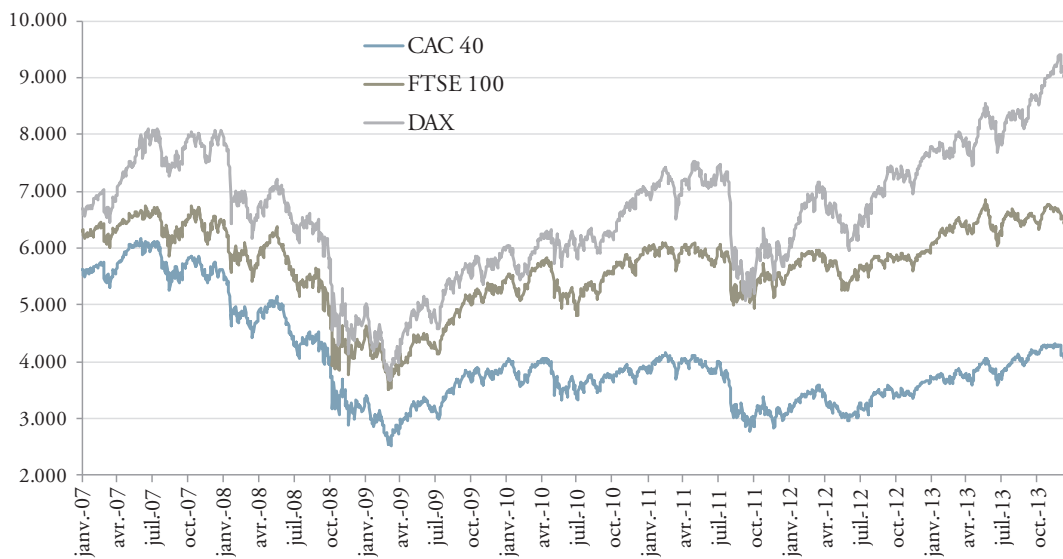
Source : Les Echos

¹ Rapport Marraud – avril 2013

Au plan boursier, la tendance à la fin de l'année 2013 s'est montrée favorable. La dégradation des placements obligataires et monétaires permet une réallocation des liquidités vers les marchés action. Dans la continuité de

l'embellie de la fin 2013, des introductions en bourse significatives sont annoncées en 2014 : Euronext, Coface et Elior, mais aussi les scissions de GTT ou Atos Worldline.

**Evolution des principaux indices des bourses européennes
(Janvier 2007 – Décembre 2013)**



Source : Bloomberg

6. Politique de distribution

Afin de récompenser ses actionnaires, Salvepar continuera, comme par le passé, à mener une politique de distribution de dividendes résultant de sa politique d'arbitrage en fonction des opportunités de marché comme de sa perception d'opportunité de réemploi des fonds dégagés par de tels arbitrages. Les distributions proviendront ainsi (i) de plus-values de cessions de participations et (ii) du résultat généré par le portefeuille.

La Société a pour objectif d'offrir un rendement stable et prévisible en tenant compte de son actif net réévalué.

Lors de sa réunion du 5 mars 2014, le Conseil d'administration de la Société a également décidé le

versement d'un dividende total de 2,00 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2013, à hauteur de 1,50 euros par action ordinaire sous la forme d'un acompte mis en paiement le 17 mars 2014 et à hauteur de 0,50 euro par action ordinaire sous la forme d'un dividende complémentaire. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, le dividende ordinaire complémentaire sera détaché de l'action ordinaire le 12 juin 2014 et mis en paiement à compter du 17 juin 2014. Le dividende total versé par la Société au titre de l'exercice 2013 correspondrait à un rendement de 3,6 % par action ordinaire, calculé sur la base de l'ANR par action ordinaire au 31 décembre 2013.

II. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ, LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE

1. Commentaires sur l'activité et les comptes de l'exercice 2013

La Société établit exclusivement des comptes sociaux. En 2013, comme au titre des exercices précédents, la Société n'exerçant pas d'influence notable au titre de ses participations, elle n'était pas tenue de préparer de comptes consolidés et ne se réfère pas aux normes IFRS. L'application des normes IFRS se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2013, la juste valeur du portefeuille de participations de la Société s'élevait à 142,0 millions d'euros, soit 22,7 millions d'euros de plus que la valeur nette comptable du portefeuille à cette date en normes comptables françaises.

Les commentaires qui suivent sont à lire en regard des comptes sociaux 2013 de la Société et de leurs annexes. Ces comptes figurent au Chapitre V du présent Document de référence. Les principes, règles et méthodes comptables appliqués par la Société sont détaillés dans les annexes aux comptes. Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2013 sont présentés de manière identique à ceux de l'exercice précédent.

(a) Activités de la Société au cours de l'exercice 2013

Pour Salvepar, l'année 2013 s'est inscrite dans la continuité de sa prise de contrôle par TCP, qui est intervenue le 26 octobre 2012. En effet, aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 22 octobre 2012, Tikehau Participations & Investissements (ci-après « TPI », une société contrôlée par TCP) a acquis, le 26 octobre 2012, dans le cadre d'une cession de gré à gré, l'intégralité des actions Salvepar détenues par le groupe Société Générale, soit 804.873 actions représentant 51,42 % du capital et des droits de vote de Salvepar, au prix unitaire de 86,24 euros. Cette acquisition ayant entraîné le franchissement à la hausse par TPI du seuil de 30 % du capital et des droits de vote de Salvepar, TPI a déposé une offre publique

obligatoire sur le solde du capital de la Société à un prix par action identique à celui versé à la Société Générale. L'offre publique obligatoire a été ouverte du 13 au 28 décembre 2012. A l'issue de l'offre, TPI détenait 1.442.952 actions Salvepar, soit 92,18 % du capital et des droits de vote de la Société. Courant 2013, TPI a été absorbée par TCP, son associé à 100 %.

A la suite de cette prise de contrôle, l'année 2013 a été marquée (i) par la cession de certaines participations du portefeuille, qui a permis (ii) la mise en paiement d'un dividende important et qui s'est suivi de (iii) la mise en œuvre de deux augmentations de capital autorisant (iv) le redéveloppement du portefeuille de la Société.

(i) Cessions de participations au cours de l'exercice 2013

Au 31 décembre 2012, la Société disposait en portefeuille de 18 participations (contre 12 à fin 2013) : 10 participations dans des sociétés cotées (contre 6 à fin 2013) et 8 participations dans des sociétés non-cotées (contre 6 à fin 2013).¹

Au cours de l'exercice 2013, la Société a réalisé des cessions pour un montant global de 80,2 millions d'euros (un montant de 1,4 million d'euros en 2012). Ces opérations ont ainsi concerné 11 lignes de participation et 47,3 % de la valeur nette du portefeuille au 31 décembre 2012.

Les cessions intervenues au cours de l'exercice 2013 ont résulté (i) soit d'un recentrage du portefeuille vers des sociétés plus en phase avec la stratégie de Salvepar (telle que décrite à la Section I.4 du présent Document de référence), (ii) soit de la faible association de la Société à la gouvernance des sociétés en question, (iii) soit d'opportunités de céder des participations ayant un faible potentiel de plus-value additionnelle, ou (iv) encore de l'accompagnement du bloc majoritaire lors d'une opération portant sur le capital.

¹ Ces données excluent Conflandey, société en liquidation judiciaire depuis 2006, dont les titres sont provisionnés à 100 %.

Les principales cessions réalisées par la Société au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

- Fin janvier 2013, la Société a cédé sa participation dans la société STEF pour 8,1 millions d'euros.
- Début février 2013, dans le cadre de la cession par Qualium Investissement de ses parts dans Socotec à Cobepa (société d'investissement belge) et à des fonds gérés par Five Arrows Managers, ainsi qu'aux salariés et au management, la Société a été remboursée des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) de Socotec qu'elle détenait pour un montant de 6,6 millions d'euros.
- Le 7 février 2013, la Société a accepté une offre d'achat ferme et irrévocable provenant de Polygone S.A. pour l'ensemble de ses actions pour un montant total de 9,2 millions d'euros.
- Le 14 février 2013, la Société a cédé l'intégralité de ses titres GL Events pour 5,8 millions d'euros ainsi que l'intégralité de ses titres Touax pour 7,7 millions d'euros.
- Le 21 mars 2013, Salvepar a annoncé la signature par Abénex Capital et les actionnaires du groupe RG Safety d'un protocole d'acquisition du groupe RG Safety pour un prix en ligne avec l'actif net réévalué retenu au 31 décembre 2012 (et en forte plus-value par rapport à la valeur nette comptable de cette participation à cette même date). Dans ce cadre, Salvepar a cédé le 30 mai 2013 sa participation pour un prix total de 17,4 millions d'euros.
- Le 4 avril 2013, la Société a annoncé la cession de l'intégralité de ses actions Lacroix pour 2,1 millions d'euros.
- Le 2 juillet 2013, la Société a cédé sa participation de 12 % dans Courtepaille pour 9,0 millions d'euros plus un possible complément de prix valable jusqu'à fin 2018 en cas de cession de ces actions par le cessionnaire avant cette date.
- Le 18 décembre 2013, la Société a annoncé avoir finalisé la cession de l'intégralité de sa participation dans la société Le Noble Age, soit 500.000 actions, pour un prix de vente net total de 7,1 millions d'euros.

(Voir également la Note 1 « Immobilisations financières » des comptes annuels 2013 de la Société figurant à la Section V.4.1 du présent Document de référence.)

(ii) Mise en paiement d'un dividende exceptionnel

Conformément aux intentions annoncées par TPI dans le cadre de l'offre publique d'achat réalisée en 2012, Salvepar a procédé en 2013 à une distribution significativement plus importante que lors des exercices précédents. Au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2013 a approuvé le versement par la Société d'un dividende exceptionnel de 55,50 euros par action, soit un montant global de 86.881.143 euros prélevé sur le compte « Autres réserves » distribué à l'ensemble des actionnaires de la Société. Ce dividende, qui n'a pas vocation à être récurrent (voir la Section I.6 du présent Document de référence), a été mis en paiement par la Société le 11 juin 2013.

Ce dividende s'est traduit par une réduction significative de l'actif net réévalué de la Société qui ressortait à 85,0 millions d'euros au 30 juin 2013 (contre 167,7 millions d'euros au 31 décembre 2012), pour des capitaux propres hors résultat de 60,0 millions et un endettement financier net de 28,4 millions d'euros. Cette réduction de l'actif net réévalué de la Société a été compensée par les deux augmentations de capital réalisées au second semestre 2013.

(iii) Augmentations de capital au cours de l'exercice 2013

En 2013, la Société a procédé à deux augmentations de capital : (i) une première augmentation de capital réalisée le 8 août 2013 pour un montant final brut de 128.791.597,50 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduit par la création de 2.633.775 actions ordinaires nouvelles et (ii) une seconde augmentation de capital réalisée le 15 octobre 2013 pour un montant de 6.500.000 euros (prime d'émission incluse) correspondant au prix d'émission total des 10 actions de préférence de catégorie 1 souscrites par TCA et des 10 actions de préférence de catégorie 2 souscrites par TCP (voir la Section VII.4(b) du présent Document de référence).

Ces deux augmentations de capital ont permis d'augmenter les capitaux propres de la Société d'un montant brut d'environ 135,3 millions d'euros pour les porter à environ 194,5 millions d'euros.

La première augmentation de capital, qui a été annoncée au marché le 11 juillet 2013, avait essentiellement pour objectif le renforcement des fonds propres de la Société et le financement de sa stratégie de développement. Les fonds reçus dans le cadre de cette augmentation de capital sont en train d'être investis

dans de nouvelles participations cotées et non-cotées conformément à la stratégie de la Société ou de permettre un renforcement de la Société dans des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. La Société a également pu profiter de cette augmentation de capital pour élargir sa base actionnariale sur le long terme. Cette augmentation de capital a été réalisée le 8 août 2013 pour un montant final brut de 128.791.597,50 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduit par la création de 2.633.775 actions ordinaires nouvelles. Elle a fait l'objet d'une note d'opération qui a reçu le visa de l'AMF n° 13-344 en date du 10 juillet 2013. (Voir également la Section VII.4(d) du présent Document de référence.)

La seconde augmentation de capital s'inscrivait dans un objectif d'alignement d'intérêts entre TCA, TCP et la Société. Les droits attachés aux actions de préférence émises dans le cadre de cette seconde augmentation de capital sont décrits à la Section VII.2(b) du présent Document de référence. Si l'émission de ces actions de préférence n'a pas fait d'un prospectus visé par l'AMF, les termes de ces actions de préférence ont été annoncés et présentés dans la note d'opération qui a reçu le visa de l'AMF n° 13-344 en date du 10 juillet 2013. (Voir également la Section VII.4(d) du présent Document de référence.)

(iv) Prises de participations significatives au cours de l'exercice 2013

En 2013, Salvepar a investi pour un montant total engagé de 54,2 millions d'euros (contre 2,2 millions d'euros en 2012), dont 47,9 millions d'euros ont été décaissés sur la période.

La Société a réalisé trois principaux nouveaux investissements en ligne avec sa stratégie.

■ **Naturex** – Le 22 janvier 2013, Salvepar a souscrit pour un montant de 6,0 millions d'euros à une émission d'OCEANE par Naturex. Ces OCEANE, qui ne sont pas cotées, portent intérêt au taux fixe annuel de 4,40 % et ont pour échéance juin 2019. En complément, au cours de l'été 2013, Salvepar a acquis des actions cotées Naturex pour un montant de 5,0 millions d'euros. Dans le présent Document de référence, les OCEANE Naturex sont regroupées avec les actions détenues par Salvepar et sont classées dans les participations cotées. Naturex produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agroalimentaire, nutraceutique, pharmaceutique et cosmétique. La force de Naturex est d'avoir su développer une véritable expertise sur des produits

spécifiques qui constituent des niches de marché. Naturex mène une stratégie autour de deux axes, une croissance organique soutenue et une croissance externe continue, se positionnant ainsi comme un leader mondial du marché des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale. Cette stratégie a permis à Naturex d'accroître considérablement sa taille en multipliant son chiffre d'affaires par vingt ces dix dernières années, lui conférant ainsi un savoir-faire et une légitimité reconnus dans l'intégration de sociétés ou branches d'activité, porteuses de synergies et créatrices de valeur.

■ **LAP** – Le 13 juin 2013, Salvepar a annoncé s'être engagé à investir un montant de 7,0 millions de dollars dans la société Latin America Power (« **LAP** »), un développeur et opérateur de projets d'énergie renouvelable à base hydroélectrique et éolienne au Chili et au Pérou. Cet investissement a été réalisé à l'occasion d'une augmentation de capital menée par les principaux actionnaires de LAP, dont P2 (une joint-venture entre Patria Inverimentos, membre du Groupe Blackstone et Promon SA, acteur majeur de l'ingénierie d'infrastructure au Brésil). La croissance importante et l'industrialisation du Chili et du Pérou ont créé la nécessité d'une augmentation de long terme de leur capacité de génération d'électricité. En outre, ces deux pays cherchent à augmenter la contribution des énergies renouvelables à leur mix énergétique via des mesures incitatives pour ce type de projet. La stratégie de LAP consiste à acquérir et développer, puis à exploiter, des projets de taille moyenne dans ces deux pays. LAP emploie 65 personnes, exploite actuellement une capacité de 33 MW et dispose de 10 projets représentant une puissance de près de 700 MW, dont plusieurs sont à un stade avancé. Au 31 décembre 2013, 3,2 millions de dollars ont été décaissés par Salvepar au titre de cet investissement.

■ **Assystem/HDL** – En décembre 2013, Salvepar a réalisé un investissement de 30 millions d'euros dans HDL, une société holding détenue en commun avec M. Dominique Louis, principal actionnaire et fondateur du groupe Assystem. Cet investissement, qui permet à Salvepar de détenir 20,24 % du capital et des droits de vote de HDL, s'inscrit dans le cadre du financement en capital de l'offre publique d'achat portant sur les titres d'Assystem qui a été annoncée par M. Dominique Louis le 29 octobre 2013. A l'issue de l'offre publique d'achat le 19 mars 2014, HDL Development détenait 55,7 % du capital et 55,0 % des droits de vote d'Assystem. Assystem opère sur le marché de l'ingénierie dont le rôle est d'étudier,

de concevoir et de faire réaliser en tout ou partie un ouvrage ou un composant industriel. Assystem est présent sur le marché de l'ingénierie à travers deux grands métiers : l'ingénierie des infrastructures complexes (qui représentait 41 % de son chiffre d'affaires en 2012) et la R&D industrielle externalisée (qui représentait 59 % de son chiffre d'affaires en 2012). (Voir également la Section I.3(c) du présent Document de référence. Dans le cadre de cette opération, TCP, l'actionnaire majoritaire de Salvepar, et le FCPR Tikehau Preferred Capital ont aussi contribué au financement en capital de l'offre publique à hauteur de 10 millions d'euros au total. Plus d'informations sur l'offre publique d'achat de HDL Development sur Assystem et les termes et conditions du pacte conclu entre Salvepar et M. Dominique Louis figurent également dans la note d'information relative à l'offre publique ayant reçu le visa de l'AMF no. 14-004 en date du 9 janvier 2014. Cette note d'information est disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.)

En complément de ces nouveaux investissements, Salvepar s'est également renforcé en octobre 2013 dans Latécoère en acquérant des obligations convertibles en actions (OCA) Latécoère pour un montant de 3,5 millions d'euros. La Société a exercé son droit de conversion de ces OCA avant la fin de l'exercice 2013, de sorte qu'au 31 décembre 2013, Salvepar était l'un des premiers actionnaires de Latécoère en détenant 6,5 % du capital et 9,0 % des droits de vote de Latécoère (soit 10,1 % des droits de vote en cas d'exercice des BSA détenus par Salvepar). En outre, au cours de l'exercice 2013, dans le cadre de son second axe d'investissement, Salvepar a également consenti un engagement de participer à hauteur de 5 millions de dollars US au financement de l'acquisition d'actifs immobiliers situés au Vietnam (projet Riverside).

En parallèle de la mise en œuvre de ses deux principaux axes stratégiques d'investissement (voir la Section I.4 du présent Document de référence), la Société a également placé une partie de sa trésorerie disponible dans des valeurs mobilières de placement (actions, obligations et parts d'OPCVM) pour un montant total de 52,4 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(b) Analyse des résultats de la Société pour l'exercice 2013

Du fait de la nature de ses activités, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires en 2013. Outre l'actif net réévalué (voir la Section II.2 du présent Document de

référence), les agrégats comptables pertinents pour la Société sont principalement : le résultat brut de gestion, le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées et le résultat net.

Résultat brut de gestion

Le résultat brut de gestion de l'exercice 2013 s'établit à 0,9 million d'euros contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 3,9 millions d'euros. Cette variation traduit une réduction des produits courants de 2,1 millions d'euros et une augmentation des charges courantes de 1,8 million d'euros sur l'exercice. En 2013, les produits courants ont en effet diminué de 2,1 millions d'euros dans la mesure où la Société n'a pas perçu tous les dividendes et intérêts liés aux titres cédés au cours de l'exercice. Les charges courantes ont quant à elles augmenté de 1,8 million d'euros, principalement en raison (i) de l'impact en année pleine des redevances payées par la Société dans le cadre des contrats de prestation de services conclus avec TCA pour 1,1 million d'euros (voir la Section VII.3(a) du présent Document de référence), (ii) de l'augmentation des honoraires de conseils liés aux opérations pour un montant d'environ 0,3 million d'euros, (iii) aux commissions d'arrangement payées par la Société lors de la mise en place du contrat de crédit conclu avec Natixis pour 0,2 million d'euros (voir la Section II.1(d) du présent Document de référence), (iv) de l'augmentation de sa charge d'intérêts liés à ses emprunts et à ses frais de courtage pour 0,4 million d'euros et (v) d'une dotation de 0,8 million d'euros destinée à couvrir les pertes latentes constatée au 31 décembre 2013 sur le portefeuille de valeurs mobilières de placement.

Résultat net des opérations sur valeurs immobilisées

Au titre de l'exercice 2013, le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées ressort à 14,3 millions d'euros et traduit principalement :

- L'impact des cessions d'immobilisations financières et remboursements ou conversions d'obligations intervenues durant l'exercice 2013, qui ont permis de générer une plus-value nette comptable (après inclusion des reprises de provisions sur titres attachées) de 16,2 millions d'euros avant impôt, et
- Les mouvements nets de dotations et reprises complémentaires sur les titres immobilisés en portefeuille au 31 décembre 2013 pour un montant négatif de 1,2 million d'euros.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2013 s'établit à un bénéfice 14,2 millions d'euros.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2013 figure à la Section II.1(e) du présent Document de référence.

(c) Actif immobilisé de la Société

Du fait de son activité de holding, l'actif immobilisé de la Société est quasiment exclusivement composé d'immobilisations financières, les immobilisations corporelles et incorporelles de la Société étant négligeables.

Au 31 décembre 2013, la Société disposait en portefeuille de 12 participations : 6 participations dans des sociétés cotées et 6 participations dans des sociétés non-cotées.¹

A l'actif de la Société, au 31 décembre 2013, les immobilisations financières nettes de la Société s'élevaient à 125,9 millions d'euros contre 136,2 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette diminution s'explique essentiellement par les cessions de titres intervenues au cours de l'exercice 2013, qui ont été partiellement compensées par les investissements réalisés sur la période.

La ventilation des immobilisations financières en portefeuille ressort de la manière suivante :

| (en euros) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 | Variation |
|---|------------------|------------------|--------------|
| Immobilisations financières cotées | | | |
| Valeur brute | 68.361.218 | 93.292.185 | (24.930.967) |
| Dépréciation des titres | (9.770.568) | (17.904.577) | 8.134.009 |
| Valeur nette comptable | 58.590.650 | 75.387.608 | (16.796.658) |
| Immobilisations financières non-cotées | | | |
| Valeur brute | 76.428.410 | 75.676.652 | 751.758 |
| Dépréciation des titres | (9.142.135) | (14.913.439) | 5.771.304 |
| Valeur nette comptable | 67.286.275 | 60.763.213 | 6.523.062 |

(d) Liquidités et sources de financement

Au 31 décembre 2013, l'actif net circulant de la Société s'élevait à 126,6 millions d'euros contre 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2012. La Société avait par ailleurs une dette d'exploitation totale de 43,4 millions d'euros contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2012.

La trésorerie nette de la Société (correspondant aux disponibilités augmentées des comptes à terme et diminuées de la dette financière et des découverts) est passée de 9,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 37,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(i) Liquidités et flux de l'exercice

Au 31 décembre 2013, le montant brut total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société s'élevait à 126,6 millions d'euros (contre 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2012) et se décomposait comme suit :

- des valeurs mobilières de placement (actions, obligations et parts d'OPCVM) pour un montant de 52,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- des dépôts à terme pour un montant de 50,1 millions d'euros (contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2012) ; et

- des disponibilités pour un montant de 24,0 millions d'euros (contre 0,5 million d'euros au 31 décembre 2012).

Les flux nets de l'activité ont généré 2,1 millions d'euros de trésorerie en 2013 contre 0,6 million d'euros en 2012.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement ont généré 31,6 millions d'euros en 2013, essentiellement en raison des cessions de titres intervenues au cours de l'exercice 2013, qui ont été partiellement compensées par les investissements réalisés sur la période, contre un flux négatif de 0,8 million d'euros en 2012.

Les flux nets liés aux opérations de financement ont eu un impact positif sur la trésorerie de 84,0 millions d'euros en 2013 contre un impact négatif de 1,6 million d'euros en 2012 lié au paiement du dividende au titre de l'exercice 2011. Le flux positif en 2013 s'explique par l'effet cumulé des augmentations de capital intervenues sur la période (134,6 millions d'euros) et des financements bancaires obtenus par la Société (36,3 millions d'euros), qui a été compensé par le paiement du dividende exceptionnel (86,9 millions d'euros).

¹ Ces données excluent Conflandey, société en liquidation judiciaire depuis 2006, dont les titres sont provisionnés à 100 %.

(ii) Sources de financement bancaire

Au 31 décembre 2013, les emprunts et dettes financières divers de la Société s'élevaient à 36,3 millions d'euros. Cet endettement recouvrait essentiellement un emprunt auprès de Natixis pour un montant de 26,3 millions d'euros et un emprunt auprès d'UBS France pour un montant de 10,0 millions d'euros :

■ **Emprunt Natixis** – Le 6 juin 2013, la Société a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30,0 millions d'euros afin de lui permettre de financer ses besoins généraux de financement. Ce contrat de crédit a pour date d'échéance le 1^{er} juillet 2015. Les tirages au titre de ce contrat de crédit portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les conditions de marché. Le 11 juin 2013, la Société a procédé à un tirage de 26,3 millions d'euros au titre du contrat de crédit. Le montant de ce tirage n'a pas varié à la date du présent Document de référence.

Les principales stipulations notables de ce contrat de crédit sont les suivantes :

– *Covenant financier* : La Société s'est engagée à maintenir pendant la durée de la convention, un ratio d'endettement financier inférieur à 40 %. Ce ratio est mesuré sur une base trimestrielle. Au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2014, la Société respectait cet engagement.

– *Sûretés* : La convention prévoit que la Société doit nantir une partie de ses participations pour une valeur devant rester à un niveau minimum convenu. En cas de diminution de la valeur des actifs nantis, un appel en garantie (ajustement à la hausse du nombre de titres remis en garantie ou équivalent en espèces) est effectué par l'agent afin qu'il n'y ait pas de réduction de l'assiette de la garantie.

– *Exigibilité anticipée* : Aux termes de la convention, l'agent peut prononcer l'exigibilité anticipée des tirages en cours dans certains cas, et notamment en cas (i) de cessation d'activité, (ii) de transfert du siège social hors de France métropolitaine, (iii) de défaut de paiement d'une somme due au titre de la convention, (iv) de non-respect des engagements contractés au titre de la convention, (v) de défaut ou de non-paiement au titre d'autres dettes financières de la Société, (vi) d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société, ou (vii) d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable

significatif sur l'activité, les actifs, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

– *Remboursement anticipé en cas de changement de contrôle* : La convention prévoit le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues et l'annulation du crédit disponible dans le cas où (i) TCP détiendrait moins de 50,01 % du capital social et des droits de vote de la Société et (ii) toute personne ou groupe de personnes autre que TCP viendrait à détenir plus de 30 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

■ **Emprunt UBS France** – Le 23 octobre 2013, la Société a conclu une convention de prêt avec UBS France d'un montant maximum de 10 millions d'euros et d'une durée de 3 ans. Ce prêt, qui a été tiré en totalité, porte intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les conditions de marché. Cette convention de prêt ne comporte pas covenant financier. Pour sûreté de ce crédit, la Société a nanté une partie de son portefeuille de titres cotés pour un montant de 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(iii) Autres dettes

Au 31 décembre 2013, les autres dettes de la Société sont composées à 90,6 % de dettes sur immobilisations financières, à 4,2 % de dettes fournisseurs et à 4,4 % de charges fiscales et sociales liées à l'activité de la Société.

Les dettes sur immobilisations correspondent à des engagements pris non encore décaissés (i) sur LAP pour 2,7 millions d'euros et (ii) sur un projet d'investissement soumis à une clause de confidentialité jusqu'à la finalisation de l'opération pour un montant de 3,6 millions d'euros.

Les informations qui suivent sont communiquées en application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce.

Les dettes fournisseurs s'élevaient au 31 décembre 2013 à 291.820 euros et au 31 décembre 2012 à 262.090 euros.

L'échéance moyenne de règlement des fournisseurs est inférieure à 30 jours.

Le détail des dettes fournisseurs au 31 décembre 2012 et 2013 est présenté ci-après :

| (en euros) | 2013 | 2012 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 291.820 | 262.090 |
| <i>Fournisseurs</i> | <i>153.527</i> | <i>54.231</i> |
| <i>Fournisseurs – Factures non parvenues</i> | <i>138.293</i> | <i>207.859</i> |

(e) Evolution des capitaux propres et proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2013

Au 31 décembre 2013, avant affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres (avant affectation) de la Société se décomposaient comme suit :

| (en euros) | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capital social | 33.593.768,00 | 12 523 408,00 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 127.226.945,69 | 15 851 906,50 |
| Réserves : | | |
| <i>Réserve légale</i> | <i>3.359.376,80</i> | <i>1 252 341,00</i> |
| <i>Autres réserves</i> | <i>30.334.113,56</i> | <i>119 390 811,14</i> |
| Report à nouveau | – | – |
| Résultat de l'exercice (avant affectation) | 14 215 952,29 | (2 175 554,58) |
| Capitaux Propres | 208.730.156,34 | 146 842 912,06 |

Le Conseil d'administration de la Société, dans sa réunion du 5 mars 2014, a décidé le paiement d'un acompte sur dividende de 1,50 euro par action ordinaire, soit un montant global maximum de 6.298.801,50 euros pour les 4.199.201 actions ordinaires composant le capital de la Société à la date de mise en distribution. Cet acompte sur dividende a été mis en paiement le 17 mars 2014 pour un montant global d'environ 6,29 millions d'euros après prise en compte des actions auto-détenues par la Société qui n'avaient pas droit à l'acompte.

A raison du versement d'un acompte au titre de l'exercice 2013 et en application de l'article 19(1°), alinéa 7 des statuts de la Société, la Société a également mis en paiement le dividende prioritaire au bénéfice des actions de préférence de catégories 1 et 2 pour un montant total de 290.440,80 euros, soit la totalité du dividende prioritaire dû au titre de l'exercice 2013 et correspondant à 12,5 % du Résultat Net Retraité pour 2013 tel que défini par les statuts de la Société et arrêté

par la Société (2.323.526,96 euros). Il est à noter que, conformément aux statuts de la Société, au titre de l'exercice 2013, le Résultat Net Retraité a été calculé sur la période du 15 octobre 2013, date à laquelle les actions de préférence de catégories 1 et 2 ont été émises, au 31 décembre 2013. (Voir la Section VII.2(b)(iii) du présent Document de Référence.)

Lors de sa réunion du 5 mars 2014, le Conseil d'administration de la Société a également décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende total de 2,00 euros par action ordinaire au titre de l'exercice 2013, à hauteur de 1,50 euro par action ordinaire sous la forme de l'acompte mis en paiement le 17 mars 2014 et à hauteur de 0,50 euro par action ordinaire sous la forme d'un dividende complémentaire.

Le tableau suivant présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2013 approuvée par le Conseil d'administration et soumise à l'Assemblée générale annuelle de la Société :

| | | |
|--|-----|-----------------|
| Bénéfice net comptable de l'exercice 2013 | | 14.215.952,29 € |
| Report à nouveau antérieur | (+) | – |
| Bénéfice distribuable | (=) | 14.215.952,29 € |
| Aucune dotation n'est effectuée à la réserve légale, celle-ci atteignant 10 % du capital social | | – |
| <i>Païement du dividende prioritaire</i> | | – |
| Païement du dividende prioritaire de 145.220,40 € dû aux actions de préférence de catégorie 1 (AP1), soit 14.522,04 € par AP1. Ce dividende a été payé le 17 mars 2014 sous la forme d'un acompte pour la période du 15 octobre 2013 au 31 décembre 2013. Le montant payé de 145.220,40 € correspond à (i) 6,25 % du Résultat Net Retraité (soit 2.323.526,96 € au titre de l'exercice 2013) et à (ii) la totalité du dividende prioritaire dû aux AP1 au titre de l'exercice 2013. | (–) | 145.220,40 € |
| Païement du dividende prioritaire de 145.220,40 € dû aux actions de préférence de catégorie 2 (AP2), soit 14.522,04 € par AP2. Ce dividende a été payé le 17 mars 2014 sous la forme d'un acompte pour la période du 15 octobre 2013 au 31 décembre 2013. Le montant payé de 145.220,40 € correspond à (i) 6,25 % du Résultat Net Retraité (soit 2.323.526,96 € au titre de l'exercice 2013) et à (ii) la totalité du dividende prioritaire dû aux AP2 au titre de l'exercice 2013. | (–) | 145.220,40 € |
| <i>Distribution d'un dividende ordinaire</i> | | – |
| Dividende ordinaire en numéraire de 2,00 € ¹ , correspondant à un acompte de 1,50 € par action ordinaire détaché le 12 mars 2014 et à un montant complémentaire de 0,50 € par action ordinaire | (–) | 8.398.402,00 € |
| Affectation au compte de report à nouveau | (=) | 5.527.109,49 € |

¹ Le montant total du dividende ordinaire est calculé sur la base du nombre théorique d'actions ordinaires ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2013, soit 4.199.201 actions et pourra varier si le nombre d'actions ordinaires ouvrant droit au dividende ordinaire complémentaire évolue entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de détachement du dividende, en fonction notamment du nombre d'actions auto-détenues ou en cas de création d'actions ordinaires nouvelles (si le titulaire des actions concernées a droit au dividende ordinaire complémentaire).

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, le dividende ordinaire complémentaire sera détaché de l'action ordinaire le 12 juin 2014 et mis en paiement à compter du 17 juin 2014. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en

paiement du dividende ordinaire complémentaire, la Société détiendrait certaines de ses propres actions ordinaires, les sommes correspondant au dividende ordinaire complémentaire non versées à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

(f) Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

| (en euros sauf mention contraire) | Exercice clos le 31 déc. 2009 | Exercice clos le 31 déc. 2010 | Exercice clos le 31 déc. 2011 | Exercice clos le 31 déc. 2012 | Exercice clos le 31 déc. 2013 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| I - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 12.523.408 | 12.523.408 | 12.523.408 | 12.523.408 | 33.593.768 |
| b) Nombre d'actions (ordinaires et de préférence) | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 4.199.221 |
| II - Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 4.582.716 | 3.955.125 | 5.353.877 | 5.847.163 | 3.770.718 |
| b) Bénéfice avant impôts, amortissements et dépréciations | 7.377.053 | 16.041.694 | -8.178.307 | 4.766.968 | 1.997.737 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 1.857.388 | 544.544 | 1.894.172 | 334.689 | 889.795 |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations | | | | | |
| – Résultat de gestion | 2.850.171 | 1.916.459 | 3.242.331 | 4.009.860 | -51.011 |
| – Résultat des opérations sur valeurs immobilisées | 8.957.897 | 22.368.639 | 244.129 | -6.185.414 | 14.266.963 |
| – Total | 11.808.068 | 24.285.098 | 3.486.461 | -2.175.555 | 14.215.952 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 6.261.704 | 9.392.556 | 1.565.426 | 86.881.143 | 8.688.843 |
| f) Nombre d'actions ayant droit au dividende | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 4.199.221 |
| Actions ordinaires | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 1.565.426 | 4.199.201 |
| Actions de préférence | | | | | 20 |
| III - Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et dépréciations | 3,53 | 9,9 | -6,43 | 2,83 | 0,26 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et dépréciations | | | | | |
| – Résultat de gestion | 1,82 | 1,22 | 2,07 | 2,56 | -0,01 |
| – Résultat des opérations sur valeurs immobilisées | 5,72 | 14,29 | 0,16 | -3,95 | 3,4 |
| – Total | 7,54 | 15,51 | 2,23 | -1,39 | 3,39 |
| c) Dividende net versé à chaque action | | | | | |
| Actions ordinaires | 4 | 6 | 1 | 55,5 | 2 |
| Actions de préférence | | | | | 14.522,04 |
| IV - Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 4 | 4 | 3 | 3 | 1 |
| b) Montant de la masse salariale | 217.522 | 192.096 | 161.942 | 61.102 | 122.188 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 75.935 | 80.053 | 81.494 | 56.649 | 74.350 |

2. Evolution de l'Actif Net Réévalué (ANR) de la Société

(a) Modalités de calcul de l'Actif Net Réévalué et de l'Actif Net Réévalué par action

L'actif net réévalué (« ANR ») est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme Salvepar, qui applique les règles du Guide international d'évaluation à l'usage du capital investissement et du capital risque (élaboré par l'AFIC, la BVCA et l'EVCA).

L'ANR se calcule en prenant les capitaux propres comptables auxquels s'ajoutent les revalorisations éventuelles nettes de l'impôt latent. Les investissements sont réévalués à leur juste valeur selon la méthode de valorisation décrite ci-dessous.

Les titres cotés sont valorisés à la moyenne des 20 derniers jours de bourse (avant clôture) de la période sans décote.

S'agissant des titres non-cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : ils sont valorisés au prix d'achat qui pourra être diminué en cas d'indicateur d'*impairment* (notamment si les performances et/ou les perspectives de l'entreprise sous-jacente sont significativement inférieures aux prévisions sur la base desquelles l'investissement a été effectué ou si un changement négatif majeur est intervenu, lequel affecte l'activité de la société, son marché, son environnement technologique, économique, réglementaire ou juridique) ; et
- après 12 mois : ils sont valorisés en faisant application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiples d'entrée, opérations significatives sur le capital et méthode d'actualisation des flux de trésorerie si jugé nécessaire). En cas de résultat de valorisation inférieur au prix de revient, une diminution de valeur (soit une provision) est prise en compte. En cas de revalorisation à la hausse, il est fait application d'une décote de prudence sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée. Si nécessaire, Salvepar applique en outre une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue. Dans le cas où

Salvepar est co-investisseur dans une transaction et dans le cas d'un investissement dans un véhicule géré via un fonds d'investissement, Salvepar échange avec le sponsor de la transaction ou du fonds afin de déterminer la valeur de l'investissement, étant donné la plus grande proximité de celui-ci avec l'investissement sous-jacent.

L'ANR par action ordinaire est calculé à partir de (i) l'ANR total corrigé du dividende prioritaire dû au titre de la période concernée aux porteurs des actions de préférence de catégories 1 et 2 (voir la Section VII.2(b)(iii) du présent Document de référence) et (ii) rapporté au nombre total d'actions ordinaires émises à la date de clôture concernée.

La Société publie le montant de son ANR de manière trimestrielle depuis le 31 mars 2013.

L'ANR au 31 décembre 2013 est une information extra-comptable qui a été élaborée en interne par les équipes qui travaillent pour le compte de la Société parallèlement à la préparation des comptes annuels, des notes annexes aux comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2013. Cet ANR a fait l'objet d'un examen en Comité des comptes (renommé Comité d'audit et des risques). Le calcul de l'ANR et de l'ANR par action ordinaire ne fait pas l'objet d'un audit ou d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes de la Société. Il est également précisé que la Société ne fait pas appel à un évaluateur externe dans le cadre de la préparation de son ANR.

(b) Commentaires sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué au cours de l'exercice 2013

Au 31 décembre 2013, l'ANR de Salvepar s'établissait à 232,4 millions d'euros (55,34 euros par action ordinaire), soit une revalorisation de 23,7 millions d'euros nette d'impôt latent par rapport aux capitaux propres comptables à la même date.

Au 31 décembre 2013, l'ANR de la Société progresse de 38,6 % par rapport au 31 décembre 2012. Par comparaison, l'ANR par action ordinaire progresse de 3,5 % par rapport au 31 décembre 2012 en retraçant l'effet du dividende exceptionnel versé en juin 2013.

| | 31 déc. 2012 | 31 mars 2013 | % T-1 | 30 juin 2013 | % T-1 | 30 sept. 2013 | % T-1 | 31 déc. 2013 | % T-1 |
|---|-----------------|-----------------|----------|-----------------|----------|------------------|----------|-----------------|----------|
| ANR de la Société (en millions d'euros) | 167,66 | 170,88 | 1,9 % | 85,03 | (50,2)% | 221,26 | 160,2 % | 232,4 | 5,0 % |
| ANR par action ordinaire (en euros) | 107,10 | 109,16 | 1,9 % | 54,32 | (50,2)% | 52,69 | (3,0) % | 55,34 | 5,0 % |

Le tableau ci-dessus illustre les mouvements importants qui ont modifié l'ANR de la Société au cours de l'exercice 2013 et explique les variations intervenues entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

- Au 2nd trimestre, la Société a procédé au versement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 55,50 euros par action soit 86,9 millions d'euros au total. Ce dividende a eu pour effet une diminution de moitié de l'ANR de la Société.
- Au cours du 3^{ème} trimestre, Salvepar a procédé à une augmentation de capital de 128,8 millions d'euros au prix d'émission de 48,90 euros par action, soit une décote de 10,0 % par rapport à l'ANR par action au 30 juin 2013 et une décote de 5,25 % par rapport au cours de clôture du 9 juillet 2013 (veille de l'annonce de l'augmentation de capital). Compte tenu de la taille de l'augmentation de capital et du niveau de

décote, l'ANR par action ordinaire de Salvepar a enregistré une baisse de 3,0 % au 3^{ème} trimestre. En tenant compte de l'augmentation de capital, comme si elle avait été réalisée le 30 juin 2013, l'ANR a augmenté de 3,5 % sur le 3^{ème} trimestre.

- Au 4^{ème} trimestre 2013, l'ANR par action ordinaire a augmenté d'environ 5 % compte tenu principalement de la hausse des valorisations des titres cotés. Le 15 octobre 2013, la Société a également procédé à l'émission des actions de préférence de catégories 1 et 2 pour un montant de 6,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la valeur du portefeuille de Salvepar (en valeur d'ANR) s'élevait à 243,6 millions d'euros. Sur la base des valeurs prises en compte dans l'ANR de la Société, le tableau suivant présente la ventilation du portefeuille de Salvepar au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 :

| | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2013 |
|--|--------------|--------------|
| Titres cotés | 49,5 % | 32,9 % |
| Titres non-cotés | 44,2 % | 27,6 % |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement (nettes de la dette et du BFR) | 6,3 % | 39,5 % |

Le tableau ci-dessus illustre la part importante de la trésorerie et des actifs liquides à très court terme suite à l'augmentation de capital réalisée en août 2013, les montants levés dans ce cadre étant en cours de déploiement.

Sur la base de l'évolution des valeurs d'ANR entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 et en tenant

compte des investissements, des cessions et des produits courants sur la période, le portefeuille de Salvepar a permis de générer une performance de + 8,8 % en 2013, correspondant à une performance de + 18,9 % pour les participations cotées, une performance de + 1,1 % pour les participations non-cotées et une performance de + 5,6 % sur les valeurs mobilières de placement.

3. Evénements significatifs depuis la clôture de l'exercice 2013

Voir la Section I.3(d) du présent Document de référence.

A l'exception de ce qui est décrit dans le présent Document de référence, il n'est intervenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2013.

III. FACTEURS DE RISQUES

1. Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits dans la présente Section. Ces facteurs de risque sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des risques présentés dans la présente Section n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

(a) Risques liés à l'activité de la Société

Risques liés à la réalisation d'investissements

Bien que la Société ait recours à une équipe de professionnels expérimentés en matière d'opérations d'investissement (y compris au sein de ses équipes propres, au sein des équipes TCA ou au sein de son Comité d'investissement – voir les Sections VII.3 et IV.1(c) du présent Document de référence) et qu'elle fasse appel régulièrement à des cabinets d'audit ou de conseil, à des banques-conseils ou à des cabinets d'avocats lors de ces opérations, elle encourt des risques inhérents à l'activité d'investissement, à savoir :

- les risques liés à l'évaluation de la valeur des entités dans lesquelles elle investit ;
- les risques afférents à l'instruction des projets d'investissement et à l'évaluation des forces et faiblesses de l'entité cible, de son potentiel de développement, de la pertinence de son plan d'activité et de la capacité de ses dirigeants à le mener à bien ;

- les risques découlant de la gestion de l'entreprise cible antérieurement à la date de l'investissement, non identifiés dans le cadre des audits réalisés préalablement à celle-ci, ou non garantis par les vendeurs au titre de la garantie de passif et d'actif négociée par la Société dans le cadre de l'acquisition (par exemple, les risques concernés peuvent être exclus du champ d'application de cette garantie ; ils peuvent ne pas donner lieu à indemnisation effective par application des seuils, franchises et plafonds de garantie éventuellement consentis ; le ou les garants peuvent se révéler insolubles ; des litiges peuvent survenir avec les garants quant à l'exécution de la convention de garantie, etc.) ;
- les risques liés aux litiges pouvant survenir avec les vendeurs ou des tiers concernant l'investissement lui-même (par exemple en ce qui concerne la fiabilité des informations reçues durant la phase d'instruction du projet d'investissement) ou ses conséquences (par exemple, résiliation par des fournisseurs, clients ou banques des contrats les liant à la société acquise du fait de l'investissement) ; et
- les risques liés à l'insolvabilité d'une ou plusieurs entreprises dans laquelle la Société a investi (par exemple, obligation de soutenir financièrement l'entreprise concernée, perte égale à la valeur nette comptable de l'immobilisation financière concernée, redressement ou liquidation judiciaire et plus généralement procédures collectives, action en comblement de passif) et les risques de litiges en découlant. Voir la Section III.3 du présent Document de référence.

Risques liés à la détention de participations minoritaires

La stratégie de la Société est centrée sur les investissements minoritaires et les co-investissements, ainsi qu'il est décrit à la Section I.4 du présent Document de référence. Bien que Salvepar s'efforce, notamment s'agissant de ses prises de participations minoritaires dans des entreprises non-cotées, de conclure des accords lui offrant des droits d'information renforcés, une présence au sein de l'organe d'administration ou de surveillance de l'entreprise concernée, voire des droits de véto

concernant certaines décisions de gestion, il ne peut être garanti que Salvepar aura accès à toute l'information pertinente pour l'évaluation de sa position et de sa stratégie de conservation ou de cession, ni qu'elle pourra influencer de manière efficace sur les décisions importantes. En outre, dans la mesure où la Société prend des participations minoritaires et réalise des co-investissements, il ne peut être garanti qu'elle saura faire prévaloir ses positions vis-à-vis des actionnaires majoritaires ou du sponsor de l'opération dans le cas des co-investissements.

Risques de liquidité liés à certaines participations, notamment les participations non-cotées

Salvepar a pour objectif de continuer à détenir un portefeuille équilibré entre participations cotées et participations non-cotées. Au 31 décembre 2013, les titres non-cotés détenus par Salvepar représentaient 50,7 % de la valeur nette comptable des immobilisations financières de Salvepar. Ces titres qui ne sont négociés sur aucun marché, ainsi que certains titres détenus par Salvepar qui sont cotés mais très peu liquides, présentent un risque de liquidité. Bien que les investissements réalisés par la Société puissent générer des revenus (des dividendes en particulier), la récupération des sommes investies et la réalisation éventuelle de plus-values ne résulte, dans la très grande majorité des cas, que de la cession totale ou partielle de la participation, laquelle n'intervient généralement que plusieurs années après son acquisition. Il ne peut être garanti, pour les titres non-cotés comme pour les titres cotés mais non liquides, que Salvepar pourra trouver des acquéreurs intéressés pour acheter ses participations, ni que lesdits titres pourront faire l'objet d'une introduction en bourse ou voir leur liquidité améliorée lorsqu'ils sont déjà cotés. Dans ces conditions, et bien (i) que la Société cherche à anticiper les modalités de sa sortie lorsqu'elle investit (par exemple sous la forme de clauses de liquidité ou de sortie conjointe dans les pactes d'actionnaires qu'elle conclut) et (ii) que la Société évalue régulièrement la qualité de son portefeuille, il est possible que la Société connaisse des difficultés à céder tout ou partie de ses investissements, tant en termes de délais que de conditions de prix. Cette situation pourrait venir limiter ou empêcher la réalisation par la Société de nouveaux investissements et constituer ainsi un frein à la mise en œuvre de sa stratégie.

Risques de perte d'actifs

L'activité et la stratégie de la Société présentent un risque de perte des sommes engagées dans le cadre de

ses investissements, par exemple si l'entreprise dans laquelle l'investissement a été réalisé est mise en faillite (à l'instar de Conflandey, qui est en procédure de liquidation judiciaire depuis le 31 janvier 2006 et dont les actions sont provisionnées à 100 % dans les comptes de la Société) ou fait face à des difficultés prononcées (liées par exemple à la dégradation de la conjoncture, à l'augmentation de l'intensité concurrentielle, à des ruptures technologiques mal anticipées, à des choix stratégiques erronés du management, etc.). Si la Société se protège en éliminant les projets à haut risque, il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation de profits dans le cadre de la cession des investissements réalisés par la Société ou même à la récupération des sommes investies.

Risques liés à l'environnement économique, notamment en France

Au 31 décembre 2013, le portefeuille de Salvepar était essentiellement composé de titres d'entreprises ayant leur siège établi en France. Or, l'évolution de la conjoncture économique, notamment en France, est susceptible d'une part d'affecter la capacité de Salvepar à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes et, d'autre part, de dégrader la valeur de ses participations (dans les comptes de la Société ou dans le calcul de son actif net réévalué), les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique en France. Une évolution défavorable de l'environnement économique en France ou dans d'autres pays peut également altérer les conditions d'investissement de la Société (en réduisant par exemple le nombre d'opportunités à raison d'un environnement économique incertain ou qui réduit la profitabilité attendue). Dans le cadre de ses deux principaux axes d'investissement (voir la Section I.4 du Document de référence), Salvepar vise à réduire son exposition à l'environnement économique en France, notamment au travers d'investissements dans des sociétés européennes qui cherchent à s'internationaliser et, d'une manière générale, au travers d'une diversification géographique de son portefeuille.

Risques liés à la capacité d'investissement

L'investissement en fonds propres requiert de disposer de ressources propres. Aussi, pour conduire sa stratégie en saisissant les bonnes opportunités d'investissement, la Société a besoin de maintenir une capacité d'investissement adéquate. A cet effet, et une fois que la Société aura investi ses ressources disponibles, il ne

peut être garanti que la Société saura trouver des sources de financement nouvelles et attractives en capitaux ou en dette (en raison par exemple d'une contraction de l'offre de crédit bancaire) pour lui permettre de continuer de saisir des opportunités d'investissement. Pour pouvoir continuer à investir dans les années à venir, la rotation du portefeuille à un rythme adaptée constitue un moyen pour disposer des ressources nécessaires. Toutefois, il se peut que la Société ne soit pas en mesure d'opérer une rotation de son portefeuille en raison notamment de conditions de marché défavorables ou de marques d'intérêts insuffisantes.

Risques liés à la concurrence d'autres acteurs du marché

L'existence d'un nombre important d'acteurs de l'investissement place la Société sur un marché concurrentiel. La concurrence peut conduire à engager du temps et des dépenses importantes sur des dossiers pour lesquels l'offre de la Société peut ne pas être retenue. Si la Société a adopté un modèle atypique et une stratégie innovante centrée sur les investissements minoritaires, il ne peut être exclu que d'autres acteurs du marché, dont certains ont des tailles et des moyens supérieurs à ceux de la Société, concurrencent la Société sur ses projets d'investissement. D'une manière générale, un accroissement de la concurrence pourrait avoir pour effet de réduire le nombre d'opportunités d'investissement disponibles pour la Société ou de renchérir le coût des investissements du fait d'une demande accrue.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

En étudiant des projets de prises de participation, Salvepar prend généralement en compte dans la valorisation de l'entreprise cible l'existence d'un ou plusieurs dirigeants clés, ainsi que leur capacité à élaborer et à mener à bien une stratégie et un plan d'affaires. Certaines entreprises dans lesquelles Salvepar détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles et pour l'investissement de Salvepar des conséquences préjudiciables.

Risques industriels et environnementaux

Du fait de son activité, la Société n'est pas directement soumise aux risques industriels et environnementaux. Toutefois, elle a régulièrement recours à la prise en

compte de critères extra-financiers, notamment environnementaux, dans le cadre de son activité d'investissement. Elle porte notamment son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de l'entreprise concernée l'exige. Néanmoins, eu égard à la nature de l'activité de Salvepar qui consiste notamment à prendre des participations minoritaires et de moyen terme dans des sociétés cotées et non-cotées, la Société n'a pas de contrôle sur l'impact environnemental des entreprises dans lesquelles elle a investi. Pour certaines participations du portefeuille de la Société, la matérialisation de risques industriels ou environnementaux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la valeur de ces participations et donc sur le patrimoine et la situation financière de la Société.

(b) Risques financiers

Risques relatifs à la valorisation des participations

Salvepar procède à des analyses à l'occasion de chaque opération d'investissement (stratégie, concurrence, valorisation, analyse financière, conditions de sortie, responsabilité sociale et environnementale, etc.), puis de manière régulière lors du suivi de ses participations et des opérations de désinvestissement. Salvepar utilise les ressources internes de TCA dans le cadre du contrat de prestation de services mis en place entre Salvepar et TCA en matière d'investissement (voir la Section VII.3 du présent Document de référence) et s'entoure de conseils externes lorsque cela est nécessaire ou souhaitable. Les opérations d'investissement de Salvepar qui dépassent certains seuils sont par ailleurs soumises au Comité d'investissement de la Société, voire au Conseil d'administration. (Voir la Section IV.1(c) du présent Document de référence.)

Concernant l'évaluation des immobilisations financières, sauf événement exceptionnel, chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année dans le cadre des situations comptables au 30 juin et au 31 décembre, ainsi qu'au 31 mars et au 30 septembre dans le cadre du calcul de l'actif net réévalué. Ces valorisations sont effectuées sur la base d'une moyenne de cours de bourse lorsque la société est cotée ou selon une approche de juste valeur dans le cas des sociétés non-cotées (méthode des multiples, méthode d'actualisation des flux de trésorerie ou méthode spécifique – par exemple, celle prévue par un pacte auquel la Société est partie). Des contacts réguliers sont par ailleurs maintenus avec la direction

des entreprises concernées afin de suivre l'évolution de l'activité sous-jacente et la valeur des participations en portefeuille. Dans le cadre de la préparation des situations comptables au 30 juin et au 31 décembre, les propositions d'actualisation de la valorisation du portefeuille de la Société sont transmises par Salvepar aux Commissaires aux Comptes avant d'être présentées au Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques), au Président du Conseil d'administration puis au Conseil d'administration. Si les valorisations préparées par la Société sont fondées sur les meilleures estimations de la Société en l'état de ses connaissances, il ne peut être garanti qu'elles ne seront pas révisées ultérieurement et, d'une manière générale, la mise en œuvre des méthodes d'évaluation utilisées par la Société ne permet pas de garantir que chacune des participations de Salvepar est valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une cession.

Risque de liquidité et d'endettement

Au 31 décembre 2013, la Société disposait d'une trésorerie nette (correspondant aux disponibilités augmentées des comptes à terme et diminuées de la dette financière et des découverts) de 37,8 millions d'euros. L'état de l'endettement de la Société (y compris l'échéance de son endettement) au 31 décembre 2013 est décrit à la note 6 (Etat des dettes) des états financiers de la Société (voir le Chapitre V du présent Document de référence). Au 31 décembre 2013, les emprunts et dettes financières divers de la Société s'élevaient à 36,3 millions d'euros. Cet endettement recouvrait essentiellement un emprunt auprès de Natixis pour un montant de 30 millions d'euros et tiré à hauteur de 26,3 millions d'euros ainsi qu'un emprunt souscrit auprès d'UBS France pour un montant de 10,0 millions d'euros. Les termes de ces contrats de prêt sont décrits à la Section II.1(d) du présent Document de référence. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Compte tenu de sa situation d'endettement et de sa trésorerie disponible à la date du présent Document de référence, Salvepar estime être en mesure de faire face à ses échéances futures.

Risque de concentration

Salvepar dispose d'un portefeuille de participations diversifié tant en nombre de participations qu'en secteurs d'activité concernés. Au 31 décembre 2013, l'actif financier le plus important de la Société (soit les actions détenues par Salvepar dans la société HDL – voir la Section I.3 du présent Document de référence)

représentait 25,1 % du total de la valeur nette comptable des immobilisations financières de Salvepar. A titre de comparaison, l'actif financier le plus important de la Société représentait 11,2 % du total de la valeur nette comptable du portefeuille de Salvepar au 31 décembre 2012 et 9,9 % au 31 décembre 2011. La Société considère qu'elle n'était pas, au 31 décembre 2013, et qu'elle n'est pas à la date d'enregistrement du présent Document de référence, exposée à un risque de concentration important. En tout état de cause, dans le cadre de sa stratégie, Salvepar tend à diversifier son portefeuille et à réduire son risque de concentration.

La Société pourrait être exposée à des risques financiers si sa couverture d'assurance s'avérait insuffisante.

Même si la Société a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle, les actions en responsabilité peuvent parfois aboutir à des paiements importants, dont une partie pourrait ne pas être prise en charge par son assureur. La Société ne peut pas garantir que les plafonds de couverture de sa police d'assurance seront adéquats pour la protéger de demandes d'indemnisation futures à la suite de sinistres ou qu'elle sera en mesure à l'avenir de maintenir sa police d'assurance dans des conditions favorables. Les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société pourraient être significativement affectés si, à l'avenir, sa police d'assurance du Groupe s'avérait inadéquate ou indisponible.

Voir également la Section III.2 du présent Document de référence.

(c) Risques de marché

Risque de taux

Au 31 décembre 2013, au passif, la Société était exposée à un risque de taux sur son emprunt souscrit auprès de Natixis pour un montant de 30 millions d'euros et tiré à hauteur de 26,3 millions d'euros ainsi que sur son emprunt souscrit auprès d'UBS France pour un montant de 10,0 millions d'euros. Cette exposition n'a pas fait l'objet d'une couverture et, pour cet endettement total, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu un impact sur le résultat avant impôt au 31 décembre 2013 de +/- 0,18 million d'euros.

Au 31 décembre 2013, les actifs financiers de la Société exposés à un risque de taux étaient les suivants :

| | Taux fixe | | Taux variable | | Total | |
|---|---------------------|--------|---------------------|-------|---------------------|---------|
| | En millions d'euros | % | En millions d'euros | % | En millions d'euros | % |
| Actifs financiers exposés au risque de taux (obligations, OPCVM monétaires et disponibilités) | 64,0 | 92,8 % | 5,0 | 7,2 % | 69,0 | 100,0 % |

Risques de change

L'exposition de Salvepar au risque de change concerne ses opérations d'investissement en devises.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société était exposée à un risque de change sur le dollar américain à raison de certains de ses investissements ou engagements d'investissement libellés en dollars américains. Pour se couvrir contre ce risque, la Société a conclu une opération de change, sous la forme d'un achat ferme de dollars à terme, pour un montant de 15 millions de dollars (USD) à échéance octobre 2014. Cette opération a entraîné la constatation au 31 décembre 2013 d'une provision pour risque de change d'un montant d'environ 176.000 euros. Sur la base des données de marché au 31 décembre 2013, l'impact d'une variation instantanée à la hausse ou à la baisse de 10 % du cours de change de l'euro par rapport au dollar américain aurait un impact non significatif.

Au 31 décembre 2013, la Société était également exposée au risque de change euro/livre sterling à raison de valeurs mobilières de placement libellées en livre sterling qu'elle détenait. La Société n'est pas couverte contre ce risque. Une appréciation de 10 % de l'euro par rapport à la livre sterling aurait un impact négatif de 1,3 million d'euros, tandis qu'une appréciation de 10 % de la livre sterling par rapport à l'euro aurait un impact positif de 0,7 million d'euros.

Risques sur marchés actions

La Société est exposée de façon directe aux risques des marchés actions à hauteur de la valeur nette de son portefeuille de titres cotés, soit 111,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (incluant les immobilisations financières cotées et les valeurs mobilières de placement cotées). Le portefeuille d'actions cotées de la Société fait l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation quotidienne qui permet de gérer ce risque.

La Société détenait, au 31 décembre 2013, 5.350 actions propres pour un montant net dans les comptes

annuels de 267 milliers d'euros. Une baisse du cours de l'action Salvepar de 10 % entraînerait une dégradation non-significative du résultat financier Salvepar.

La Société peut être affectée par une évolution négative des cours de bourse de ses titres cotés. Une baisse des cours de bourse durant une période donnée, en particulier à la clôture de l'exercice, se traduit comptablement par la baisse de la valeur nette du portefeuille et de l'actif net réévalué de la Société et peut notamment affecter la capacité de distribution de la Société. Ainsi, une baisse de 10 % de la valeur nette comptable des actifs cotés au 31 décembre 2013 aurait entraîné une baisse de 4,6 % de la valeur nette comptable totale de Salvepar. Une baisse des cours de bourse est également susceptible d'impacter le résultat réalisé lors des éventuelles cessions en bourse réalisées par la Société. En outre, les fluctuations des marchés actions ayant un impact sur les comparables boursiers retenus pour valoriser les participations non-cotées sont susceptibles d'affecter négativement l'actif net réévalué de la Société. Enfin, en fonction de la magnitude des baisses éventuelles des cours, la Société peut être amenée à effectuer des versements temporaires afin de soutenir ses financements.

Risque de contrepartie

Pour gérer son risque de contrepartie lié aux liquidités et aux valeurs mobilières de placement, Salvepar ne travaille qu'avec des banques de premier rang et a recours à des placements dont l'horizon est adapté à ses prévisions de besoins. Les placements de trésorerie sont revus de manière hebdomadaire notamment au regard du risque de crédit. La sélection des supports de placement et des contreparties ainsi que la volatilité des supports font également l'objet d'une revue régulière. Elle repose sur des règles de prudence assurant la diversification des teneurs de comptes et des dépositaires ainsi que la variété des supports et des couples rendement/risques. En 2013, Salvepar n'a eu à faire face à aucune défaillance de contrepartie.

(d) Risques liés au contrôle de la Société

Le principal actionnaire de la Société (TCP) contrôle la Société, peut influencer sur les décisions prises par la Société et détient, conjointement avec TCA, des actions de préférence de la Société. La poursuite de certaines conventions importantes est également subordonnée au maintien de ce contrôle.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, TCP détient 52,4 % du capital et des droits de vote de Salvepar. Cette participation permet à TCP de déterminer le sens des votes pour les décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire de la Société, notamment la nomination ou la révocation des membres du Conseil d'administration, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes.

En fonction du taux de participation aux Assemblées générales de la Société, TCP peut également influencer très sensiblement sur l'adoption ou le rejet des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires de la Société en Assemblée générale extraordinaire, notamment l'autorisation de procéder à des augmentations de capital, les opérations de fusion ou d'apport ou la modification des statuts.

Le 15 octobre 2013, TCA et TCP ont souscrit respectivement à 10 actions de préférence de catégorie 1 (les « AP1 ») et à 10 actions de préférence de catégorie 2 (les « AP2 » et, avec les AP 1, les « Actions de Préférence »). Chaque catégorie d'Actions de Préférence donne droit à son titulaire, au titre de chaque exercice social, à un dividende prioritaire égal à 6,25 % du « Résultat Net Retraité » de la Société (soit 12,5 % au total pour les deux catégories d'Actions de Préférence) dans les conditions prévus par les statuts de la Société. Les AP1 détenues par TCA donnent en outre droit à la désignation d'un tiers des administrateurs de la Société. Ces droits spéciaux perdureront sauf à ce qu'une personne, agissant seule ou de concert, autre que TCA, TCP, leurs successeurs ou ayants-droit, ou qu'une personne (i) qui contrôle TCA ou TCP, (ii) que TCA ou TCP contrôle, (iii) qui est sous contrôle commun avec TCA ou TCP ou (iv) qui agit de concert avec TCA ou TCP, vienne à prendre le contrôle de la Société, auquel cas (i) les droits de nomination de membres du Conseil d'administration attachés aux AP1 seront désactivés automatiquement et (ii) la Société bénéficiera d'un droit de rachat de chaque catégorie d'Actions de Préférence. Pour une description des droits attachés aux Actions de Préférence, les investisseurs sont invités à se reporter à la Section VII.2(b)(iii) du présent Document de référence.

Il est également à noter que la convention de crédit renouvelable conclue avec Natixis prévoit le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues et l'annulation du crédit disponible dans le cas où (i) TCP détiendrait moins de 50,01 % du capital social et des droits de vote de la Société et (ii) toute personne ou groupe de personnes autre que TCP viendrait à détenir plus de 30 % du capital social ou des droits de vote de la Société. (Voir la Section II.1(d)(ii) du présent Document de référence.) Sauf accord du prêteur, le franchissement à la baisse du seuil de 50,01 % du capital social et des droits de vote de la Société par TCP ou le franchissement par toute personne ou groupe de personnes autre que TCP du seuil de 30 % du capital social ou des droits de vote de la Société pourrait donc impliquer que la Société doive rembourser l'intégralité des tirages en cours au titre de cette convention de crédit.

(e) Risques juridiques, fiscaux et comptables

Les dispositions législatives ou réglementaires applicables à la Société ou à ses participations sont susceptibles d'évoluer de manière défavorable.

Salvepar exerce son activité dans un environnement réglementé. Bien que la Société opère un suivi et une veille des réglementations auxquelles elle est soumise, des modifications de ces réglementations ou de leurs modalités d'application, ou des modifications importantes de la législation ou de la jurisprudence en France ou dans les pays où la Société a investi pourraient modifier défavorablement les conditions de ses investissements ou son organisation et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société, des sociétés de son portefeuille ou de ses actionnaires.

En particulier, la législation fiscale et son interprétation, ainsi que les pratiques comptables (règles d'évaluation et de constatation des plus-values par exemple), peuvent changer au cours de la période de détention d'une participation donnée et impliquer un rendement net d'impôt inférieur aux attentes. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Voir également la Section III.3 du présent Document de référence.

2. Assurances

La Société bénéficie d'une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie de premier rang qui couvre notamment :

- la responsabilité civile professionnelle de la Société et de ses préposés à raison de toute faute professionnelle ;
- la responsabilité civile des mandataires sociaux de Salvepar et de ses représentants au sein des organes sociaux de ses sociétés en portefeuille ; et

- la responsabilité civile liée à l'exploitation.

Les conditions de cette police (primes, montants de garantie et franchises), dont les caractéristiques sont confidentielles, ont été jugées adéquates, compte tenu des risques assurés, de l'avis de l'expert consulté lors de la mise en place de cette police ou de son renouvellement. Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risque significatif non-couvert. La Société veille en permanence à ce que sa couverture d'assurance soit ajustée de manière appropriée à ses risques.

3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Compte tenu de l'activité de Salvepar et de la judiciarisation croissante du monde des affaires, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense et peut également être amenée à faire valoir ses droits en demande (par exemple dans le cadre de la mise en jeu de garanties consenties au titre d'une opération d'investissement ou de désinvestissement).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure en suspend ou dont la Société est menacée), qui pourrait avoir ou qui a eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Organes d'administration et de direction

(a) Composition du Conseil d'administration

(i) Composition du Conseil d'administration

Le tableau suivant montre la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document de référence.

| | Année de naissance | Date de première nomination | Date de fin de mandat |
|---|--------------------|-----------------------------|--|
| Christian de Labriffe (**) (Président-Directeur Général) | 1947 | 27 août 2013 | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |
| Christian Behaghel (*) (**) | 1952 | 6 février 2013 | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |
| Florence Bellon | 1964 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Mathieu Chabran (représentant permanent de TCA) | 1975 | 26 octobre 2012 | 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014) |
| Olivier Decelle (*) (**) | 1955 | 6 février 2013 | 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013) |
| Vincent Favier | 1968 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Antoine Flamarion (représentant permanent de TCP) | 1973 | 26 octobre 2012 | 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015) |
| Gérard Higuinen (*) | 1948 | 30 mai 2012 | 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015) |
| Marcel Kahn (*) (représentant permanent de MACSF <i>épargne retraite</i>) | 1956 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Christian Parente | 1944 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Constance de Poncins (*) | 1969 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Emmanuel Russel (*) (représentant permanent de Compagnie Lebon) | 1963 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |
| Guillaume Werner | 1975 | 14 octobre 2013 | 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2016) |

(*) Administrateur indépendant

(**) Administrateur dont le renouvellement est proposé à la prochaine Assemblée

(ii) **Présentation des membres
du Conseil d'administration**

**Présentation de M. Christian de Labriffe
(Président-Directeur Général)**

Date de naissance : 13 mars 1947
Date de première nomination : 27 août 2013
Date de première élection à la Présidence du Conseil
et en tant que Directeur Général : 15 septembre 2013

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur
les comptes de 2013)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau,
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Associé-gérant de la banque Rothschild
- Associé-gérant de Lazard Frères
- Directeur adjoint et gérant de Lazard Frères
- Diplômé de l'Institut Supérieur du Commerce
de Paris

Mandats exercés par M. Christian de Labriffe :

- Président-Directeur Général et administrateur de
Salvepar
- Administrateur de Christian Dior (société cotée)
- Membre du Conseil de surveillance de Beneteau
(société cotée)
- Administrateur de Christian Dior Couture (SA)
- Gérant de Parc Monceau (SARL)
- Gérant de Rothschild & Compagnie Banque (SCS)
- Gérant de RCB Partenaires (SNC)
- Président de TCA Partnership (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières
années et plus exercés à ce jour :

- Associé-gérant de Transaction R
- Président de Financière Rabelais
- Administrateur de Holding Financier Jean Goujon
- Administrateur de Nexity France
- Administrateur de Investec Asset Management Inc.
- Administrateur de Rothschild Conseil International
SCS
- Gérant de Delahaye Passion SC

Présentation de M. Christian Behaghel

Naissance : 27 mars 1952

Date de première nomination : 6 février 2013

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur
les comptes de 2013)

Adresse professionnelle : 17, cours Valmy,
92800 Puteaux France

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur de Global Transaction Banking et
Directeur Adjoint de Global Transaction &
Payment Services au sein de Société Générale
- Diplômé de l'ESSEC

Mandats exercés par M. Christian Behaghel :

- Administrateur de Salvepar
- Administrateur de la Compagnie Générale
d'Affacturage (Groupe Société Générale)
- Administrateur d'ALD International (Groupe
Société Générale)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières
années et plus exercés à ce jour :

- Administrateur de Genefim, Sogebail, Sogefimur,
Sogeprom, Genefimmo Holding, Sogelease France,
Sophia-Bail, SG Real Estate Advisory, Unigrains
- Président de Société Générale Participations
Industrielles
- Directeur Général Délégué et Administrateur de
Pirix
- Président de Jerinvest I, II et III Limited

Présentation de Mme Florence Bellon

Naissance : 12 février 1964

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur
les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau,
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Responsable juridique au sein de TCA
- Avocat au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel

Mandats exercés par Mme Florence Bellon :

- Administrateur de Salvepar
- Gérant SCI Paris-Rabelais-Cavell

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières
années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Mathieu Chabran

Représentant permanent de TCA

Naissance : 11 décembre 1975

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2015 (Assemblée statuant sur les comptes de 2014)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Co-fondateur du groupe Tikehau
- Deutsche Bank, Real Estate Debt Market, Londres
- Merrill Lynch, Distressed / Real Estate JV et Leveraged Finance, Paris et Londres
- Diplômé de l'ESCP et de l'IEP d'Aix-en-Provence

Mandats exercés par M. Mathieu Chabran :

- Représentant permanent de TCA au Conseil d'administration de Salvepar
- Administrateur du Groupe Flo (société cotée)
- Directeur Général de Tikehau Investment Management SAS
- Président de MCH (SAS)
- Président de MC3 (SAS)
- Administrateur de Financière Flo (SAS)
- Administrateur de InCA (SICAV)
- Membre du Comité de Direction de Heuricap (SAS)
- Gérant de Le Kiosque (SCI)
- Gérant de De Bel Air (Société Civile)
- *Director* de Tikehau Investment Limited (société anglaise contrôlée par TCA)
- *Director* de Tikehau Capital Partners UK Limited (société anglaise contrôlée par TCP)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Membre du Conseil de Surveillance de Hao

Présentation de M. Olivier Decelle

Naissance : 30 juillet 1955

Date de première nomination : 6 février 2013

Echéance du mandat : 2014 (Assemblée statuant sur les comptes de 2013)

Adresse professionnelle : 110, rue Saint Dominique, 75007 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien Président-Directeur Général de Picard
- Diplômé de l'Université Paris Dauphine (Gestion)

Mandats exercés par M. Olivier Decelle :

- Administrateur de Salvepar

- Président de Temoe (SAS)
- Gérant associé de Groupement Forestier Agricole du Mas Amiel (GFA)
- Gérant de La Fontaine Saint Dominique (SCI)
- Gérant de Les Vignes Olivier Decelle (SARL)
- Gérant de D.D.V. (SARL)
- Gérant de M.A. (SCI)
- Gérant associé de Scea PJV (SCEA)
- Gérant de Brancas (SARL)
- Gérant associé de Domaine Martin (SCEA)
- Gérant associé de Bordeaux Barreyre 50 (SCI)
- Gérant de SCI Armaille (SCI)
- Gérant de Milan 9 (SCI)
- Gérant de Financière Reinert (SC)
- Gérant associé de Bordeaux Borie 41 (SCI)
- Gérant associé de Bordeaux Chartres 21 (SCI)
- Gérant de GFA du Château Jean Faure (SCI)
- Gérant associé de GFA Les Grands Gamay (GFA)
- Gérant associé d'Olivier Decelle (SCEA)
- Gérant associé de la Société Civile Mas Amiel (SC)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Vincent Favier

Naissance : 18 juillet 1968

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur des Participations chez TCA
- Directeur Général et responsable du bureau français d'Amber Capital
- Membre du Comité de Direction en charge de la gestion des participations, des relations-investisseurs et de la communication financière chez Worms & Cie
- Directeur du développement et de participations chez Worms & Cie

Mandats exercés par M. Vincent Favier :

- Administrateur de Salvepar
- Administrateur d'Ecoslops (SA)
- Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration d'Africa – Affinage Champagne Ardennes (SA)
- Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration de Favi – Le Laiton Injecté (SA)
- Représentant permanent de Salvepar au Conseil de Surveillance de Financière Spie Batignolles (SCA)

- Représentant permanent de Salvepar au Conseil de Surveillance et au Comité de Spie Batignolles (SA)
- Gérant de Croissance et Finances (SAS)
- Administrateur de HDL Development (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Administrateur de Courtepaille
- Administrateur de Windwards Ltd

Présentation de M. Antoine Flamarion

Représentant permanent de TCP

Naissance : 11 mars 1973

Date de première nomination : 26 octobre 2012

Echéance du mandat : 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de 2015)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Fondateur du groupe Tikehau
- Goldman Sachs, Mortgage & Principal Finance, Londres
- Merrill Lynch, Distressed / Real Estate JV et Leveraged Finance, Paris et Londres
- Diplômé de l'Université Paris Dauphine (Finance) et Sorbonne (Droit)

Mandats exercés par M. Antoine Flamarion :

- Représentant permanent de TCP au Conseil d'administration de Salvepar
- Administrateur du Groupe Flo (société cotée)
- Administrateur de Financière Flo (SAS)
- Président de Tikehau Capital (SAS)
- Gérant de Takume (SARL)
- Gérant de F2 (SARL)
- Membre du Comité de Direction de Heuricap (SAS)
- Représentant permanent de Tryptique au Conseil de surveillance d'Alma Property (SA)
- Représentant permanent de Tikehau Capital au Conseil d'administration de Sofidy (SA)
- Représentant permanent de Tikehau Capital au Conseil de surveillance de Selectirente (SA)
- *Director* de Tikehau Investment Limited (société anglaise contrôlée par TCA)
- *Director* de Tikehau Capital Partners UK Limited (société anglaise contrôlée par TCP)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Président-Directeur Général de Salvepar

Présentation de M. Gérard Higuinen

Naissance : 25 juin 1948

Date de première nomination : 30 mai 2012

Echéance du mandat : 2016 (Assemblée statuant sur les comptes de 2015)

Adresse professionnelle : 34, avenue Lazare Hoche, 92370 Chaville

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien Président du Directoire de Pomona. (M. Higuinen a également exercé les fonctions de membre de directoire et directeur administratif et financier au sein de Pomona.)
- Diplômé de l'ESSEC

Mandats exercés par M. Gérard Higuinen :

- Administrateur de Salvepar
- Administrateur de Gascogne (société cotée)
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Pomona (SA)
- Co-gérant de FIHABI (Société Civile)
- Président de l'Association France Filière Pêche

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

Présentation de M. Marcel Kahn

Représentant permanent de MACSF épargne retraite

Naissance : 1^{er} juin 1956

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : Cours du Triangle, 10, rue de Valmy, 92800 Puteaux

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Président du Comité Exécutif et Directeur Financier du Groupe MACSF
- Diplômé de l'ESSEC

Mandats exercés par M. Marcel Kahn :

- Représentant permanent de MACSF épargne retraite au Conseil d'administration de Salvepar
- Directeur Général MACSF SGAM
- Directeur Général MACSF Assurances (SAM)
- Directeur Général MACSF Epargne Retraite (SA)
- Président du Conseil d'Administration Medi Actions (SICAV)
- Président du Conseil d'Administration Medi Convertibles (SICAV)
- Président du Conseil d'Administration Libea (SA)

- Président du Conseil d'Administration Château Lascombes (SA)
- Président du Conseil d'Administration Mediservices Partenaires (SA)
- Membre du Conseil de Surveillance MACSF Financement (SA)
- Administrateur MACSF Ré (SA)
- Représentant MACSF Epargne Retraite au Conseil de Surveillance Korian (SA)
- Représentant MACSF Assurances au Conseil d'Administration de l'Association Anpreps
- Administrateur de la Fondation d'Entreprise MACSF
- Administrateur de l'Association de la Prévention Médicale
- Président de la Roam
- Vice-Président de l'Amice

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Directeur Général Délégué MACSF Sgam
- Membre du Directoire MACSF Financement
- Représentant MACSF Assurances au Conseil d'Administration Mediservices Partenaires
- Représentant MACSF Epargne Retraite au Conseil de Surveillance La Française

Présentation de M. Christian Parente

Naissance : 17 août 1944

Date de première nomination : 26 octobre 2012 (14 octobre 2013 à titre personnel)

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur délégué au sein de différentes Directions Régionales de la Banque Française de Commerce Extérieur (BFCE)
- Directeur délégué au sein de Natixis Paris
- Directeur Central au sein de Natixis Banques Populaires en charge de l'ensemble de la clientèle « entreprises »

Mandats exercés par M. Christian Parente :

- Administrateur de Salvepar
- Administrateur d'Avenir Telecom (société cotée)
- Administrateur d'Altrad Investment Authority (SAS)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Investment Management (SAS)

- Représentant permanent de NPC2 Conseils au Conseil d'administration de TCA (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Administrateur de Afica – Affinage Champagne Ardennes
- Administrateur de Favi - Le Laiton Injecté
- Vice-Président du Conseil de Surveillance d'IMS

Présentation de Mme Constance de Poncins

Naissance : 11 mars 1969

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 3, avenue Hoche, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur des engagements actif et passif chez Neufilize Vie
- Directeur technique et investissements chez Neufilize Vie
- Directeur de l'offre, engagements et projets transversaux chez Axa France
- Directeur du département service-clients distributeurs de la gestion privée et des partenariats chez Axa France
- Diplômée d'IAF, EDHEC/MIP

Mandats exercés par Mme Constance de Poncins :

- Administrateur de Salvepar

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour :

- Administrateur de Foncière Paris France
- State Street Vie/Quantissima Vie

Présentation de M. Emmanuel Russel

Représentant permanent de la Compagnie Lebon

Naissance : 5 septembre 1963

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 24, rue Murillo, 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Directeur Général de Compagnie Lebon (SA)
- Président de Paluel-Marmont Capital (SAS)
- Diplômé d'HEC

Mandats exercés par M. Emmanuel Russel :

- Directeur Général de Compagnie Lebon (société cotée)
- Représentant permanent de Compagnie Lebon au Conseil d'administration de Salvepar
- Gérant de :
 - Paluel-Marmont Valorisation (SARL)
 - SCI PMV du Bouleau (SCI)
- Représentant de la Compagnie Lebon, Président de :
 - Esprit de France (SAS)
 - Champollion I (SAS)
 - Columbus Partners (SAS)
 - Paluel-Marmont Finance (SAS)
 - PMC 1 (SAS)
 - PMV 1 (SAS)
- Représentant de la Compagnie Lebon, Gérant de :
 - SCI du 24 rue Murillo (SCI)
- Représentant de Paluel-Marmont Valorisation, Président de :
 - Champollion II (SAS)
 - Foncière Champollion 21 (SAS)
 - Foncière Champollion 23 (SAS)
 - Foncière Champollion 24 (SAS)
- Représentant de Paluel-Marmont Valorisation, Gérant de :
 - Pevele Développement (SNC)
 - Pevele Promotion (SNC)
- Représentant de PMV 1, Président de :
 - Columbus Partners Europe (SAS)
 - Phoebus SAS (SAS)
 - Pierre Le Grand SAS (SAS)

■ Représentant de PMV 1, Gérant de :

- Pythéas Invest (SCP)
- Gérant de :
 - SCI La Grille
 - SCI Albion

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Directeur Général Afrique Moyen-Orient et co-directeur général Asie Centrale et Europe Orientale chez JCDecaux

Présentation de M. Guillaume Werner

Naissance : 1^{er} mars 1975

Date de première nomination : 14 octobre 2013

Echéance du mandat : 2017 (Assemblée statuant sur les comptes de 2016)

Adresse professionnelle : 4, rue d'Antin, 75002 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Managing Director – Corporate & Investment Banking chez BNP Paribas
- Avocat au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, membres des barreaux de Paris et New York
- Diplômé de Stanford University, ESCP, DESS droit des affaires et fiscalité

Mandats exercés par M. Guillaume Werner :

- Administrateur de Salvepar

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et plus exercés à ce jour : Néant

(iii) Evolution de la composition du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, le tableau suivant récapitule les évolutions de la composition du Conseil d'administration de Salvepar au cours de l'année 2013 :

| | Date de 1 ^{ère} nomination |
|--|-------------------------------------|
| Au 1^{er} janvier 2013 | |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, Président-Directeur Général | 26/10/2012 |
| ■ Monsieur Robert Bianco, représentant permanent de 2RB-i, Administrateur | 10/06/1998 |
| ■ Monsieur Benoît Floutier, représentant permanent de TCP, Administrateur | 26/10/2012 |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | 26/10/2012 |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | 30/05/2012 |
| ■ Monsieur Christian Parente, représentant permanent de Tikehau Participations & Investissements, Administrateur | 26/10/2012 |
| ■ Monsieur Georges Tramier, représentant permanent de GST Investissements, Administrateur | 24/06/1992 |
| Au 6 février 2013 | |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, Président-Directeur Général | |
| ■ Monsieur Christian Behaghel, Administrateur | 06/02/2013 |
| ■ Monsieur Benoît Floutier, représentant permanent de TCP, Administrateur | |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | |
| ■ Monsieur Olivier Decelle, Administrateur | 06/02/2013 |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | |
| ■ Monsieur Christian Parente, représentant permanent de Tikehau Participations & Investissements, Administrateur | |
| Au 4 juin 2013 | |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, Président-Directeur Général | |
| ■ Monsieur Christian Behaghel, Administrateur | |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | |
| ■ Monsieur Olivier Decelle, Administrateur | |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | |
| ■ Monsieur Christian Parente, représentant permanent de TCP, Administrateur | 04/06/2013 |
| Au 27 août 2013 | |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, Président-Directeur Général | |
| ■ Monsieur Christian Behaghel, Administrateur | |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | |
| ■ Monsieur Olivier Decelle, Administrateur | |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | |
| ■ Monsieur Christian de Labriffe, Administrateur | 27/08/2013 |
| ■ Monsieur Christian Parente, représentant permanent de TCP, Administrateur | |

| | Date de 1 ^{ère} nomination |
|--|--|
| Au 15 septembre 2013 | |
| ■ Monsieur Christian de Labriffe, Président-Directeur Général | 15/09/2013 |
| ■ Monsieur Christian Behaghel, Administrateur | |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | |
| ■ Monsieur Olivier Decelle, Administrateur | |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, Administrateur | |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | |
| ■ Monsieur Christian Parente, représentant permanent de TCP, Administrateur | |
| Au 14 octobre 2013 | |
| ■ Monsieur Christian de Labriffe, Président-Directeur Général | |
| ■ Monsieur Christian Behaghel, Administrateur | |
| ■ Madame Florence Bellon, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Monsieur Mathieu Chabran, représentant permanent de TCA, Administrateur | |
| ■ Monsieur Olivier Decelle, Administrateur | |
| ■ Monsieur Vincent Favier, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Monsieur Antoine Flamarion, représentant permanent de TCP, Administrateur | |
| ■ Monsieur Gérard Higuinen, Administrateur | |
| ■ Monsieur Marcel Kahn, représentant permanent de MACSF épargne retraite, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Monsieur Christian Parente, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Madame Constance de Poncins, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Monsieur Emmanuel Russel, représentant permanent de Compagnie Lebon, Administrateur | 14/10/2013 |
| ■ Monsieur Guillaume Werner, Administrateur | 14/10/2013 |

Les membres du Conseil d'administration de la Société sont nommés dans les conditions prévues par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il est rappelé également que le ou les titulaires des actions de préférence de catégorie 1 dispose(nt) d'un droit spécial de nomination d'un tiers des membres du Conseil d'administration. (Voir la Section VII.2(b)(iii) du présent Document de référence. L'unique titulaire des actions de préférence de catégorie 1 à ce jour (TCA) n'a jamais fait usage de ce droit à la date du présent Document de référence.

Il est précisé que, lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société appelée à se tenir le 10 juin 2014, il sera proposé le renouvellement des mandats de

MM. Christian de Labriffe, Christian Behaghel et Olivier Decelle. D'ici à l'Assemblée générale annuelle appelée à se tenir le 10 juin 2014, le Conseil d'administration envisage également la cooptation d'une troisième femme au sein du Conseil, afin de permettre au Conseil d'administration de remplir les exigences légales en matière de représentation hommes-femmes au sein du Conseil.

Des informations complémentaires concernant la composition du Conseil d'administration de la Société (y compris l'indépendance des administrateurs) sont incluses dans le rapport du Président du Conseil d'administration. (Voir la Section IV.4(a) du présent Document de référence.)

(b) Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est régi par la loi et les règlements, les statuts de la Société (dont la version la plus récente est disponible sur le site internet de la Société (www.salvepar.fr)) et le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société (adopté dans sa version la plus récente en date du 5 mars 2014).

Les missions et le fonctionnement du Conseil d'administration sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration. (Voir la Section IV.4(a) du présent Document de référence.)

(c) Comités du Conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext que la Société applique, le Conseil d'administration a décidé d'instituer deux Comités à titre permanent : un Comité d'audit et des risques (anciennement dénommé Comité des comptes) et un Comité d'investissement.

La composition, les missions et le mode de fonctionnement de ces Comités sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration. (Voir la Section IV.4(a) du présent Document de référence.)

(d) Direction générale

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, M. Christian de Labriffe exerce à la fois les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société. Il exerce le mandat du Président-Directeur Général depuis le 15 septembre 2013. Son mandat d'administrateur expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société appelée à se tenir le 10 juin 2014, le renouvellement de son mandat sera proposé.

Lors de sa séance du 5 mars 2014, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation du mode de fonctionnement du Conseil. Il a notamment conclu que l'absence de dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général ne remettrait pas en cause l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société, compte tenu notamment des limitations de pouvoirs prévues par le règlement intérieur du Conseil pour les opérations d'investissement, de désinvestissement ou d'endettement significatives ou l'octroi d'avaux, de cautions et de garanties.

2. Assemblées générales

(a) Fonctionnement des Assemblées

Le fonctionnement des Assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) des actionnaires ordinaires de la Société est régi par la loi et les règlements, ainsi que par les statuts de la Société (notamment l'article 17).

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ordinaires. Elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Tout actionnaire ordinaire dont les actions ordinaires, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. Des éléments complémentaires concernant les conditions de participation aux Assemblées générales des actionnaires ordinaires de la Société figurent dans le rapport du Président du Conseil d'administration. (Voir la Section IV.4(a) du présent Document de référence.)

Sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation, les actionnaires ordinaires peuvent participer également aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de

télécommunication autorisé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, dans les conditions visées par celles-ci.

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. En cas de vote par correspondance, les bulletins de vote parvenant au cours des trois jours précédant l'Assemblée ne sont pas pris en compte. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont établis et leurs copies délivrées et certifiées conformément à la loi.

(b) Assemblées générales de la Société en 2013

En 2013, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société s'est réunie deux fois. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société s'est tenue le 8 avril 2013 et l'Assemblée générale des actionnaires de la Société s'est également réunie de manière extraordinaire le 14 octobre 2013. A l'occasion de ces deux Assemblées, l'ensemble des résolutions recommandées par le Conseil d'administration ont été approuvées.

Les documents relatifs à ces Assemblées et les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la Société : www.salvepar.fr (« Espace actionnaires »).

3. Rémunérations et avantages

(a) Président-Directeur Général

Les informations concernant la rémunération et les autres avantages perçus par le Président-Directeur

Général de la Société au cours de l'exercice 2013 sont présentées dans le rapport du Président du Conseil d'administration. (Voir la Section IV.4(a)(vi) du présent Document de référence.)

Ces informations sont synthétisées dans les tableaux suivants :

| Rémunération du Président-Directeur Général | M. Antoine Flamarion (26/10/2012 au 15/09/2013) | | M. Christian de Labriffe (15/09/2013 à ce jour) | |
|---|--|--|--|--|
| | Montants dus (26/10/2012 au 15/09/2013) | Montants versés (26/10/2012 au 15/09/2013) | Montants dus (15/09/2013 au 31/12/2013) | Montants versés (15/09/2013 au 31/12/2013) |
| Rémunération fixe brute | Néant | Néant | 81.250 € | 81.250 € |
| Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Rémunération exceptionnelle | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Jetons de présence | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Avantages en nature | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Options attribuées | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Actions attribuées gratuitement | Néant | Néant | Néant | Néant |

| Président Directeur Général | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--------------------|-----|--------------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| M. Antoine Flamarion (26/10/2012 au 15/09/2013) | | X | | X | | X | | X |
| M. Christian de Labriffe (15/09/2013 à ce jour) | | X | | X | | X | | X |

Entre le 26 octobre 2012 et le 15 septembre 2013, M. Antoine Flamarion n'a pas souhaité percevoir de rémunération en lien avec son mandat de Président-Directeur Général. En effet, à la suite de la prise de contrôle de Salvepar par TCP en octobre 2012, le mandat de M. Antoine Flamarion a été conçu comme un mandat de transition en attendant de sélectionner et de nommer un nouveau Président-Directeur Général qui soit en mesure de rejoindre Salvepar et puisse se

consacrer pleinement à la fonction et poursuivre le développement de la Société.

En sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, Monsieur Christian de Labriffe bénéficie d'une rémunération fixe brute annuelle de 275.000 euros aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 27 août 2013.

(b) Jetons de présence versés aux administrateurs

En vertu d'une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2007, le montant global alloué au Conseil d'administration de Salvepar au titre des jetons de présence a été fixé à 50.000 euros pour l'exercice 2007 et les exercices suivants. Cette enveloppe annuelle est encore en vigueur à ce jour. L'autorisation se renouvelle automatiquement d'exercice en exercice sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle décision en Assemblée.

Au titre de l'exercice 2012, le montant de 50.000 euros qui a été versé a été réparti ainsi qu'il suit :

| Administrateur | Allocation 2012 (en euros) |
|---|-------------------------------|
| Gilles Viénot ² | 2.300 |
| Yves-Claude Abescat ⁴ | 9.200 |
| Michel Douzou ⁴ | 9.200 |
| Aline Fragnet d'Hausen ⁴ | 0 |
| Gérard Higuinen ³ | 6.900 |
| GST Investissements ¹ | 11.200 |
| SA 2RBI ¹ | 11.200 |
| Antoine Flamarion ⁵ | 0 |
| TCP ⁵ | 0 |
| TCA ⁵ | 0 |
| Tikehau Participations & Investissements ⁵ | 0 |
| TOTAL | 50.000 |

¹ Administrateurs également membres du Comité des comptes

² Non renouvellement du mandat lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2012

³ Administrateur ayant été nommé lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2012

⁴ Administrateur ayant démissionné lors du Conseil du 26 octobre 2012

⁵ Administrateur ayant été nommé lors du Conseil du 26 octobre 2012

Lors de sa séance du 18 février 2013, le Conseil d'administration de la Société a décidé de modifier, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, la règle de répartition des jetons de présence pour prévoir que les jetons de présence sont répartis par parts égales entre les administrateurs non liés au groupe Tikehau et les membres du Comité des comptes. La part de chaque administrateur est calculée au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice.

Sur cette base et au titre de l'exercice 2013, le montant de 50.000 euros a été réparti par le Conseil d'administration ainsi qu'il suit :

| Administrateur | Allocation 2013 (en euros) |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Christian de Labriffe | 0 |
| Christian Behaghel | 9.500 |
| Florence Bellon | 0 |
| Olivier Decelle | 11.900 |
| Vincent Favier | 0 |
| Gérard Higuinen | 11.900 |
| Christian Parente | 11.900 |
| Constance de Poncins | 1.200 |
| Guillaume Werner | 1.200 |
| Compagnie Lebon (Emmanuel Russel) | 1.200 |
| MACSF épargne retraite (Marcel Kahn) | 1.200 |
| TCA (Mathieu Chabran) | 0 |
| TCP (Antoine Flamarion) | 0 |
| TOTAL | 50.000 |

Afin de tenir compte de l'augmentation de la taille de la Société et de son Conseil d'administration, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à se tenir le 10 juin 2014 d'approuver l'augmentation à 96.000 euros de l'enveloppe globale des jetons de présence au titre des exercices 2014 et suivants.

Par ailleurs, en conformité avec les meilleures pratiques en matière de gouvernance des sociétés cotées, le Conseil d'administration, dans sa séance du 5 mars 2014, a décidé de compléter le règlement intérieur du Conseil d'administration afin de prévoir que la répartition des jetons de présence tiendra compte de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. Cette disposition s'applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4. Rapport du Président du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de Salvepar ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 5 mars 2014.

(a) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur, dans sa version approuvée par le Conseil le 5 mars 2014, précise notamment :

- Le rôle du Conseil et, le cas échéant, les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- La composition du Conseil et les critères d'indépendance des membres ;
- Les devoirs des membres (déontologie des opérations de bourse, interventions sur le titre de la Société, transparence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, assiduité, loyauté, etc.) ;
- Le fonctionnement du Conseil (fréquence des réunions, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ; et
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil.

Le présent rapport comporte des extraits substantiels du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société.

(i) Gouvernance d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Conseil d'administration a souhaité retenir un code de

gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait de l'organisation spécifique de la Société.

Compte tenu de sa taille, de son organisation et de son activité, la Société a décidé d'adopter en 2013 les principes et recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites MiddleNext de décembre 2009 (ci-après le « Code MiddleNext ») en lieu et place du code AFEP-MEDEF. Le Code MiddleNext peut être consulté sur le site internet de MiddleNext : www.middlenext.com.

Lors de sa séance du 5 mars 2014, après en avoir délibéré et après avoir modifié son règlement intérieur, le Conseil d'administration a constaté que la Société appliquait l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext et ne faisait aucune exception aux recommandations du Code MiddleNext. L'objectif de la Société est de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise pour une société de sa taille.

(ii) Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration comprend entre trois et dix-huit membres.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé de treize membres présentés à la Section IV.1 du présent Document de référence. En effet, suite à l'augmentation de capital réalisée le 8 août 2013 qui s'est traduit par l'entrée au capital de la Société de nouveaux actionnaires institutionnels, il a été décidé de proposer un élargissement du Conseil d'administration par la nomination de sept membres supplémentaires (dont trois indépendants), faisant ainsi passer le nombre total d'administrateurs de six à treize.

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres

du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 8 août 2013 et afin de refléter la diversification de sa base actionnariale, la Société a convenu que les candidatures de MACSF *épargne retraite* et de Compagnie Lebon au Conseil d'administration de la Société seraient proposées à la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société. Sous réserve de cette précision, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, il est précisé qu'au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration comporte 2 femmes et 11 hommes soit 15 % de femmes et 85 % d'hommes. Afin de respecter la règle de représentation des femmes à hauteur de 20 % au sein du Conseil d'administration au plus tard lors de la tenue de la première Assemblée générale ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2014, une troisième femme doit être nommée administrateur avant l'Assemblée générale annuelle appelée à se tenir le 10 juin 2014.

Chaque administrateur est nommé pour quatre ans et est rééligible aux termes de l'article 10 des statuts de la Société. Si un administrateur a dépassé l'âge de soixante-quinze ans, la durée du mandat est réduite à deux années, renouvelable. Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur à la moitié du nombre des administrateurs en exercice et la limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du ou des Directeurs Généraux est fixée à 70 ans.

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions, les mandats qu'ils exercent dans d'autres sociétés, leur âge ainsi que les dates de début et d'expiration de leurs mandats, figure à la Section IV.1 du présent Document de référence.

Il est précisé que le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant des salariés et/ou d'actionnaires salariés et que la Société n'est pas astreinte à l'obligation de nomination correspondante.

Ni les statuts de la Société, ni les dispositions prises par le Conseil d'administration pour son fonctionnement

ne font obligation aux administrateurs de détenir un nombre minimum d'actions de la Société.

Critères d'indépendance des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'administration veillent à se conformer aux recommandations émises du Code MiddleNext d'accueillir au moins 2 membres indépendants, voire plus dans les Conseils dont l'effectif est important.

Cinq critères (définis par le Code MiddleNext et repris dans le règlement intérieur du Conseil d'administration dans sa version approuvée le 5 mars 2014) permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard de ces critères. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères. A l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous les critères n'est pas indépendant.

Ainsi, la qualification de membre indépendant est débattue et examinée chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus et avant la publication du Document de référence.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé de six membres indépendants sur les treize membres du Conseil soit un ratio d'indépendance de 46 %.

Le Conseil d'administration a procédé à la revue de l'indépendance de ses membres. Le tableau suivant récapitule les motifs qui ont conduit à conclure que certains de ses membres n'étaient pas indépendants :

| Nom | Indépendant | Motif |
|--|-------------|---|
| Christian de Labriffe (Président-Directeur Général) | Non | Dans la mesure où M. Christian de Labriffe est mandataire social dirigeant de la Société, le Conseil a estimé que M. Christian de Labriffe ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Christian Behaghel | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Florence Bellon | Non | Dans la mesure où Mme Florence Bellon est salariée de TCA, à savoir le président de TCP qui contrôle la Société, le Conseil a estimé que Mme Florence Bellon ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Mathieu Chabran (représentant permanent de Tikehau Capital Advisors) | Non | Dans la mesure où M. Mathieu Chabran est associé et représentant permanent de TCA, à savoir le président de TCP qui contrôle la Société, le Conseil a estimé que M. Mathieu Chabran ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Olivier Decelle | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Vincent Favier | Non | Dans la mesure où M. Vincent Favier est prestataire de services de TCA, à savoir le président de TCP qui contrôle la Société, le Conseil a estimé que M. Vincent Favier ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Antoine Flamarion (représentant permanent de Tikehau Capital Partners) | Non | Dans la mesure où M. Antoine Flamarion est représentant permanent de TCP, la société qui contrôle la Société, le Conseil a estimé que M. Antoine Flamarion ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Gérard Higuinen | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Marcel Kahn (représentant permanent de MACSF épargne retraite) | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Christian Parente | Non | Dans la mesure où M. Christian Parente est administrateur (au travers d'une société holding personnelle) de TCA, à savoir le président de TCP qui contrôle la Société, le Conseil a estimé que M. Christian Parente ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |
| Constance de Poncins | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Emmanuel Russel (représentant permanent de Compagnie Lebon) | Oui | Le Conseil d'administration a considéré que l'ensemble des critères énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext étaient remplis. |
| Guillaume Werner | Non | En raison des prestations effectuées par BNP Paribas, dont M. Guillaume Werner est salarié, pour le compte de la Société, le Conseil a estimé que M. Guillaume Werner ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par la recommandation N° 8 du Code MiddleNext. |

Organisation des travaux du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont régies par les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration approuvée dans sa dernière version en vigueur le 5 mars 2014. Une Charte de l'administrateur est annexée au règlement intérieur et en fait partie intégrante.

Outre les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration, le règlement intérieur rappelle les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté.

Le règlement intérieur rappelle en outre l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement. Il doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés.

Le règlement intérieur rappelle les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 223-22 à 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins deux fois par an. Il prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Les délibérations du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et, en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur prévoit également les règles de fonctionnement du Comité d'audit et des risques (anciennement Comité des comptes) et du Comité d'investissement institués en son sein à titre permanent.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à un examen et une évaluation de son fonctionnement conformément aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration dans sa version approuvée le 5 mars 2014.

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société délibère et prend ses décisions de manière collégiale sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires. Dans ce cadre, le Conseil :

- examine et approuve les grandes orientations stratégiques, économiques, financières de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- approuve le rapport de gestion et notamment la partie relative à l'activité du Conseil ;
- et plus généralement se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société.

Le Conseil d'administration fixe annuellement le montant total des cautions, avals et garanties pouvant être octroyés par le Directeur Général, étant précisé que le Directeur Général rend compte annuellement au Conseil d'administration du montant et de la nature des cautions, avals et garanties qu'il a octroyés en vertu de cette autorisation.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'accord préalable du Conseil d'administration est requis pour procéder à toute opération d'investissement ou de désinvestissement et tout projet d'endettement dans les cas suivants :

- opérations d'investissement, de désinvestissement et d'endettement dont le montant unitaire est compris entre 2,5 % et 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié par la Société, pour lesquelles le Comité d'investissement a émis un avis négatif ;
- opérations d'investissement, de désinvestissement et d'endettement dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié ou qui aurait pour effet de porter la participation de la Société à plus de 50 % du capital ou des droits de vote d'une société. Les conclusions du Comité d'investissement sur le projet d'opération doivent être transmises au Conseil d'administration préalablement à sa réunion.

Activités du Conseil d'administration

Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres et les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à leur examen, ont été faites en règle générale une semaine avant la date de la réunion. Le dossier technique envoyé comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la

séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable selon l'ordre du jour.

Durant l'exercice 2013, le Conseil a été ainsi appelé à se réunir 10 fois. Le Conseil d'administration a notamment :

- examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- approuvé le rapport 2012 du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- examiné les comptes semestriels 2013 ;
- examiné les démissions, cooptations et propositions de nominations d'administrateurs et revu les compositions du Conseil d'administration, du Comité des comptes (renommé Comité d'audit et des risques) et du Comité d'investissement ;
- renouvelé les pouvoirs du Président-Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ;
- fixé la date de mise en paiement du dividende exceptionnel ;
- fait des points régulier sur l'activité, les points de vigilance, les résultats des sociétés en portefeuille, la mise en œuvre de la stratégie et les financements de la Société ;
- statué sur l'augmentation de capital de 128,8 millions d'euros réalisée le 8 août 2013 ;
- modifié le règlement intérieur de la Société et adopté le Code MiddleNext comme Code de gouvernance en lieu et place du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration a par ailleurs été régulièrement saisi des sujets relevant de sa compétence et l'ensemble des informations, documents et analyses nécessaires ont été communiqués en toute transparence à ses membres. En particulier, les membres du Conseil d'administration ont été régulièrement consultés et tenus informés des opérations d'investissements ou de désinvestissements durant l'année 2013.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne de 1 heure 30 environ et le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 98,5 %.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de sa séance du 5 mars 2014, le Conseil d'administration a procédé à l'examen de son fonctionnement et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Conseil, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux des Comités, information des membres du Conseil, rémunération des membres du Conseil, accès aux dirigeants de la Société et dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. A cette occasion, le Conseil d'administration a également pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code MiddleNext.

Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission. Le Conseil a conclu que la nouvelle composition du Conseil et la diversité des profils qu'il présente sont adéquates pour la Société et constituent même un atout pour son développement futur. Il a également conclu que l'absence de dissociation entre les fonctions de Président et de Directeur Général ne remettait pas en cause l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société, compte tenu notamment des limitations de pouvoirs prévues par le règlement intérieur du Conseil pour les opérations d'investissement, de désinvestissement ou d'endettement significatives ou l'octroi d'avals, de cautions et de garanties.

(iii) Comité des comptes

Le Comité des comptes est composé de 3 membres, Monsieur Christian Parente, qui assume la fonction de Président du Comité, Monsieur Olivier Decelle et Monsieur Gérard Higuinen.

De par leurs fonctions professionnelles, tous les membres du Comité des comptes possèdent une compétence financière et comptable appropriée et deux membres sur trois sont considérés comme indépendants.

Conformément aux recommandations faites par l'AMF, le Comité des comptes a pour missions d'assurer le suivi :

- du processus de l'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,

- du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux Comptes, et
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité est chargé d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêt des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à l'occasion de toute opération ou événement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société en termes d'engagement ou de risque. Les Commissaires aux Comptes assistent à ce Comité auquel ils présentent la conclusion de leurs travaux.

Afin d'adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance, le Comité des comptes de la Société a été renommé « Comité d'audit et des risques » par le Conseil lors de sa séance du 5 mars 2014. Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du Comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Activités du Comité des comptes

Au cours de l'exercice 2013, le Comité des comptes s'est réuni 2 fois avec un taux de participation de 100 % ; la durée de ces réunions a été en moyenne de 2 heures environ.

Ses travaux ont porté sur l'examen des comptes annuels 2012 et du premier semestre 2013 de la Société et de la bonne application des principes comptables, sur la vérification du bon déroulement de la clôture des comptes et sur les conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle.

Le Comité des comptes a systématiquement rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Evaluation des travaux du Comité des comptes

Au cours de sa séance du 5 mars 2014, le Comité des comptes a procédé à l'examen de son fonctionnement et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité et accès aux dirigeants de la Société.

Le Comité des comptes a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que de l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposaient préalablement, lui ont permis de mener à bien sa

mission en 2013. Il a été convenu qu'en 2014, une réunion supplémentaire serait prévue afin d'examiner de manière spécifique l'appréciation des risques de la Société.

(iv) Comité d'investissement

Dans le cadre de l'étude d'opérations d'investissement, de désinvestissement ou d'endettement, le Directeur Général est assisté d'un Comité d'investissement dont les principales règles de fonctionnement sont détaillées ci-après.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions de ce Comité d'investissement, sont intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Composition du Comité d'investissement

Le Comité d'investissement de la Société est composé de trois membres au moins et de dix au plus, qui peuvent être choisis en dehors des membres du Conseil d'administration de la Société. La Présidence du Comité est assurée par Monsieur Antoine Flamarion.

Formation restreinte

- Antoine Flamarion (Président)
- Mathieu Chabran
- Vincent Favier
- Christian de Labriffe
- Christian Parente

Formation plénière

- Antoine Flamarion (Président)
- Mathieu Chabran
- Vincent Favier
- Christian de Labriffe
- Christian Parente
- MACSF épargne retraite, représenté par M. Roger Caniard
- Compagnie Lebon, représentée par M. Emmanuel Russel

Missions et fonctionnement du Comité d'investissement

– Examen

Le Comité d'investissement est chargé d'examiner toute opération d'investissement ou de désinvestissement et tout projet d'endettement de la Société qui lui est soumis, étant précisé que le Directeur Général n'a pas à consulter le Comité d'investissement

lorsque l'opération porte sur un montant inférieur à 2,5 % du dernier Actif Net Réévalué publié.

Pour chaque opération soumise à l'examen du Comité, un dossier est préparé par l'équipe d'investissement et transmis au Comité.

– *Décision pour toute opération comprise entre 2,5 % et 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié*

Le Directeur Général décide, après avoir recueilli l'avis du Comité d'investissement, des opérations d'investissement, de désinvestissement et d'endettement dont le montant unitaire est compris entre 2,5 % et 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié par la Société, étant précisé que lorsque l'opération porte sur un montant inférieur à 7,5 % du dernier Actif Net Réévalué publié, le Comité d'investissement statue dans sa formation restreinte.

En cas d'avis négatif du Comité, le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour procéder à l'opération envisagée.

– *Décision pour toute opération supérieure ou égale à 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié ou qui aurait pour conséquence de porter la participation de la Société à plus de 50 % du capital ou des droits de vote dans une société*

Le Directeur Général doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'administration pour procéder à toute opération (i) d'investissement ou de désinvestissement et tout projet d'endettement dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 15 % du dernier Actif Net Réévalué publié ou (ii) qui aurait pour effet de porter la participation de la Société à plus de 50 % du capital ou des droits de vote dans une société. Les conclusions du Comité d'investissement sur le projet d'opération doivent être transmises au Conseil d'administration préalablement à sa réunion.

Activités du Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a été constitué le 14 octobre 2013. Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'investissement s'est réuni sept fois, cinq fois dans sa formation restreinte et deux fois dans sa formation plénière, avec un taux de participation de 93,75 %.

De manière exhaustive, les travaux du Comité ont porté sur l'approbation (i) de différents investissements (parmi lesquels Latécoère ou Assystem), (ii) de la cession de la participation détenue dans la société Le Noble Age et (iii) de la convention de prêt d'un montant maximum de 10 millions d'euros conclue avec UBS France.

Les conclusions des Comités d'investissement font l'objet d'un procès-verbal actant des décisions prises et de la présence des membres.

(v) Autres Comités

Conformément aux recommandations du Code MiddleNext et compte tenu de sa taille et de son organisation, le Conseil d'administration a conclu qu'il n'était pas besoin de constituer d'autres comités *ad hoc*, notamment un comité des nominations ou des rémunérations ou un comité stratégique.

(vi) Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des membres

du Conseil d'administration – Jetons de présence

Lors de sa séance du 18 février 2013, le Conseil d'administration a décidé de modifier, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, les règles de répartition du montant des jetons de présence dans le cadre de l'enveloppe globale de 50.000 euros allouée par l'Assemblée générale. Les jetons de présence sont répartis par parts égales entre les administrateurs non liés au groupe Tikehau et les membres du Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques). La part de chaque administrateur est calculée au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice.

Le montant des jetons de présence versés par la Société à chacun de ses administrateurs au titre de l'exercice 2013 figure à la Section IV.3 du Document de référence.

Lors de sa séance du 5 mars 2014, le Conseil d'administration a décidé de modifier la règle de répartition des jetons de présence pour y introduire un élément d'assiduité conformément aux recommandations du Code MiddleNext. Par ailleurs, afin de tenir de l'augmentation de la taille du Conseil, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se tenir le 10 juin 2014 de porter l'enveloppe annuelle de jetons de présence de 50.000 euros à 96.000 euros.

Rémunération du Président-Directeur Général

Période du 1^{er} janvier 2013 au 14 septembre 2013 – Antoine Flamarion

Monsieur Antoine Flamarion n'a bénéficié d'aucune rémunération (fixe, variable ou exceptionnelle) de la

Société au titre de son mandat de Président-Directeur Général ou autrement. Aucun engagement de retraite complémentaire, d'avantage en nature ou indemnité de départ n'a été mis en place par la Société à son profit et il n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il n'a pas conclu de contrat de prestation de services ou d'engagement de non-concurrence avec la Société. Il est en outre précisé que Monsieur Antoine Flamarion n'a perçu aucune indemnité liée à la fin de son mandat de Président-Directeur Général.

Enfin, Monsieur Antoine Flamarion n'a perçu ni n'est en droit de percevoir aucune rémunération ou avantage en lien avec son mandat de Président-Directeur Général de la part de sociétés contrôlées par la Société ou de sociétés qui la contrôlent.

Période du 15 septembre 2013 au 31 décembre 2013 – Christian de Labriffe

En sa qualité de Président-Directeur Général de la Société, Monsieur Christian de Labriffe bénéficie d'une rémunération fixe brute annuelle de 275.000 euros aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 27 août 2013. Aucune rémunération variable n'est prévue au titre de ses fonctions. Aucun engagement de retraite complémentaire, d'avantage en nature ou indemnité de départ n'a été mis en place par la Société à son profit, il n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites et il n'a pas conclu de contrat de travail avec la Société ou une de ses filiales. Il n'a pas conclu de contrat de prestation de services ou d'engagement de non-concurrence avec la Société. Il est en outre précisé que Monsieur Christian de Labriffe n'a perçu aucune indemnité de prise de fonction.

Monsieur Christian de Labriffe n'est en droit de percevoir aucune autre rémunération ou avantage en lien avec son mandat de Président-Directeur Général de la part de sociétés contrôlées par la Société ou de sociétés qui la contrôlent.

(vii) Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires ordinaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 17 des statuts de la Société : « *Tout Actionnaire Ordinaire dont les Actions Ordinaires, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans*

les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. »

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, sont admis à participer à l'Assemblée les actionnaires ordinaires qui justifient de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Pour les actionnaires ordinaires inscrits au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires ordinaires détenant leurs titres au porteur, ce sont les intermédiaires mentionnés à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'Assemblée par la production d'une attestation de participation annexée au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire ordinaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

En 2013, les Assemblées générales de la Société ont fait ressortir un taux de participation très élevé. Le quorum était de 92,61 % lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 8 avril 2013 et le quorum était de 96,55 % lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 14 octobre 2013.

(viii) Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

(b) Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008. Les procédures décrites ci-après pourront être révisées ou précisées à l'avenir en fonction des évolutions de la Société.

(i) Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ; et

d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que la Société s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle-clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par la Société et TCA et destinés à leur donner une assurance raisonnable que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes de la Société ;
- veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la Direction Générale et qu'ils soient conformes aux règles internes de la Société ;

- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris le hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation de la Société.

(ii) Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la Société et des collaborateurs de TCA qui participent aux prestations de services fournies à la Société (voir la Section VII.3 du Document de référence).

Conseil d'administration

Il appartient à la Direction Générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques) des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein de la Société et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;

- désigne la Direction générale de la Société et contrôle sa gestion ; et
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, notamment à travers les comptes et le rapport de gestion ou à l'occasion d'opérations significatives.

Son Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Comité des comptes

Il appartient au Comité des comptes d'examiner les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Le Comité des comptes a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. En tant que de besoin, le Comité des comptes a accès à tout document nécessaire comptable et financier. Il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité des comptes auquel ils présentent la nature de leurs diligences et les conclusions de leurs travaux.

Comité d'investissement

Dans les conditions prévues par le règlement intérieur de la Société et décrites ci-avant, il appartient au Comité d'investissement de la Société d'examiner les projets d'investissement, de désinvestissement et d'endettement afin d'apprécier au mieux les conséquences de ces projets sur la stratégie et l'utilisation des actifs de la Société.

Comité de direction

Le Comité de direction est un comité *ad hoc* composé du Président-Directeur Général, du Secrétaire Général

et de certains membres de l'équipe TCA qui participent aux prestations de services fournies par TCA à la Société, notamment le Directeur des participations et le Directeur financier de TCA. Il appartient au Comité de direction de faire de manière mensuelle un point sur l'activité de la Société et tout sujet intéressant sa bonne marche et notamment les points d'attention suivants :

- l'état d'avancement des projets d'investissement ou de désinvestissement en cours ;
- la revue des lignes de participations en portefeuille ;
- le suivi des financements et de la gestion de la trésorerie ;
- le calendrier de la Société pour l'établissement des comptes, l'élaboration des informations périodiques, et la préparation des documents de travail pour les différents Conseils et comités spécialisés.

Le Secrétaire Général a la charge de l'animation des différents Comités mentionnés ci-dessus. Il assure par ailleurs le suivi des affaires de la Société, notamment en matière juridique et des assurances. Il répond directement au Président-Directeur Général.

Direction financière de TCA

La société TCA assure la responsabilité des pôles de compétences en matière de financements et de trésorerie, de contrôle financier et de contrôle interne.

Ainsi, le contrôle interne de premier niveau s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité de TCA dans le cadre des contrats de prestations de services mis en place avec la Société (voir la Section VII.3 du Document de référence).

(iii) Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

La Société définit chaque trimestre un calendrier planifiant les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable et définissant les responsabilités de chaque acteur dans la préparation et le traitement de l'information financière.

Par ailleurs, une réunion préparatoire à l'arrêté des comptes est organisée chaque trimestre, où sont revus et discutés en séance les principaux événements de la période, notamment les points suivants :

- Environnement macro-économique ;

- Principaux mouvements de périmètre et sur les participations en portefeuille ;
- Point sur les financements ;
- Mouvements en matière de ressources humaines et/ou changements de gouvernance ;
- Autres points divers éventuels.

Les arrêtés comptables trimestriels donnent lieu à la préparation d'états financiers synthétiques.

Une analyse de la trésorerie est préparée de manière hebdomadaire afin de suivre l'application de la politique d'investissement et de financement de la Société.

Les valorisations des titres en portefeuille sont suivies de manière quotidienne.

Systemes d'information

Systeme d'information comptable

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe reposent notamment sur l'outil comptable COALA utilisé par les experts comptables.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un outil de *reporting*, progiciel qui permettrait d'intégrer tous les mois ou trimestres les informations financières de gestion et de comptabilité utiles à la préparation des comptes et au pilotage opérationnel.

Cet outil permettrait de répondre, de manière plus performante et plus automatisée, aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne (suivi budgétaire, etc.) et la communication externe.

Outils de suivi marché et de valorisation du portefeuille

La Société dispose d'une licence Bloomberg® pour une utilisation quotidienne par les équipes de gestion qui suivent les marchés français et étrangers.

Via Excel, des outils de suivi de la trésorerie et des portefeuilles cotés ont été mis en place pour un reporting quotidien à la Direction générale.

Le suivi de l'ensemble du portefeuille coté est en cours de migration vers le logiciel Sophis®.

Identification et évaluation des risques

La Direction Générale de la Société a apprécié les risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. (Voir la Section III.1 du Document de référence.)

Elle a comme objectif de mettre en place un recensement des risques sous la forme d'une cartographie des risques qui sera mise à jour de manière annuelle et fera l'objet d'une revue spécifique lors d'une réunion dédiée du Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques).

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne est effectué à chaque étape du déroulement de chaque opération.

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs d'amélioration du dispositif de contrôle interne, un plan d'audit interne sera défini et soumis au Comité d'audit et des risques, afin de contrôler l'application et évaluer les dispositifs de contrôle interne de la Société par la mise en œuvre de missions ponctuelles. A terme, la poursuite progressive de ce processus devrait permettre de mettre en place un système formalisé d'évaluation du contrôle interne.

(iv) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

La Société se livre durant le quatrième trimestre à l'établissement du budget fondé sur des hypothèses de produits et charges de gestion, de cessions et d'investissements retenus par la Direction de la Société.

Procédures d'arrêté des comptes

La Société a recours pour l'établissement de sa comptabilité à un cabinet d'expertise comptable externe en collaboration avec l'effectif de TCA. Ce cabinet a pour mission de produire les états comptables et financiers semestriels et annuels, les éléments nécessaires à la communication des résultats au Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques) pour discussion, puis au Conseil d'administration pour l'arrêté des comptes par celui-ci.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la

réglementation en vigueur (recommandation N° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité).

Les principes comptables font l'objet d'une revue chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

D'une manière générale, les domaines juridique, fiscal et social sont traités avec l'appui des services spécialisés de TCA dans le cadre des contrats de prestation de services mis en place avec Salvepar.

Activité de contrôle

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux Comptes, et aux spécialistes

juridiques et fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction Générale de la Société qui en tire les mesures appropriées, avant, le cas échéant, présentation au Comité des comptes (maintenant dénommé Comité d'audit et des risques), puis au Conseil d'administration.

Communication financière et comptable

La communication est placée sous la responsabilité de la Direction de la Société qui contrôle les informations avant leur publication. La communication relative aux comptes annuels et semestriels est soumise à l'approbation du Conseil d'administration avant sa diffusion. Un échéancier récapitulant ces obligations périodiques de la Société est en place.

5. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Salvepar

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Salvepar et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller

V. COMPTES ANNUELS

1. Comptes sociaux et annexes

(a) Bilans comparés

| ACTIF (en euros) | | 31 décembre 2013 | | | 31 déc. 2012 |
|--|-------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Notes | Brut | Amortissements et Dépréciations | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | 20 055,80 | 20 055,80 | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | 15 950,97 | 12 438,64 | 3 512,33 | 1 248,59 |
| Immobilisations financières * | | | | | |
| Participations | 1 | 120 507 121,82 | 17 741 857,68 | 102 765 264,14 | 116 485 863,66 |
| Créances rattachées à des participations | 1 | 5 695,57 | | 5 695,57 | 7 205 695,57 |
| Autres titres immobilisés | 1 | 23 287 727,23 | 176 066,00 | 23 111 661,23 | 12 459 261,53 |
| Autres immobilisations financières | | 994 779,00 | 994 779,00 | | |
| Sous-total actif immobilisé | | 144 831 330,39 | 18 945 197,12 | 125 886 133,27 | 136 152 069,35 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Créances ** | | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | | | | 5 434,25 |
| Autres créances | 2 | 277,20 | | 277,20 | 1 371 485,00 |
| VMP / DAT | | | | | |
| Valeur mobilières de placement | 3 | 53 237 503,54 | 796 607,00 | 52 440 896,54 | |
| Dépôts à termes | | 50 114 098,00 | | 50 114 098,00 | 9 226 155,56 |
| Disponibilités | | 24 048 164,47 | | 24 048 164,47 | 466 058,63 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | | | |
| Charges constatées d'avance | | 8 700,00 | | 8 700,00 | |
| Sous-total actif circulant | | 127 408 743,21 | 796 607,00 | 126 612 136,21 | 11 069 133,44 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 272 240 073,60 | 19 741 804,12 | 252 498 269,48 | 147 221 202,79 |

* dont à moins de un an

569 262,00

383 446,50

** dont à plus de un an

| PASSIF (en euros) | | 31 décembre 2013 | | 31 décembre 2012 | |
|---|-------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Notes | | après affectation* | | après affectation |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| | 4 | | | | |
| Capital social | | 33 593 768,00 | 33 593 768,00 | 12 523 408,00 | 12 523 408,00 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 127 226 945,69 | 127 226 945,69 | 15 851 906,50 | 15 851 906,50 |
| RÉSERVES | | | | | |
| Réserve légale | | 3 359 376,80 | 3 359 376,80 | 1 252 341,00 | 1 252 341,00 |
| Réserves réglementées | | | | | |
| Autres réserves | | 30 334 113,56 | 30 334 113,56 | 119 390 811,14 | 30 334 113,56 |
| REPORT A NOUVEAU | | | 5 527 109,49 | | |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 14 215 952,29 | | -2 175 554,58 | |
| Sous-total capitaux propres | | 208 730 156,34 | 200 041 313,54 | 146 842 912,06 | 59 961 769,06 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | | | | |
| Provisions pour risques | 5 | 175 985,00 | 175 985,00 | | |
| DETTES ** | | | | | |
| | 6 | | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | 6 347 071,72 | 6 347 071,72 | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | 36 354 069,58 | 36 354 069,58 | | |
| Découverts concours bancaires | | 4 742,36 | 4 742,36 | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 291 819,73 | 291 819,73 | 262 090,43 | 262 090,43 |
| Dettes fiscales et sociales | | 308 634,22 | 308 634,22 | 116 200,30 | 116 200,30 |
| Autres dettes | | 50 259,53 | 50 259,53 | | |
| Dividendes à payer | | | 8 688 842,80 | | 86 881 143,00 |
| Sous-total dettes | | 43 356 597,14 | 52 045 439,94 | 378 290,73 | 87 259 433,73 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | | | |
| Ecart de conversion passif | | 235 531,00 | 235 531,00 | | |
| TOTAL DU PASSIF | | 252 498 269,48 | 252 498 269,48 | 147 221 202,79 | 147 221 202,79 |

* sur la base de l'affectation proposée à l'Assemblée générale du 10 juin 2014

** dont à plus d'un an

36 300 000,00

36 300 000,00

(b) Comptes de résultat comparés

| (en euros) | | Exercice clos le 31 décembre 2013 | Exercice clos le 31 décembre 2012 |
|---|-------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| OPÉRATIONS DE GESTION | Notes | | |
| Produits des participations | | 2 132 839,18 | 4 202 254,21 |
| Produits des autres valeurs immobilisées | | 910 855,42 | 1 184 205,34 |
| Produits des valeurs mobilières de placement | | 384 954,36 | 11 539,45 |
| Valeurs mobilières de placement | | | 7 401,13 |
| Produits des prêts et autres créances | | 269 759,41 | 422 273,71 |
| Autres produits courants | | 72 310,07 | 19 489,25 |
| Produits exceptionnels de gestion | | | |
| Produits courants | 7 | 3 770 718,44 | 5 847 163,09 |
| Salaires et charges sociales | | 196 537,98 | 117 750,54 |
| Impôts et taxes | | 25 838,14 | 19 146,66 |
| Autres achats et charges externes | | 2 074 324,85 | 837 459,68 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières | | | 20 758,87 |
| Intérêts et charges assimilées | | 364 899,92 | |
| Autres charges courantes | | 50 003,89 | 50 028,71 |
| Charges exceptionnelles de gestion | | 175 985,00 | 45,00 |
| Charges courantes | 8 | 2 887 589,78 | 1 045 189,46 |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS COURANTES | | 883 128,66 | 4 801 973,63 |
| Reprises sur amortissements et provisions | | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | | -797 302,50 | -2 359,36 |
| RÉSULTAT BRUT DE GESTION | | 85 826,16 | 4 799 614,27 |
| Impôt sur résultat de gestion | 9 | -136 837,00 | -789 754,55 |
| RÉSULTAT NET DE GESTION | | -51 010,84 | 4 009 859,72 |
| OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Produits de cession | | | 900,00 |
| Valeur comptable des éléments cédés | | | |
| Immobilisations financières | | | |
| Produits de cession | | 70 306 500,66 | 1 362 547,59 |
| Valeur comptable des éléments cédés | | -69 191 892,66 | -1 398 452,85 |
| Produits exceptionnels | | | |
| Charges exceptionnelles | | | |
| Reprises sur dépréciations | | 16 530 757,13 | 4 579 935,68 |
| Dotations aux dépréciations | | -2 625 444,00 | -11 185 410,27 |
| Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées | 9 | -752 958,00 | 455 065,55 |
| RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS SUR VALEURS IMMOBILISÉES | | 14 266 963,13 | -6 185 414,30 |
| RÉSULTAT NET | | 14 215 952,29 | -2 175 554,58 |

c) Tableau de flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | Exercice clos le 31 déc. 2013 | Exercice clos le 31 déc. 2012 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité : | | |
| Résultat net | 14 216 | -2 176 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| Amortissements et provisions | -12 932 | 6 628 |
| Intérêts capitalisés et variation ICNE | -660 | -1 103 |
| PV/MV de cession, nettes d'impôt | -602 | 44 |
| Marge brute d'autofinancement | 23 | 3 394 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 2 091 | -2 768 |
| Flux net de trésorerie générés par l'activité | 2 114 | 626 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : | | |
| Acquisitions d'immobilisations | -47 466 | -2 184 |
| Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt | 79 088 | 1 354 |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | 31 622 | -830 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement : | | |
| ■ Augmentation de capital | 135 292 | |
| ■ Frais d'augmentation de capital | -739 | |
| ■ Dividendes versés aux actionnaires | -86 881 | -1 565 |
| ■ Emprunts | | |
| ■ Remboursements d'emprunts | 36 300 | |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | 83 971 | -1 565 |
| Variation de trésorerie théorique | 117 708 | -1 769 |
| Trésorerie d'ouverture | 9 692 | 11 461 |
| Trésorerie de clôture | 127 400 | 9 692 |
| Variation de trésorerie | 117 708 | -1 769 |

2. Activité et événements importants

L'année 2013 a été marquée :

- par la cession de certaines participations du portefeuille générant une plus-value nette comptable de 15 687 milliers d'euros ;
- par le redéveloppement du portefeuille selon la nouvelle stratégie annoncée avec les investissements dans Naturex, Latécoère, LAP Co-Invest UK ou encore HDL ;
- la mise en paiement d'un dividende important (55,50 euros par action ordinaire) ;

- la mise en œuvre de deux augmentations de capital pour un montant total de 135 292 milliers d'euros permettant le redéveloppement du portefeuille de la Société.

La revue de l'activité de l'exercice est exposée plus en détail dans le rapport de gestion de la Société au titre de l'exercice 2013.

3. Annexe : Principes et règles comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur (recommandation N° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité). Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour la clôture de l'exercice précédent.

L'activité de Salvepar est celle d'une société holding de participations financières qui acquiert des titres en fonction de critères constatés lors de l'investissement sans exercer d'influence notable pendant la durée de la détention de ces titres. Dans ce cadre, la Société n'établit pas de comptes consolidés.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2013 a une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, constituées essentiellement de logiciels et de matériel informatique, sont valorisés à leurs coûts historiques d'acquisition (prix d'achat) et sont amorties sur 3 ans et utilisés pour la gestion de la Société

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les frais d'acquisition comptabilisés en charges. Elles sont ensuite évaluées chaque semestre à leur valeur d'utilité déterminée après revue des performances économiques et financières de chaque société, en prenant notamment en considération, outre d'éventuelles valeurs de transactions :

a) pour les sociétés non-cotées, les méthodes d'évaluations habituelles, à savoir :

- La valeur de transaction : transactions réalisées sur les 12 derniers mois ou sur les derniers mois d'activité si la société n'a pas réalisé d'exercice complet de 12 mois depuis la prise de participation, sauf si Salvepar a connaissance d'une valorisation jugée plus pertinente.
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash-flows établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui

représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société. Ce taux est mis en regard de celui utilisé par les analystes pour les sociétés cotées du même secteur.

- La méthode des comparables boursiers : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.
- La méthode des transactions sectorielles : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés cédées dans le même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.
- La méthode de valorisation retenue selon les termes des pactes d'actionnaires.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Salvepar de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Salvepar.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée, valeur considérée comme la plus pertinente, est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez Salvepar. La dépréciation constatée correspond à la différence entre les deux valeurs.

b) pour les sociétés cotées, les cours ou leur évolution, après correction des variations erratiques, lorsqu'il s'agit de valeurs peu liquides.

Le principe retenu est la constatation d'une dépréciation si la moyenne des cours cotés des six derniers mois est inférieure à la valeur nette comptable des titres chez Salvepar.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation si ce coût est inférieur à la valeur d'inventaire.

3.4. Créances et dettes d'exploitation

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale.

3.5. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

3.6. Compte de résultat

La présentation adoptée pour le compte de résultat s'inspire de celle préconisée par le Conseil National de la Comptabilité sur les sociétés de portefeuille. Elle distingue le résultat des « opérations sur valeurs immobilisées » (résultat de cession, dépréciation et impôt correspondant) du résultat des autres activités classé sous « les opérations de gestion ».

3.7. Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- l'estimation des valeurs d'utilité retenues pour chaque participation;
- les factures non parvenues résultent essentiellement de prestations réalisées pour un montant connu à l'origine et pour lequel la facture n'a pas été reçue.

4. Annexe : Notes sur les comptes annuels

4.1 Notes sur le bilan

Note 1. Immobilisations financières

| | Nombre de titres détenus au 31 déc. 2013 | Valeur nette comptable (en milliers d'euros) au 31 déc. 2013 | En % du total |
|---|---|--|------------------|
| Conflandey | 88 000 | | |
| Afica | 15 200 | 8 690 | 6,90% |
| Thermador | 217 784 | 8 519 | 6,77% |
| Latécoère | 745 599 | 8 315 | 6,61% |
| Ipsos | 655 520 | 15 278 | 12,14% |
| Norbert Dentressangle | 197 210 | 11 215 | 8,91% |
| SPIE Batignolles | 4 715 475 | 8 959 | 7,12% |
| Heurtey Petrochem | 133 070 | 3 987 | 3,17% |
| Lippi Management | 1 062 | 1 000 | 0,79% |
| Financière Cook (ECF) | 3 702 584 | 1 791 | 1,42% |
| Naturex | 87 017 | 5 010 | 3,98% |
| Salvepar Co invest | 1 000 | 1 | 0,00% |
| HDL | 709 288 | 30 000 | 23,83% |
| Total Participations | | 102 765 | 81,64% |
| Financière Cook (ECF) | | 6 | 0,00% |
| Total Créances rattachées aux participations | | 6 | 0,00% |
| ECF Equity (OCS), intérêts compris | | 7 665 | 6,09% |
| Naturex, intérêts compris | | 6 249 | 4,96% |
| Total Obligations immobilisés | | 13 915 | 11,05% |
| LAP Co-Invest UK | | 5 265 | 4,18% |
| Projet Riverside | | 3 665 | 2,91% |
| Actions propres Salvepar | | 267 | 0,21% |
| Divers | | 0 | 0,00% |
| Total Autres titres immobilisés | | 9 197 | 7,31% |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 125 883 | 100,00% |

L'actif financier net a enregistré une diminution de 10,2 millions d'euros, qui s'explique de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | Valeur nette comptable |
|---|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2012 | 136 151 |
| Acquisitions de titres | 54 210 (a) |
| Cessions de titres, nets de provisions ¹ | -57 107 (b) |
| Acquisition d'actions propres | 267 |
| Augmentation des créances s/ titres ² | 823 |
| Diminution des créances s/ titres ³ | -7 837 |
| Intérêts capitalisés sur obligations immobilisées ⁴ | 544 |
| Dotations pour dépréciations sur titres en portefeuille au 31/12/2013 | -2 625 (c) |
| Reprises de dépréciations sur titres en portefeuille au 31/12/2013 | 1 458 (c) |
| Variation de l'exercice | -10 268 |
| Situation au 31 décembre 2013 | 125 883 |

¹ Correspond à la valeur nette comptable des éléments cédés hors frais de cession et reprises de dépréciations incluses

² Incluant les intérêts capitalisés

³ Correspond au remboursement de créance Courtepaille (net de reprise de dépréciation)

⁴ Intérêts capitalisés sur obligations ECF

a) Nouveaux investissements

| (en milliers d'euros) | Montants finaux engagés | Dont part non versée ** |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Naturex | 5 010 | |
| Obligations Naturex | 6 000 | |
| Latécoère * | 4 092 | |
| Salvepar Co-Invest | 1 | |
| HDL | 30 000 | |
| LAP Co-Invest UK | 5 441 | 2 722 |
| Projet Riverside *** | 3 665 | 3 626 |
| TOTAL | 54 210 | 6 347 |

* Par conversion des OCA acquises pour 3 426 milliers d'euros

** Comptabilisé en dettes sur immobilisations

*** Projet en cours de réalisation

b) Investissements cédés

| (en milliers d'euros) | Prix de cession | Montant cédé (Frais de cession inclus) | Reprises de provisions | Plus ou moins- value nette de provisions |
|-----------------------------------|-----------------|--|---------------------------|--|
| RG Safety | 17 375 | 9 217 | | 8 158 |
| Lacroix | 2 103 | 4 158 | 2 072 | 17 |
| Touax | 7 676 | 7 817 | 137 | -5 |
| Polygone | 9 210 | 11 421 | 2 210 | 0 |
| GL Events | 5 756 | 5 810 | 50 | -3 |
| STEF | 8 071 | 8 769 | 686 | -12 |
| STEF BSA | 29 | 27 | 27 | 29 |
| Norbert Dentressangle | 5 064 | 3 306 | 1 578 | 3 336 |
| Le Noble Age | 7 105 | 8 500 | 2 694 | 1 299 |
| Heurtey Petrochem | 2 164 | 1 934 | 319 | 549 |
| Courtepaille ** | 1 185 | 4 800 | 4 800 | 1 185 |
| Autres titres immobilisés | 55 | 7 | | 48 |
| Sous-total | 65 793 | 65 766 | 14 573 | 14 600 |
| Conversions obligations Latécoère | 4 092 | 3 426 | | 666 |
| Sous-total | 69 885 | 69 192 | 14 573 | 15 266 |
| BSA Socotec * | 421 | | | 421 |
| TOTAL | 70 307 | 69 192 | 14 573 | 15 687 |

* Remboursement des obligations Socotec de nominal 6 153 milliers d'euros et cession des BSA pour 421 milliers d'euros

** La créance rattachée Courtepaille a été cédée pour un montant de 7 815 milliers d'euros (intérêts inclus et la provision devenue sans objet reprise pour un montant de 500 milliers d'euros)

c) Tableau des dépréciations sur titres

| PROVISIONS SUR TITRES IMMOBILISÉS (en milliers d'euros) | Au 31 déc. 2012 | Dotations | Reprises | Au 31 déc. 2013 |
|--|--------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Conflandey | 3 662 | | | 3 662 |
| Latécoère | 10 342 | | 572 | 9 771 |
| Lippi Management | 1 398 | 1 000 | | 2 398 |
| Financière Cook (ECF) | 462 | 1 449 | | 1 911 |
| Titres cédés en 2013 | 14 573 | | 14 573 | |
| Sous-total provisions sur titres de participation | 30 437 | 2 449 | 15 144 | 17 742 |
| Créance Courtepaille (remboursée en 2013) | 500 | | 500 | |
| ECF Equity (OCS) Intérêts compris | 886 | | 886 | |
| LAP Co-Invest UK | | 176 | | 176 |
| Total provisions sur titres | 31 823 | 2 625 | 16 531 | 17 918 |
| Dont mouvements sur titres restant en portefeuille | | 2 625 | 1 458 | |

Note 2. Clients et autres créances

Ce poste est non significatif au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012, ce compte était essentiellement constitué d'une créance d'impôt sur les sociétés de 1 371 milliers d'euros.

Note 3. Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Ce poste est composé d'un portefeuille d'actions cotées, ainsi que de SICAV de trésorerie et de comptes à terme.

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan (valeur d'acquisition) | Valeur d'inventaire | Perte latente * | Gain latent |
|-------------------------------------|--|------------------------|-----------------|--------------|
| Portefeuille d'actions cotées | 48 239 | 50 635 | 797 | 3 193 |
| SICAV | 4 999 | 5 004 | | 5 |
| Comptes à terme | 50 000 | 50 000 | | |
| Intérêts courus sur comptes à terme | 114 | 114 | | |
| TOTAL | 103 352 | 105 753 | 797 | 3 198 |

* Les pertes latentes font l'objet de provisions.

Note 4. Capitaux propres

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 4 199 201 actions ordinaires et de 20 actions de préférence d'une valeur nominale de 8 euros chacune.

| (en milliers d'euros) | Capital Social | Primes de fusion et d'apport | Réserves | | Résultat de l'exercice | Total des capitaux propres |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------------|
| | | | Réserve légale | Autres réserves | | |
| Situation au 01.01.2012 | 12 523 | 15 852 | 1 252 | 117 470 | 3 486 | 150 584 |
| A.G.M. du 30.05.2012 ¹ | | | | 1 921 | -3 486 | - 1 565 |
| Résultat de l'exercice | | | | | -2 176 | - 2 176 |
| Situation au 31.12.2012 | 12 523 | 15 852 | 1 252 | 119 391 | -2 176 | 146 843 |
| A.G.M. du 8.04.2013 ² | | | | -89 057 | 2 176 | -86 881 |
| Résultat de l'exercice | | | | | 14 216 | 14 216 |
| Décision du PDG du 08.08.2013 | 21 070 | 106 982 | | | | |
| Décision du PDG du 15.10.2013 | 0 | 6 500 | | | | 6 500 |
| Décision du PDG du 20.12.2013 | | -2 107 | 2 107 | | | |
| Situation au 31.12.2013 | 33 594 | 127 227 | 3 359 | 30 334 | 14 216 | 208 730 |

¹ Dividende mis en paiement le 14 juin 2012

² Dividende mis en paiement le 10 juin 2013

La Société a procédé au titre de l'exercice 2012 à une distribution de dividende mise en paiement au cours du mois de juin 2013 de 86 881 143 euros, soit 55,50 euros par action ordinaire.

Par ailleurs, la Société a réalisé deux augmentations de capital en 2013, portant le montant du capital social à 33 593 768 euros :

■ Le 8 août 2013, 2 663 775 actions ordinaires ont été émises au prix nominal de 8 euros chacune, pour un montant total de 128 791 597,50 euros, prime d'émission incluse.

■ Le 15 octobre 2013, 10 actions de préférence 1 (AP1) ont été émises au prix nominal de 8 euros chacune pour un montant total de 3 500 000 euros, prime d'émission incluse, ainsi que 10 actions de préférence 2 (AP2) au prix nominal de 8 euros chacune pour un montant total de 3 000 000 euros prime d'émission incluse.

Le 20 décembre 2013, le Président-Directeur Général de la Société a décidé la dotation de la réserve légale à son maximum par prélèvement du compte de prime d'émission.

Note 5. Provisions pour risques et charges

Ce poste est constitué de l'impact à fin décembre 2013 de l'option de change souscrite pour 15 millions de dollars (USD) à échéance d'octobre 2014.

Note 6. Etat des dettes

| (en milliers d'euros) | Echéance | | Entreprises liées |
|---|-----------------|------------------|-------------------|
| | à moins d'un an | de un à cinq ans | |
| Dettes sur immobilisations | 6 347 | | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 54 | 36 300 | |
| Concours bancaires | 5 | | |
| Dettes fournisseurs | 292 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 309 | | |
| Autres dettes | 50 | | |
| TOTAL | 7 057 | 36 300 | |

En juin 2013, Salvepar a conclu une convention d'ouverture de crédit renouvelable d'un montant maximum de 30 millions d'euros, tiré à hauteur de 26,3 millions d'euros, afin de lui permettre d'assurer le financement de ses besoins.

Ce contrat de crédit a pour date d'échéance le 1^{er} juillet 2015. Les tirages au titre de ce contrat de crédit portent

intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les pratiques du marché.

En octobre 2013, Salvepar a souscrit un second emprunt de 10 millions d'euros.

Cet emprunt est conclu pour une durée de 3 ans et porte intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge fixe en ligne avec les pratiques du marché.

4.2. Notes sur le compte de résultat

Note 7. Produits courants

Les produits des investissements et des titres de placement sur l'exercice 2013 ont représenté un

montant de 3 770 milliers d'euros contre 5 847 milliers pour l'année 2012.

Note 8. Charges courantes

Au 31 décembre 2013, la société rémunère 2 personnes. Ces salariés ont pris leurs fonctions au cours du second semestre.

Les prestations facturées au cours de l'exercice 2013 par Tikehau Capital Advisors « TCA » au titre des contrats de prestations de services « Investissement » et « Support » figurent en « Charges externes » pour un montant global de 1 107 milliers d'euros, contre 124 milliers d'euros pour la période du 26 octobre au 31 décembre 2012.

La rémunération du Président Directeur Général, nommé par une décision du Conseil d'administration du 27 août 2013, figure en salaires et charges sociales, ainsi que dans le rapport de gestion.

Le Président-Directeur Général perçoit une rémunération fixe de 275 000 euros brut annuel.

Les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2013 s'élèvent à 50 000 euros.

Les honoraires des commissaires aux comptes ont représenté une charge de 37 104 euros sur l'exercice.

Note 9. Impôt sur les sociétés

| CHARGE D'IMPOT (en milliers d'euros) | 31 déc. 13 | 31 déc. 12 |
|---|------------|------------|
| Charge sur résultat courant | 137 | 790 |
| Charge sur résultat des valeurs immobilisées | 753 | - 455 |
| Charge d'impôts différés | | |
| TOTAL | 890 | 335 |

5. Annexe : Autres informations

5.1. Engagements financiers

Salvepar a souscrit un emprunt de 30 millions d'euros, tiré à hauteur de 26,3 millions d'euros au 31 décembre 2013, et faisant l'objet des garanties suivantes :

- Nantissement d'un portefeuille de titres cotés figurant à l'actif pour un montant de 35 millions d'euros
- Nantissement d'OCEANE Naturex, figurant à l'actif pour un montant de 6 millions d'euros.

Salvepar a souscrit un emprunt de 10 millions d'euros, faisant l'objet des garanties suivantes : nantissement d'un portefeuille de titres cotés figurant à l'actif pour un montant de 12,4 millions d'euros

Enfin, Salvepar a conclu les termes d'une opération de change pour 15 millions de dollars (USD) à échéance d'octobre 2014.

5.2. Evénements postérieurs

Néant

5.3. Parties liées

Salvepar n'a pas effectué de transactions significatives à des conditions autres que celles considérées comme normales et de marché avec ses parties liées.

5.4. Tableau des filiales et participations

| SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros) | Capital | Autres capitaux propres (résultat de l'exercice inclus) | Quote-part du capital détenu à la clôture en % | Valeur d'inventaire des titres détenus au 31 décembre 2013 | | Prêts et avances consentis | Montant des cautions et avals | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Bénéfice (ou perte) net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ¹ |
|---|---------|---|--|--|--------|----------------------------|-------------------------------|--|---|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication | | | | | | | | | | |
| 1) FILIALES détenues à + 50% | | | | | | | | | | |
| 2) PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société) | | | | | | | | | | |
| AFICA * 19, route de Bazancourt ISLES SUR SUIPPE (51) | | | | | | | | | | |
| | 1 216 | 26 832 | 20,00 | 8 690 | 8 690 | | | 67 239 | 7 610 | 15 |
| Financière COOK ** 20 rue Quentin Bauchart PARIS 8 (75) | | | | | | | | | | |
| | 28 087 | 117 | 17,23 | 3 703 | 1 791 | | | 1 936 | - 864 | |
| LIPPI MANAGEMENT *** La Fouillouse MOUTHIER (16) | | | | | | | | | | |
| | 1 897 | 12 909 | 27,99 | 3 398 | 1 000 | | | 39 079 | 1 035 | 53 |
| H.D.L. **** Rue Victor Pages PIERRELATTE (26) | | | | | | | | | | |
| | 39 000 | 42 673 | 20,24 | 30 000 | 30 000 | | | 3 080 | 1 421 | |
| B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations | | | | | | | | | | |
| 1. Filiales françaises (ensemble). | | | | | | | | | | |
| 2. Participations dans les sociétés françaises (ensemble). | | | | | | | | | | |
| | | | | 74 716 | 61 284 | 6 | | | | 2 065 |

* Informations issues des comptes sociaux 2012

** Informations issues des comptes sociaux 31 mars 2013

*** Informations issues des comptes consolidés 2012

**** Informations issues des comptes sociaux 2012 – Capital porté à 53 417 milliers d'euros par augmentation de capital le 13 décembre 2013

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Salvepar, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons relu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTISE ET AUDIT S.A.
Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres
Bernard Heller

VI. RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Contexte général et perspectives

L'année 2013 s'inscrit dans la suite des mouvements importants intervenus au dernier trimestre 2012 qui a vu l'arrivée de TCP comme principal actionnaire de la Société. Cette année aura été marquée, d'une part, par des cessions de participations (voir la Section II.1(a) du présent Document de référence) et, d'autre part, par l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'investissement (voir la Section I.4 du présent Document de référence), un redéveloppement du portefeuille (voir la Section I.3(a) du présent Document de référence), ainsi qu'une importante augmentation de capital (voir la Section II.1(a) du présent Document de référence).

En 2014, sur la base d'une gouvernance et d'une équipe recomposées et afin de passer à une nouvelle étape de son développement, Salvepar a pour objectif de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement en intégrant de manière renforcée les dimensions sociale, sociétale et environnementale.

Dans ce cadre, Salvepar entend intégrer de manière croissante les questions de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE ») à ses activités notamment en portant une attention systématique aux informations publiées ou disponibles en matière de RSE sur les entreprises dans lesquelles elle a investi ou elle projette d'investir. A cet effet, la Société a engagé un processus de prise en compte systématique des critères extra-financiers lors de l'analyse et de la réalisation de ses projets d'investissements. La première étape de ce processus s'est concrétisée par la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration le 5 mars 2014. Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit désormais que les dossiers soumis au Comité d'investissement pour l'analyse des opérations doivent inclure des considérations en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale. Cette démarche doit permettre à la Société de participer plus activement au développement durable et à l'économie responsable dans le cadre de son métier d'investisseur et, en tant qu'actionnaire, d'assurer une croissance équilibrée entre performance financière, développement social et respect de l'environnement à travers la gestion des risques et des opportunités.

Au premier semestre 2014, Salvepar entend également signer la Charte des six Principes pour l'Investissement

Responsable élaborée à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies et coordonnée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et par le Pacte Mondial des Nations Unies. (Voir le site internet suivant : www.unpri.org) Ces six principes sont les suivants :

- Prendre en compte les questions « Environnement, Social et Gouvernance » (« ESG ») dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ;
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux entités dans lesquelles les sociétés de gestion investissent de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des principes ;
- Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des principes.

Pour Salvepar, il s'agit d'un engagement de long terme qui consacre ses objectifs en matière sociale, sociétale et environnementale dans le cadre de son activité d'investissement.

Cadre d'élaboration des informations RSE

Le champ d'application des informations incluses dans le présent Chapitre VI concerne en général exclusivement Salvepar, dans la mesure où au cours de l'exercice 2013, Salvepar n'a contrôlé qu'une seule société n'ayant pas d'activité et ne contrôlait aucune des participations détenues dans le cadre de ses activités d'investissement. Dans la mesure où la Société avait un effectif très réduit au cours de l'exercice 2013 et compte tenu de son activité qui implique des problématiques sociales et environnementales limitées, un nombre important d'informations figurant à l'article R.225-105-1 du Code de commerce n'ont pas de pertinence pour la Société ou n'ont pas trouvé application au cours de l'exercice 2013. Ces informations non-pertinentes ou non-applicables pour Salvepar en 2013 sont détaillées à la Section VI.4 du présent Document de référence.

1. Aspects sociaux de la Société et prise en compte dans ses activités

(a) Effectif de la Société

Alors que Salvepar n'avait plus aucun salarié au 1^{er} janvier 2013, Salvepar comptait un salarié au 31 décembre 2013, qui a rejoint la Société au quatrième trimestre. Au cours de l'exercice 2013, la Société a par ailleurs bénéficié du détachement d'une salariée pour assurer son fonctionnement et la transition dans la gestion à raison du changement d'actionnaire de contrôle intervenu fin 2012.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, l'effectif de Salvepar est composé de trois salariés qui bénéficient de contrats à durée indéterminée et travaillent tous au siège de la Société. Cette recomposition de l'effectif de Salvepar traduit la volonté de créer une équipe autonome en adéquation avec les besoins et objectifs de la Société. Ces salariés assistent le Président-Directeur Général et les organes sociaux de la Société (Conseil d'administration, Comité d'audit et Comité d'investissement) et travaillent en étroite collaboration avec les équipes de TCA qui fournissent à la Société des services en matière d'investissement et de support dans le cadre des contrats décrits à la Section VII.3(a) du présent Document de référence.

Les salariés de la Société ne relèvent d'aucune convention collective, aucun syndicat n'est représenté au sein de la Société et aucune représentation du personnel n'est en place. Aucune filiale de la Société (au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce) n'a d'effectif. En raison de la faiblesse de l'effectif de la Société au cours de l'exercice 2013, la plupart des informations requises en matière sociale par l'article R.225-105-1 du Code de commerce n'a pas de pertinence pour la Société.

(b) Prise en compte des aspects sociaux dans les opérations d'investissement et de désinvestissement

Salvepar s'attache à ce que le capital humain soit partie prenante de sa stratégie comme de celle des entreprises

dans lesquelles elle investit. Salvepar a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment sociaux dans le cadre de ses activités, que ce soit (i) au stade de l'investissement et, notamment, des *due diligences* associées, (ii) pendant la période de gestion et de détention de ses participations ou (iii) au stade du désinvestissement.

Selon la nature des entreprises et les secteurs d'activités, les critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés par la Société en matière sociale peuvent varier : politique en matière de ressources humaines, qualité du climat social, taux de rotation, sécurité des salariés et taux d'accidents, respect de la réglementation en matière sociale, etc.

L'approche de Salvepar s'appuie sur la conviction qu'une gestion des ressources humaines porteuse est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive, réduise les risques sociaux de toute nature et constitue donc un investissement prometteur. Toutefois, il est à noter que dans la mesure où Salvepar a pour stratégie de prendre des participations minoritaires, la Société n'a généralement pas de contrôle direct sur la politique sociale des entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

La Société adhère aux principes posés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, (iii) à l'élimination du travail forcé et obligatoire et (iv) à l'abolition effective du travail des enfants. Compte tenu des implantations principalement européennes des entreprises dans lesquelles la Société a investi à ce jour, la Société estime que le risque qu'elle détienne des participations dans des entreprises qui opèrent en violation de ces conventions est limité.

2. Empreinte et dimension environnementales des activités de la Société

En raison de son activité de *holding* et de la taille de son effectif, la Société a une incidence très limitée sur l'environnement et elle n'est pas concernée directement par les risques industriels ou environnementaux. Pour les mêmes raisons, Salvepar a une prise très limitée sur les questions de pollution, de gestion des déchets, d'utilisation durable des ressources, de changement climatique ou de protection de la biodiversité. Les consommations en eau, en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets sont très limitées. En 2013, la Société n'a comptabilisé aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.

Eu égard à la stratégie de Salvepar, qui consiste à prendre des participations minoritaires, Salvepar n'a généralement pas de contrôle direct sur l'impact environnemental des entreprises dans lesquelles elle détient des participations. Toutefois, dans le cadre de ses activités, quand c'est pertinent pour l'activité des entreprises analysées, Salvepar porte attention aux enjeux environnementaux (y compris dans le cadre de visites de sites) et prend en compte les risques environnementaux (y compris dans le cadre de ses analyses financières), le respect de la réglementation en matière environnementale et les enjeux environnementaux dans les produits et services conçus et distribués. A titre d'illustration, les enjeux environnementaux étaient clés dans les investissements réalisés par la Société en 2013 dans Naturex et dans LAP :

- Naturex est une société qui produit et commercialise des ingrédients naturels de spécialité d'origine végétale à destination des industries agro-alimentaires, nutraceutiques, pharmaceutiques et cosmétiques. Or, cette société opère dans le secteur

de la santé et de la nutrition, qui se sont imposés ces dernières années comme des enjeux mondiaux majeurs en suscitant une prise de conscience, à divers degrés, des pouvoirs publics, des autorités sanitaires et sociales, des consommateurs et des industriels. Naturex figure parmi les entreprises retenues dans le Gaïa Index.¹ (Concernant cet investissement, voir la Section I.3(a) du présent Document de Référence)

- LAP est un développeur et opérateur de projets d'énergie renouvelable à base hydroélectrique et éolienne au Chili et au Pérou. LAP répond à un besoin exprimé par chacun de ces deux pays qui cherchent à augmenter la contribution des énergies renouvelables dans leur mix énergétique via des mesures incitatives pour ce type de projet. Durant les phases de développement, de construction et de fonctionnement de ses unités de productions, LAP conduit des programmes socio-environnementaux sous la forme d'une assistance sociale, de programmes d'éducation et de surveillance et de préservation de la faune et de la flore, afin de favoriser l'intégration des communautés au sein de ses projets et de participer à la conservation des ressources naturelles. (Concernant cet investissement, voir la Section I.3(a) du présent Document de Référence).

Ainsi que l'illustre ces deux exemples, la Société estime qu'une stratégie qui intègre la notion de développement durable contribue à cautionner la viabilité sur le long terme du modèle de croissance d'une entreprise.

Dans le cadre de la préparation de son rapport RSE, Salvepar a procédé à une revue des informations publiées en matière de RSE par ses sociétés en portefeuille. La Société entend renouveler cette revue sur une base régulière.

¹ Cet indice RSE, mis en place en 2008 par Ethifinance et IDMidCaps regroupe 70 valeurs moyennes cotées sur Euronext Paris sur une base de données de plus de 200 entreprises interrogées. La sélection des sociétés est réalisée uniquement sur des critères extra-financiers : gouvernance, gestion des ressources humaines, impact environnemental et relations avec les parties prenantes externes.

3. Volet sociétal, transparence et gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de son premier axe d'investissement, Salvepar a pour objectif de participer à des projets de croissance et de développement d'entreprises, notamment en accompagnement de projets d'internationalisation de sociétés européennes. (Voir la Section I.4 du présent Document de référence.) En tant qu'apporteur de capitaux répondant à des besoins de financement et partenaire des entreprises dans lesquelles elle investit, la Société anticipe en général que son activité sera créatrice de valeur pour les entreprises dans lesquelles elle investit. L'impact des investissements de Salvepar est susceptible de prendre différentes formes selon les entreprises et les projets et peut notamment se traduire par des retombées positives en matière d'emploi et de développement régional. Dans la mesure où la Société entend constituer un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel et géographique, les impacts de l'activité de la Société ont vocation à se matérialiser dans des secteurs et géographies très variés. Un certain nombre des entreprises qui figurent dans le portefeuille de Salvepar sont des entreprises ancrées dans leur territoire ; en France en particulier. (Voir la Section I.3 du présent Document de référence.)

Salvepar est attentive à maintenir un niveau de réputation irréprochable en tant qu'acteur légitime et incontournable dans le domaine de l'investissement minoritaire. La Société s'attache également à respecter un niveau élevé de transparence concernant ses activités (en français et en anglais) dans toute la mesure compatible avec son métier d'investisseur dans des entreprises cotées et non-cotées, afin de permettre aux investisseurs et actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution. La composition de l'actionnariat de la Société facilite la mise en place d'un dialogue direct avec ses actionnaires.

Salvepar ne souhaite pas investir dans des entreprises qui réalisent une proportion de leur chiffre d'affaires dans des activités en contradiction avec certains critères (par exemple pornographie ou tabac). A cet égard, les investissements font l'objet d'un débat collégial au sein des équipes puis, le cas échéant, lors de leur passage en Comité d'investissement. La Société encourage le recours à des pratiques loyales tant par ses équipes et prestataires (y compris TCA) que par les entreprises

dans lesquelles elle investit. Les équipes de Salvepar et de TCA sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des dispositifs ont été mis en place visant à prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de la conduite de ses activités, y compris en cas de tentative de fraude. Les exigences de Salvepar en matière d'éthique professionnelle passent également par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, d'une prévention des conflits d'intérêts et d'un contrôle interne rigoureux. (Voir le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne qui figure à la Section IV.4 du présent Document de Référence.)

En matière de gouvernance, la Société est attentive à ce que les conditions de ses investissements en qualité de minoritaire comportent des droits clairs et proportionnés. Elle n'a pas vocation à être associée de manière systématique à la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit (par exemple en demandant un poste au Conseil d'administration ou de surveillance). Néanmoins, elle maintient un dialogue constant avec la direction des entreprises dans lesquelles elle a investi et entend veiller à ce que ces entreprises adoptent et mettent en œuvre des pratiques en matière de gouvernance respectueuses des droits des actionnaires minoritaires. La Société estime que l'organisation de sa gouvernance d'entreprise est conforme à ses exigences vis-à-vis des sociétés dans lesquelles elle a des participations. (Voir Section IV.4 du présent Document de référence.)

Afin de renforcer son engagement en faveur du développement durable et le volet sociétal de ses activités, en 2014, Salvepar a prévu d'investir ou de participer à un ou plusieurs projets en rapport spécifiquement avec la RSE qui soient en cohérence avec son métier. Plusieurs projets dans des domaines très variés (y compris en matière d'investissement, associatif ou de mécénat) sont en cours d'analyse.

Enfin, il est à noter que le groupe Tikehau encourage la participation de manière bénévole à des projets de soutien à des associations locales, qui sont sélectionnés collectivement. Les salariés de Salvepar sont invités à participer à ces initiatives.

4. Table de concordance (article R.225-105-1 du Code de commerce)

Ci-après figure une table de concordance des informations publiées dans le présent Document de référence avec les dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

Compte tenu de l'effectif très réduit de la Société et de son activité, qui impliquent des problématiques sociales

et environnementales limitées, un certain nombre des informations figurant à l'article R.225-105-1 du Code de commerce n'ont pas de pertinence pour la Société ou n'ont pas trouvé application au cours de l'exercice 2013. Ces informations sont marquées par la mention « N/A » dans la table de concordance qui suit.

| INFORMATIONS SOCIALES | |
|--|---------|
| EMPLOI | |
| Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | VI.1(a) |
| Embauches et licenciements | VI.1(a) |
| Rémunérations et leur évolution | N/A |
| ORGANISATION DU TRAVAIL | |
| Organisation du temps de travail | N/A |
| Absentéisme | N/A |
| RELATIONS SOCIALES | |
| Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | N/A |
| Bilan des accords collectifs | N/A |
| SANTE ET SECURITE | |
| Condition de santé et de sécurité au travail | VI.1(b) |
| Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | N/A |
| Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | VI.1(b) |
| FORMATION | |
| Politiques mises en œuvre en matière de formation | N/A |
| Nombre total d'heures de formation | N/A |
| EGALITE DE TRAITEMENT | |
| Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | N/A |
| Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées | N/A |
| Politique de lutte contre les discriminations | N/A |
| PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL | |
| Respect de la liberté d'association et du droit négociation collective | VI.1(b) |
| L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | VI.1(b) |
| Elimination du travail forcé et obligatoire | VI.1(b) |
| Abolition effective du travail des enfants | VI.1(b) |

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

| | |
|---|------|
| Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | VI.2 |
| Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | N/A |
| Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | N/A |
| Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux dans un litige en cours | VI.2 |

POLLUTIONS ET GESTION DES DECHETS

| | |
|---|-----|
| Mesure de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | N/A |
| Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | N/A |
| Prise en compte des nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité | N/A |

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

| | |
|---|-----|
| Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | N/A |
| Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | N/A |
| Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | N/A |
| Utilisation des sols | N/A |

CHANGEMENT CLIMATIQUE

| | |
|--|-----|
| Rejets de gaz à effets de serre | N/A |
| Adaptation aux conséquences du changement climatique | N/A |

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

| | |
|---|-----|
| Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | N/A |
|---|-----|

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

| | |
|--|------|
| En matière d'emploi et de développement régional | VI.3 |
| Sur les populations riveraines ou locales | VI.3 |

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

| | |
|--|------|
| Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations | N/A |
| Actions de partenariats ou de mécénat | VI.3 |

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

| | |
|--|-----|
| Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | N/A |
| Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | N/A |

LOYAUTE DES PRATIQUES

| | |
|---|------|
| Actions engagées pour prévenir la corruption | VI.3 |
| Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | N/A |
| Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme | N/A |

5. Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Salvepar, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre VI du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément au référentiel relatif à la démarche de prise en compte de la RSE dans les activités de la société (ci-après le « Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre février et mars 2014 pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables de la société, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, en charge des processus de collecte des informations.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos travaux en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau du siège de la société à Paris, nous avons mené trois entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), et nous avons vérifié la cohérence des informations quantitatives et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ; ¹

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 21 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé Développement durable

Guillaume Fontaine
Associé

¹ Informations environnementales et sociétales : la politique générale en matière d'environnement (prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion de portefeuille de la société) ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption).

VII. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, SES STATUTS ET SON CAPITAL

1. Renseignements concernant la Société

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « Salvepar ».

La dénomination sociale de la Société a été modifiée lors de l'Assemblée générale mixte du 14 octobre 2013 qui a supprimé de la dénomination sociale les termes suivants : « Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs, d'Entreprises et de Participations ».

(b) Lieu et numéro d'enregistrement

552 004 327 Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Code APE 6420 Z – Activités des sociétés holding

(c) Date de constitution et durée

Salvepar a été constituée en 1929 et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 14 août 1929 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 14 juin 2028, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

(d) Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 32, rue de Monceau, 75008 Paris
Tél : + 33 1 40 06 26 26

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 5 mars 2014 de transférer le siège social du 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris au 32, rue de Monceau, 75008 Paris. La ratification de ce transfert sera soumise à l'Assemblée générale appelée à se tenir le 10 juin 2014.

Salvepar est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

(e) Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

2. Statuts de la Société

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration de droit français. Les principales dispositions décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 14 octobre 2013.

(a) Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre, détenir, gérer des participations minoritaires ou majoritaires dans des entreprises de toute nature,
- de constituer et gérer un portefeuille de titres et valeurs mobilières, et de créances négociables,
- à cet effet, d'acquérir par voie de souscription, achat, apport ou échange tous titres et valeurs mobilières et de les vendre ou de les réaliser sous quelque forme que ce soit,
- et plus généralement, effectuer pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes études, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'exercice, ou bien encore de faciliter le fonctionnement et le développement des sociétés dans lesquelles elle possède des intérêts.

(b) Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

(i) Dispositions communes aux actions de la Société (Articles 6, 7, 8 et 9 des statuts)

Les actions de la Société (les « Actions »), de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, sont réparties en trois catégories :

- 4.199.201 actions ordinaires (les « Actions Ordinaires ») ;
- 10 actions de préférence de catégorie 1 (les « AP1 ») ;
et
- 10 actions de préférence de catégorie 2 (les « AP2 »

et, collectivement avec les AP1, les « Actions de Préférence »).

Dans le présent Document de référence, les « Actionnaires » désignent les titulaires d'Actions et les « Actionnaires Ordinaires » désignent les titulaires d'Actions Ordinaires.

Les Actions sont librement cessibles et transmissibles.

Le montant des Actions émises contre espèces est payable un quart au moins et l'intégralité de la prime, s'il y a lieu, à la souscription, et le surplus aux époques, lieu et dans les proportions fixées par le Conseil d'administration (sauf à observer le délai imparti par la loi pour la libération intégrale des actions de numéraire). Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et Actionnaires, quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée individuelle. A défaut de versement par les Actionnaires aux époques déterminées, l'intérêt de la somme due court de plein droit au taux de 7 % l'an à compter du jour de l'exigibilité et sans demande en justice.

Sauf prohibition légale, la Société peut prendre à sa charge tout impôt proportionnel dû par certaines Actions seulement, à l'occasion d'une opération affectant la vie sociale ou le capital de la Société, dans la mesure où cette prise en charge faciliterait les répartitions ou la cotation sur une même ligne des Actions de la Société.

Les propriétaires ou titulaires d'Actions qui ne posséderaient pas le nombre d'Actions ou de droits nécessaires pour participer à une opération intéressant la vie sociale devront faire leur affaire de la réunion du nombre d'Actions requis.

(ii) Droits, privilèges et restrictions attachés aux Actions Ordinaires (Articles, 8, 9 et 19-2° des statuts)

Les Actions Ordinaires entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire Ordinaire. Le Conseil fixe les conditions et délais dans lesquels les Actionnaires Ordinaires doivent faire connaître leur choix pour les Actions Ordinaires souscrites par eux, ou peuvent demander la conversion

d'Actions Ordinaires nominatives en Actions Ordinaires au porteur et réciproquement.

Sans préjudice des droits attachés aux Actions de Préférence (tels qu'ils sont décrits ci-après), chaque Action Ordinaire donne droit, outre le droit de vote attribué par la loi, à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des Actions Ordinaires existantes de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.

Sans préjudice des droits attachés aux Actions de Préférence (tels qu'ils sont décrits ci-après), après prélèvement (i) du montant d'au moins 5 % pour constituer le fonds de réserve dans les conditions prescrites par la loi et (ii) des sommes dues aux Actions de Préférence dans les conditions décrites ci-après, il est prélevé sur les bénéfices la somme nécessaire pour servir aux Actionnaires Ordinaires un premier dividende égal à 5 % du montant libéré des Actions Ordinaires non amorties. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée peut, sur la proposition du Conseil d'administration, prélever toute somme qu'elle juge convenable, pour être soit reportée à nouveau, soit affectée à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux. Le solde, s'il en existe, est réparti entre les Actionnaires Ordinaires. Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée générale ordinaire pourra toujours, sur la proposition du Conseil d'administration, voter le report à nouveau de tout ou partie des bénéfices restants, après prélèvement de la réserve légale et du dividende prioritaire des Actions de Préférence.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire Ordinaire, pour tout ou partie du dividende global mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en Actions Ordinaires, ou encore par la remise de biens en nature tels des titres détenus en portefeuille. L'Assemblée générale a la faculté de décider la distribution des dividendes également par la remise des biens en nature, tels des titres détenus en portefeuille.

(iii) Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de préférence (Article 8, 9, 10-2°, 19-1° et 20 des statuts)

Présentation des Actions de Préférence

Les Actions de Préférence bénéficient d'un droit au dividende prioritaire et d'un droit sur le produit net en cas de liquidation de la Société dans les conditions décrites ci-après. Les AP1 bénéficient en outre d'un

droit à la désignation de membres du Conseil d'administration de la Société dans les conditions décrites ci-après.

Les Actions de Préférence ne bénéficient pas du droit de vote en Assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) des Actionnaires Ordinaires ou du droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation du capital de la Société.

Les Actions de Préférence sont créées exclusivement sous la forme nominative et ne peuvent pas faire l'objet d'une cotation ; leur propriété résulte de leur inscription en compte au nom des titulaires dans les livres de la Société. L'ensemble des droits attachés aux Actions de Préférence sont maintenus en cas de transfert de propriété desdites Actions de Préférence, en ce compris le droit de recevoir les dividendes prioritaires qui n'auraient pas été versés au titre d'exercices antérieurs.

En cas d'opération affectant le capital de la Société (fusion, scission, augmentation, réduction ou amortissement du capital de la Société ou regroupement ou division des Actions Ordinaires), les modalités de calcul du droit au dividende prioritaire attaché aux Actions de Préférence, notamment le pourcentage du Résultat Net Retraité (tel que défini ci-après), resteront inchangées dans tous les cas quelles que soient la nature et les conditions de mise en œuvre de l'opération concernée.

L'accord préalable de l'Assemblée spéciale des porteurs de chaque catégorie d'Actions de Préférence concernée, statuant à la majorité des deux-tiers, est requis en cas de modification des droits attachés aux Actions de Préférence tels que prévus par les statuts de la Société (notamment en cas de décision portant sur le rachat, l'amortissement ou la conversion des Actions de Préférence autrement qu'en application des statuts), en cas de décision susceptible de modifier les droits des titulaires d'Actions de Préférence tels que prévus par les statuts, ainsi qu'en cas de fusion par absorption de la Société ou de scission de la Société, sauf échange des Actions de Préférence contre des actions de la société absorbante ou des sociétés bénéficiaires de la scission donnant des droits équivalents.

L'Assemblée spéciale des titulaires de chaque catégorie d'Actions de Préférence a la faculté de donner mandat à l'un des commissaires aux comptes de la Société d'établir un rapport spécial sur le respect par la Société des droits particuliers attachés aux Actions de Préférence.

Dividende prioritaire attaché aux Actions de préférence

Au titre de chaque exercice social :

- les AP1 bénéficient d'un dividende prioritaire égal à 6,25 % du Résultat Net Retraité (tel que défini ci-après) de la Société ; et
- les AP2 bénéficient d'un dividende prioritaire égal à 6,25 % du Résultat Net Retraité (tel que défini ci-après) de la Société.

Pour chaque catégorie d'Actions de Préférence et au titre d'un exercice donné, le dividende prioritaire est dû sous condition expresse que la somme des Résultats Nets Retraités de la Société calculés depuis l'exercice durant lequel les Actions de Préférence ont été émises (inclus) soit supérieure à zéro. Si, au titre d'un exercice, cette condition n'est pas satisfaite, les Actions de Préférence n'ont pas droit au dividende prioritaire.

Au titre d'un exercice donné, le « Résultat Net Retraité » est défini comme :

- le résultat net tel qu'il ressort des comptes sociaux de la Société préparés en normes comptables françaises à la clôture de l'exercice social et approuvés par l'Assemblée générale annuelle de la Société,
- diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi, et
- retraité :
 - en recalculant, pour les actifs présentés en immobilisations financières dans le bilan de la Société au 30 juin 2013, les résultats nets de cession ou de remboursement et l'impôt correspondant en retenant pour prix de revient les valeurs d'actif net réévalué au 30 juin 2013 ; et
 - en excluant de la base de résultat les écritures comptables (si, en net, elles sont positives) concernant des OPCVM monétaires court terme (tels que définis par la réglementation de l'Autorité des marchés financiers) détenus par la Société.

Par exception, et pour le seul exercice durant lequel les Actions de Préférence sont émises (soit pour l'exercice 2013), le Résultat Net Retraité est calculé selon les modalités définies ci-dessus en ne prenant en compte que les opérations intervenues et les écritures comptables correspondantes de la date d'émission des Actions de Préférence jusqu'à la clôture de l'exercice.

Au titre d'un exercice, le paiement total du dividende prioritaire aux titulaires d'Actions de Préférence est obligatoire en cas d'existence d'un bénéfice distribuable, sauf si, de l'avis du Conseil d'administration de la

Société statuant à la majorité simple, ledit paiement mettrait la Société dans une situation de difficultés financières. Si, au titre d'un exercice, le dividende prioritaire n'est pas versé en totalité aux titulaires d'Actions de Préférence, la somme restant à verser aux titulaires d'Actions de Préférence sur ce dividende prioritaire sera prélevée, sans qu'il soit appliqué d'intérêt, par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice suivant et éventuellement de chacun des exercices ultérieurs tant que les résultats de la Société seront insuffisants.

Les AP1 et les AP2 sont traitées *pari passu*. Chaque Action de Préférence percevra une portion du dividende prioritaire revenant à la catégorie d'Actions de Préférence à laquelle elle appartient au prorata de sa valeur nominale dans la catégorie d'Actions de Préférence concernée.

Au titre d'un exercice donné, aucune distribution, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être effectuée au bénéfice des Actionnaires Ordinaires tant que le dividende prioritaire de cet exercice et les dividendes prioritaires des exercices précédents non versés aux Actions de Préférence n'auront pas été intégralement versés aux titulaires des Actions de Préférence. Cette condition étant satisfaite, les Actions Ordinaires pourront percevoir un dividende dont le montant sera librement fixé par l'Assemblée générale et auquel n'ouvriront pas droit les Actions de Préférence. Par exception, un acompte sur dividende pourra être mis en paiement au bénéfice des Actionnaires Ordinaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition que les Actions de Préférence perçoivent, dans les mêmes délais, un acompte sur le dividende prioritaire calculé selon les modalités prévues pour le calcul du dividende prioritaire comme si la date d'arrêté comptable de l'exercice coïncidait avec la date du bilan arrêté pour fixer le montant de l'acompte au bénéfice des Actionnaires Ordinaires. Le montant de tout acompte payé au bénéfice des Actions de Préférence viendra en réduction du dividende prioritaire annuel dû en fin d'exercice sur la base du Résultat Net Retraité de l'exercice.

Les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'Assemblée générale de la Société peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les primes et réserves facultatives en indiquant expressément les postes de réserve ou de prime sur lesquels les prélèvements sont effectués, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. Sur les sommes ainsi

réparties, il sera d'abord prélevé les sommes nécessaires pour servir, le cas échéant, l'intégralité du dividende prioritaire auquel ouvrent droit les Actions de Préférence (y compris les dividendes prioritaires des exercices précédents éventuellement non versés aux Actions de Préférence), puis le solde sera réparti exclusivement entre les Actionnaires Ordinaires. Il est précisé en tant que de besoin que la distribution de sommes prélevées sur les primes et réserves facultatives n'aura pas pour effet de modifier les modalités de calcul du droit au dividende prioritaire attaché aux Actions de Préférence, notamment le pourcentage du Résultat Net Retraité.

Le dividende prioritaire est versé en numéraire. Toutefois, si l'Assemblée générale de la Société offre aux Actionnaires Ordinaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution au titre de l'exercice concerné une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en Actions Ordinaires ou encore par la remise de biens en nature tels des titres détenus en portefeuille, une option identique est offerte aux porteurs d'Actions de Préférence pour ce qui concerne le dividende prioritaire.

Au titre d'un exercice, le dividende prioritaire payable aux Actions de Préférence est mis en paiement dans les mêmes délais que le dividende le cas échéant versé aux Actions Ordinaires. Si aucun dividende n'est versé aux Actions Ordinaires, le dividende prioritaire, s'il est dû, est versé aux titulaires d'Actions de Préférence dans un délai de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Droit de désignation attaché aux AP1

Le ou les titulaires des AP1 peuvent désigner un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société à tout moment. Ce droit s'exerce en Assemblée spéciale réunie sur demande d'un titulaire d'AP1. Toutefois, cette faculté cessera automatiquement de s'appliquer si toute personne, agissant seule ou de concert, autre que TCA, TCP, leurs successeurs ou ayants-droit, ou qu'une personne (i) qui contrôle TCA ou TCP, (ii) que TCA ou TCP contrôle, (iii) qui est sous contrôle commun avec TCA ou TCP ou (iv) qui agit de concert avec TCA ou TCP, vient à prendre le contrôle de la Société. Dans le présent paragraphe, la notion de contrôle s'entend au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Le ou les administrateurs désignés par le ou les titulaires des AP1 ont les mêmes droits et obligations que les autres administrateurs et sont soumis à toutes les dispositions des statuts de la Société. Le ou les titulaires des AP1 tiennent compte de ces dispositions ainsi que

de toute disposition légale ou réglementaire applicable lorsqu'ils font usage de leur droit de désignation.

Si le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration n'est pas un multiple de trois, les AP1 donnent droit à la désignation d'un nombre d'administrateurs égal au nombre entier immédiatement supérieur au ratio du nombre d'administrateurs composant le Conseil divisé par trois. En cas de réduction du nombre total d'administrateurs composant le Conseil d'administration, les mandats des administrateurs désignés par le ou les titulaires des AP1 conformément aux dispositions des statuts restent en vigueur jusqu'à leur terme.

A ce jour, TCA n'a pas porté à la connaissance de la Société sa volonté de faire application de ce droit de nomination attaché aux AP1.

Droit sur le boni de liquidation des Actions de Préférence

A la dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires. Le produit net de la liquidation, après règlement du passif, est d'abord employé à verser aux titulaires d'Actions de Préférence leur dividende prioritaire calculé comme si la date d'arrêté comptable de l'exercice coïncidait avec la date de clôture de la liquidation (ainsi que les dividendes prioritaires des exercices précédents éventuellement non versés aux titulaires d'Actions de Préférence), puis à rembourser aux titulaires d'Actions de Préférence la somme constituée par le prix d'émission des Actions de Préférence. A ce titre, les AP1 et les AP2 sont traitées *pari passu* entre elles. Les sommes restantes sont réparties exclusivement entre les Actionnaires Ordinaires. Après remboursement du nominal des Actions Ordinaires, le partage des capitaux propres subsistant est effectué entre les Actionnaires Ordinaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Rachat des Actions de Préférence

Si toute personne, agissant seule ou de concert, autre que TCA, TCP, leurs successeurs ou ayants-droit, ou qu'une personne (i) qui contrôle TCA ou TCP, (ii) que TCA ou TCP contrôle, (iii) qui est sous contrôle commun avec TCA ou TCP ou (iv) qui agit de concert avec TCA ou TCP, vient à prendre le contrôle de la Société, la Société aura la faculté de racheter chaque

catégorie d'Actions de Préférence, et devra racheter chaque catégorie d'Actions de Préférence à la demande des titulaires des Actions de Préférence concernés réunis en Assemblée spéciale, pour un prix calculé par accord entre les parties ou, à défaut d'accord entre les parties, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil. Le prix payé par la Société devra en toutes hypothèses faire l'objet d'une expertise indépendante au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, laquelle devra notamment prendre en compte les méthodes de valorisation utilisées lors de l'émission des Actions de Préférence. Dans le présent paragraphe, la notion de contrôle s'entend au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

(c) Identification des actionnaires et déclarations de franchissement de seuil (articles 8 et 9-4° des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Outre les seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui

vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote supérieure à 2 %, 3 %, 4 % ou 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société ou, au-delà, tout multiple de 2,5 % du capital ou des droits de vote jusqu'à 50 %, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de quatre jours de négociation à compter du franchissement de l'un quelconque de ces seuils. Cette lettre doit contenir les mêmes informations que celles prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers pour l'obligation de déclaration des seuils légaux.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires Ordinaires, d'un ou plusieurs Actionnaires détenant 2,0 % au moins du capital social.

Tout Actionnaire est également tenu d'informer la Société dans le délai ci-dessus lorsque sa participation devient inférieure à chacun des seuils susvisés.

Sous réserve de ce qui précède, ces obligations déclaratives sont gouvernées par les mêmes dispositions que celles régissant les obligations légales de déclaration de franchissement de seuils, en ce compris les cas d'assimilation prévus par l'article L.233-9 du Code de Commerce et les articles 233-11 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

3. Opérations avec des apparentés

(a) Description des opérations avec des apparentés

Le 26 octobre 2012, la Société a conclu avec TCA deux contrats de prestation de services :

- un contrat de prestation de services de conseil en matière de choix d'investissements, ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations ; cette convention inclut notamment le conseil en matière d'investissement, le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille, et le suivi des opérations de cession ; et
- un contrat de prestation de services lié au support matériel nécessaire à la réalisation de l'objet de Salvepar ; cette convention inclut notamment la mise à disposition de locaux, matériel informatique, services informatiques, installations téléphoniques et télécopieurs, un service d'accueil partagé, ainsi que la tenue de la comptabilité.

Jusqu'à l'augmentation de capital réalisée en 2013, la rémunération due au titre de ces contrats était fondée sur des prestations plutôt axées sur la gestion du portefeuille de Salvepar, ce dernier étant d'ores et déjà investi. Grâce à l'augmentation de capital réalisée le 8 août 2013, la Société a bénéficié d'une trésorerie importante à investir et des ressources supplémentaires ont dû être mises à sa disposition par TCA pour appréhender des opportunités d'investissement nouvelles, les analyser, négocier avec les contreparties, suivre leur évolution future, assister la Société dans ses placements de trésorerie et piloter les évolutions comptables liées aux investissements décidés. Afin d'anticiper cette évolution, la Société et TCA sont convenus de modifier les termes de ces deux contrats de prestation de services avec pour effet de porter de 850.000 à 1.495.000 euros par an (TTC) la rémunération totale due par la Société à TCA au titre de ces contrats. En contrepartie de cette augmentation, TCA a renforcé la taille des équipes mises à la disposition de la Société, tant en matière d'investissement qu'en matière de support. Par ailleurs, les initiatives en cours en matière de production et de suivi de l'information financière et de dispositif de contrôle interne sont décrites à la Section IV.4(b)(iii)

du présent Document de référence. Il a également été convenu que cette rémunération serait révisée annuellement pour tenir compte (i) de manière automatique, de l'évolution de l'indice Syntec (qui mesure l'évolution du coût de la main d'œuvre, essentiellement de nature intellectuelle, pour des prestations fournies) et (ii) de manière optionnelle, du développement de la Société et de son mode d'organisation. Enfin, la durée de ces contrats a été portée de 1 an à 3 ans. La modification de ces contrats a fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration de la Société le 3 juillet 2013 et est entrée en vigueur à la date de réalisation de l'augmentation de capital soit le 8 août 2013.

Ces contrats donnent à la Société la faculté de les résilier en cas de prise de contrôle de la Société, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, par toute personne, agissant seule ou de concert, autre que TCA, TCP ou leurs actionnaires directs ou indirects respectifs.

Le 5 mars 2014, le Conseil d'administration a approuvé un second avenant à la convention de prestation de services conclue par la Société avec TCA en matière d'investissements. Cet avenant prévoit que lorsqu'un projet d'investissement est apporté par TCA à la Société et que ce projet d'investissement permet la facturation à un tiers partie au projet d'investissement d'un honoraire ou d'une commission, de quelque nature qu'elle soit (notamment et de manière non limitative, une commission d'arrangement, de structuration, d'origination, de placement ou de performance), ledit honoraire ou ladite commission sera facturable et partagé par moitié par TCA et la Société. Cet avenant no. 2 a été signé le 6 mars 2014. L'approbation de cet avenant no. 2 figurera à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle du 10 juin 2014.

En 2013, la charge comptabilisée au titre du contrat conclu avec TCA en matière de support s'élève à 437.805 euros (TTC) et la charge comptabilisée au titre du contrat conclu avec TCA en matière d'investissements s'élève 668.870 euros (TTC). Voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant à la Section suivante.

(b) Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires de :

SALVEPAR (ANCIENNEMENT SOCIÉTÉ ALSACIENNE
ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS)
Société anonyme au capital de 33 593 768 €

32, rue de Monceau
75008 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

- Avenant n° 2 à la convention de prestations de services de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations autorisé par le conseil d'administration du 5 mars 2014 et conclu avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS

Administrateur intéressé : TIKEHAU CAPITAL ADVISORS

Nature et objet : La convention de prestations de services de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion du portefeuille de participations conclue avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS le 26 octobre 2012, et amendée par l'avenant du 8 août 2013, a fait l'objet d'un nouvel avenant afin de convenir des modalités de répartition entre TIKEHAU CAPITAL ADVISORS et SALVEPAR des commissions éventuellement facturables à des tiers.

Modalités : Lorsqu'un projet d'investissement est apporté par TIKEHAU CAPITAL ADVISORS à SALVEPAR et que ce projet d'investissement permet la facturation à un tiers d'un honoraire ou une commission, ledit honoraire ou ladite commission sera partagé par moitié entre ces deux sociétés.

L'entrée en vigueur de cet avenant étant le 6 mars 2014, il n'a eu aucune incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

■ Avec SOCIETE GENERALE (Administrateur jusqu'au 26 octobre 2012) :

– Convention de mise à disposition à but non lucratif de Monsieur Jacques Pedrero et de son avenant du 26 octobre 2012.

Cette convention, qui ne constituait plus une convention réglementée depuis le 26 octobre 2012, du fait du changement de l'actionnaire de référence de Salvepar, a pris fin le 31 janvier 2013.

■ Avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS :

– Contrat de prestations de services de support et d'assistance signé le 26 octobre 2012 (prestations liées au support matériel nécessaire à la réalisation de l'objet de SALVEPAR [locaux, emplacements de travail meublés, matériel informatique, services informatiques, service d'accueil partagé...] et missions de conseil et d'assistance dans certains domaines incluant notamment la comptabilité, la gestion de sa trésorerie et les relations avec l'administration).

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 26 octobre 2012 et approuvée par l'assemblée générale mixte du 8 avril 2013, a fait l'objet en 2013 d'un avenant n° 1 (relaté ci-après).

La charge comptabilisée en 2013 à ce titre s'élève à 437 805 € TTC.

– Contrat de prestations de services d'assistance et de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations (26 octobre 2012) et de ses 2 avenants.

Cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 26 octobre 2012 et approuvée par l'assemblée générale mixte du 8 avril 2013, a fait l'objet à fin 2013 d'un avenant n° 1 (relaté ci-après), puis, en 2014, d'un avenant n° 2 décrit ci-avant au paragraphe "Conventions et engagements autorisés depuis la clôture".

La charge comptabilisée en 2013 à ce titre s'élève à 668 870 € TTC.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 14 octobre 2013, sur présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes du 23 septembre 2013.

■ Avenant au contrat de prestations de services de support et d'assistance conclu avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS

Par avenant du 8 août 2013, la convention de prestations de services de support et d'assistance a été amendée sur différents points, notamment allongement de la durée du contrat à 3 ans et rémunération portée à 123 750 € TTC par trimestre avec révision annuelle.

La charge comptabilisée en 2013 au titre de cette convention est précisée ci-avant dans le paragraphe "Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs".

■ Avenant au contrat de prestations de services de conseil en matière de choix d'investissements ainsi que dans la gestion de son portefeuille de participations conclu avec TIKEHAU CAPITAL ADVISORS

Par avenant du 8 août 2013, la convention de prestations de services de support et d'assistance a été amendée sur différents points, notamment allongement de la durée du contrat à 3 ans et rémunération portée à 250 000 € TTC par trimestre avec révision annuelle.

La charge comptabilisée en 2013 au titre de cette convention est précisée ci-avant dans le paragraphe "Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs".

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

EXPERTISE ET AUDIT S.A.

Pascal Fleury

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Heller

4. Informations sur le capital et les principaux actionnaires

(a) Capital social de la Société et titres émis par la Société

Au 31 décembre 2013, le capital social de Salvepar s'élevait à 33.593.768 euros.

Les actions de la Société, de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, sont réparties en trois catégories :

- 4.199.201 actions ordinaires ;
- 10 actions de préférence de catégorie 1 ; et
- 10 actions de préférence de catégorie 2.

A la date du présent Document de référence, la Société n'a émis aucun autre titre de capital, aucun autre titre donnant accès au capital ou aucune autre valeur mobilière. En outre, aucune action gratuite ou option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'ont été attribuée à la date du présent Document de référence.

(b) Historique du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date du présent Document de référence.

| Date | Nature de l'opération | Capital social avant opération (en euros) | Prime d'émission (en euros) | Nombre d'actions ordinaires avant opération | Nombre d'actions ordinaires après opération | Nombre d'actions de préférence après opération | Capital social après opération (en euros) |
|------------|-------------------------|---|-----------------------------|---|---|--|---|
| 8/08/2013 | Augmentation de capital | 12.523.408,00 | 107.721.397,50 | 1.565.426 | 4.199.201 | – | 33.593.608 |
| 15/10/2013 | Augmentation de capital | 33.593.608,00 | 6.499.840,00 | 4.199.201 | 4.199.201 | 10 AP1 10 AP2 | 33.593.768 |

En 2013, la Société a procédé à deux augmentations de capital :

(i) Une première augmentation de capital a été réalisée le 8 août 2013 pour un montant final brut de 128.791.597,50 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduit par la création de 2.633.775 actions ordinaires nouvelles. Cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée dans le cadre de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 avril 2013.

(ii) Une seconde augmentation de capital a été réalisée le 15 octobre 2013 pour un montant de 6.500.000 euros (prime d'émission incluse). Ce prix correspond au prix d'émission total des 10 actions de préférence de catégorie 1 souscrites par TCA pour 3,5 millions d'euros et des 10 actions de préférence de catégorie 2 souscrites par TCP pour 3,0 millions d'euros. Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription a été réalisée dans le cadre des première, deuxième et troisième résolutions adoptées par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 octobre 2013.

Les fonds propres de la Société avaient été réduits à la suite du dividende exceptionnel de 55,50 euros par action ordinaire, soit un montant global de 86.881.143 euros prélevé sur le compte « Autres réserves » et mis en paiement par la Société le 11 juin 2013. La première augmentation de capital réalisée le 8 août 2013 avait essentiellement pour objectif le renforcement des fonds propres de la Société et le financement de sa stratégie de développement. Les fonds reçus dans le cadre de cette augmentation de capital ont été ou seront réinvestis dans de nouvelles participations cotées et non-cotées conformément à la stratégie annoncée de la Société ou permettront un renforcement de la Société dans des entreprises dans lesquelles elle détient des participations. Cette augmentation de capital a également permis à la Société d'élargir sa base actionnariale sur le long terme et participe de l'objectif de la Société d'augmenter son flottant. (Les lecteurs sont également invités à se reporter à la note d'opération publiée dans le cadre de cette augmentation de capital qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 13-344 en date du 10 juillet 2013.)

(c) Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et utilisation en 2013

| Objet de la résolution | Date Assemblée Numéro de la résolution | Montant maximal (en nominal ou en % du capital) | Durée de l'autorisation en vigueur ¹ | Utilisation en 2013 (en nominal) |
|--|--|---|---|--|
| Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 8 avril 2013 13 ^{ème} résolution | 50 millions d'euros | 26 mois | – |
| Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | 8 avril 2013 14 ^{ème} résolution | 50 millions d'euros | 26 mois | 21.070.200 € |
| Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'offres au public ² | 8 avril 2013 15 ^{ème} résolution | 50 millions d'euros | 26 mois | – |
| Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé ² | 8 avril 2013 16 ^{ème} résolution | 50 millions d'euros et limite légale de 20 % du capital social par an | 26 mois | – |
| Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital | 8 avril 2013 17 ^{ème} résolution | 10 % du capital social | 26 mois | – |
| Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ² | 8 avril 2013 18 ^{ème} résolution | Limite légale prévue (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) | 26 mois | – |
| Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société ² | 8 avril 2013 19 ^{ème} résolution | 50 millions d'euros | 26 mois | – |
| Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ² | 8 avril 2013 20 ^{ème} résolution | 10 millions d'euros et limite légale de 10 % du capital social | 26 mois | – |
| Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance sans augmentation de capital | 8 avril 2013 21 ^{ème} résolution | N/A | 26 mois | – |
| Autorisation de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues | 8 avril 2013 23 ^{ème} résolution | 10 % du capital social par 24 mois | 18 mois | – |

¹ A compter du 8 avril 2013

² Délégation s'imputant sur le plafond global prévu par la 14^{ème} résolution.

(d) Actionnariat de la Société sur 3 ans

Les tableaux suivants présentent, à la connaissance de la Société, la répartition de son actionnariat aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

| Actionnaires | Nombre d'actions au 31 déc. 2013 | % de capital et de droits de vote théoriques au 31 déc. 2013 |
|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| TCP | 2.199.787 | 52,4 % |
| Suravenir | 408.997 | 9,7 % |
| MACSF épargne retraite | 408.997 | 9,7 % |
| MACIF | 408.996 | 9,7 % |
| Compagnie Lebon | 214.498 | 5,1 % |
| Neuflize Vie | 204.498 | 4,9 % |
| Fonds de garantie des assurances | 122.699 | 2,9 % |
| CARAC | 81.801 | 1,9 % |
| Auto-détention | 5.350 | 0,1 % |
| Public | 143.578 | 3,4 % |
| TOTAL | 4.199.201 | 100,0 % |

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 8 août 2013 pour un montant final brut de 128,8 millions d'euros (prime d'émission incluse), chacun des actionnaires suivants : TCP, Suravenir, MACIF, MACSF épargne retraite, Compagnie Lebon, Neuflize Vie, Fonds de garantie des assurances et CARAC s'est engagé pour une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison des actions nouvelles souscrites par lui dans le cadre de l'augmentation de capital (les « Actions Nouvelles »), à ne pas : (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou indirect, des Actions Nouvelles, notamment par voie d'offre, cession ou promesse de cession, transfert temporaire ou échange, étant toutefois précisé que les nantissements et les cessions intra-groupe pourront être librement effectués ; (ii) conclure une opération ayant un effet économique équivalent ; ou (iii) annoncer publiquement son intention de procéder à une telle opération.

Au 31 décembre 2013 et à la date du présent Document de référence, TCA détenait 10 AP1 (soit l'intégralité des AP1 émises par la Société) et TCP détenait 10 AP2 (soit l'intégralité des AP2 émises par la Société).

Au 31 décembre 2013, la Société détenait 5.350 actions Salvepar acquises dans le cadre de son contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities. (Voir la Section VII.5 du présent Document de référence)

La participation des mandataires sociaux au capital de la Société est présentée à la Section VII.6(b) du présent Document de référence.

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, la Société n'a mis en place aucun mécanisme encourageant la participation des salariés au capital de la Société.

| Actionnaires | Nombre d'actions au 31 déc. 2012 | % de capital et de droits de vote théoriques au 31 déc. 2012 |
|--------------|-------------------------------------|---|
| TCP | 1.442.952 | 92,2 % |
| Public | 122.474 | 7,8 % |
| TOTAL | 1.565.426 | 100,0 % |

| Actionnaires | Nombre d'actions au 31 déc. 2011 | % de capital et de droits de vote théoriques au 31 déc. 2011 |
|---------------------|-------------------------------------|---|
| Société Générale | 804.942 | 51,4 % |
| GST Investissements | 156.230 | 10,0 % |
| SA 2RB-I | 109.580 | 7,0 % |
| Tocqueville Finance | 63.869 | 4,1 % |
| Public | 430.805 | 27,5 % |
| TOTAL | 1.565.426 | 100,0 % |

(e) Déclarations de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2013

Le 11 juin 2013, Salvepar a été informée par la société TCP que par suite de la fusion-absorption de la société Tikehau Participations & Investissements qu'elle contrôlait, intervenue le 6 juin 2013, elle détenait désormais directement (et non plus indirectement, par l'intermédiaire Tikehau Participations & Investissements) 1 442 952 actions Salvepar représentant autant de droits de vote, soit 92,18% du capital et des droits de vote de la Société (AMF D&I n° 213C0685).

Le 8 août 2013, Salvepar a été informée par la société MACIF Gestion du franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % en capital et en droits de vote (AMF D&I n° 213C1211).

Le 9 août 2013, Salvepar a été informée par la société Compagnie Lebon du franchissement à la hausse du

seuil légal de 5 % en capital et en droits de vote (AMF D&I n° 213C1226).

Le 9 août 2013, Salvepar a été informée par la société TCP du franchissement à la baisse des seuils légaux de 90 % et 2/3 en capital et en droits de vote (AMF D&I n° 213C1227).

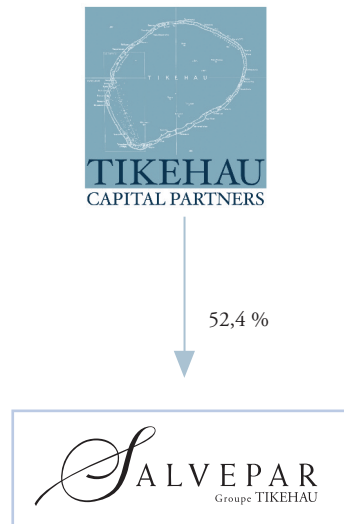
Le 12 août 2013, Salvepar a été informée par la société MACSF épargne retraite du franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % en capital et en droits de vote (AMF D&I n° 213C1237).

Le 13 août 2013, Salvepar a été informée par la société Suravenir du franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % en capital et en droits de vote (AMF D&I n° 213C1256).

Le nombre d'actions et le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par chacun de ces actionnaires au 31 décembre 2013 est précisé à la Section VII.4(d) du présent Document de référence.

(f) Organigramme simplifié et contrôle

Ci-après figure l'organigramme simplifié de Salvepar :



Au 31 décembre 2013, et à la date du présent Document de référence, la Société comptait une filiale détenue à 100 % : la société par actions simplifiée unipersonnelle Salvepar Co-investissement qui n'a pas d'activité. Voir également le tableau des filiales et participations de la Société qui figure à la Section V.5.4 du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2013, TCP détenait 52,4 % du capital et des droits de vote de la Société. TCP a été créé en juin 2004 pour investir et gérer, sans contrainte particulière de durée, des fonds institutionnels et privés dans différentes classes d'actifs (participations cotées et non-cotées, crédit et immobilier). L'actif net réévalué de TCP s'élevait à environ 300 millions d'euros au 31 décembre 2013. TCP n'a pas de salarié. TCP est présidé par TCA, structure faîtière du groupe Tikehau, qui détenait directement et indirectement, de manière transitive, 23,2 % du capital et des droits de vote de TCP au 31 décembre 2013. Le reste de l'actionnariat de TCP est composé d'investisseurs tiers, qu'ils soient

institutionnels ou financiers (notamment, pour les plus significatifs : Crédit Mutuel Arkea (12,8 %), MACSF (10,9 %) et CARAC (8,5 %)) et de personnes physiques.

TCA loge le personnel et les moyens qui sont mis à la disposition de TCP et de la Société dans le cadre des contrats de prestation de services décrits à la Section VII.3(a) du présent Document de référence. TCA est détenue à hauteur de 85,4 % par le management (notamment, indirectement, les deux fondateurs du groupe Tikehau : MM. Antoine Flamarion et Mathieu Chabran), à hauteur de 7,3 % par Unicredit et à hauteur de 7,3 % par Amundi.

La Société est contrôlée par TCP. Toutefois, au regard de la gouvernance en place et notamment en raison de la présence au Conseil d'administration de six administrateurs indépendants sur treize (voir le Chapitre IV du présent Document de référence), la Société estime que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

5. Programme de rachat par Salvepar de ses propres actions

(a) Bilan du programme de rachat au cours de l'exercice 2013

(i) Description du programme de rachat 2013

Le 4 juin 2013, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions selon les modalités qui suivent. Ce programme de rachat d'actions s'inscrit dans le cadre de la douzième résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte de la Société du 8 avril 2013. Au 4 juin 2013, la Société ne détenait aucune action propre.

Les objectifs du programme de rachat, tels qu'ils ont été annoncés, sont les suivants :

- Favoriser la liquidité de l'action ordinaire Salvepar dans le cadre d'un contrat de liquidité qui serait, conformément à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnu par l'Autorité des marchés financiers, conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- Remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- Annuler, totalement ou partiellement, les actions rachetées ; ou
- Plus généralement, réaliser toute opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des marchés financiers.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée générale dans le cadre de la résolution précitée est le suivant :

- 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit ; ou

- 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Ces pourcentages s'appliquent à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 avril 2013. Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions ordinaires composant son capital social.

Dans le cadre de ce programme de rachat, le prix d'achat unitaire maximum ne peut être supérieur, hors frais, à 51,60 euros (après mise en paiement du dividende exceptionnel de 55,50 euros par action ordinaire autorisé par l'Assemblée générale mixte le 8 avril 2013). Le Conseil d'administration peut toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action ordinaire, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

(ii) Rachats réalisés au cours de l'exercice 2013

Dans le cadre du programme de rachat annoncé le 4 juin 2013, Salvepar a mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvé par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011. Ce contrat, qui a été confié à CM-CIC Securities, est effectif depuis le 12 juin 2013. Il a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté la somme de 500.000 euros au compte de liquidité et n'a apporté aucune action.

Entre le 12 juin 2013 et le 31 décembre 2013, CM-CIC Securities a acheté 9.763 actions au prix moyen de 49,96 euros pour un montant total de 487.717,65 euros et cédé 4.413 actions au prix moyen de 50,11 euros pour un montant total de 221.154,07 euros. Ces opérations d'achat et de vente d'actions n'ont engendré aucun frais de négociation.

Au cours de l'exercice 2013, la Société n'a acheté aucune action propre en dehors du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities. En outre, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions et n'a pas fait usage de produits dérivés sur ses actions.

Au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 5.350 actions ordinaires et 233.436,42 euros. La valeur nette de ces 5.350 actions est de 267 milliers d'euros au bilan de la Société au 31 décembre 2013.

A la date du présent Document de référence, la Société détient 6.622 actions ordinaires. L'ensemble de ces actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Securities et, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Société n'a pas fait usage de produits dérivés sur ses actions.

Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, les actions auto-détenues par la Société sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

(b) Description du programme de rachat soumis à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2014

L'Assemblée générale mixte du 10 juin 2014 sera appelée à adopter un nouveau programme de rachat d'actions ordinaires conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et dont les termes sont décrits ci-après conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les différents objectifs du programme de rachat d'actions de la Société, tels qu'énoncés dans la résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale annuelle sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- favoriser la liquidité de l'action ordinaire Salvepar dans le cadre d'un contrat de liquidité qui serait, conformément à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers, conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver les actions ordinaires rachetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange

dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;

- remettre les actions ordinaires rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- annuler tout ou partie des actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une autorisation en vigueur conférée par une Assemblée générale des actionnaires de la Société ; ou
- plus généralement, réaliser toute opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la douzième résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte de la Société du 8 avril 2014.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, le prix unitaire maximal d'achat ne pourra être supérieur à 66,40 euros (hors frais) par action ordinaire.

Le Conseil d'administration ne pourra acheter un nombre d'actions ordinaires de la Société excédant 10 % du nombre total d'actions ordinaires composant le capital social (soit 419.920 actions ordinaires sur la base du capital social au 31 décembre 2013) ou 5 % du nombre total d'actions ordinaires composant le capital social (soit 209.960 actions ordinaires sur la base du capital social au 31 décembre 2013) s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Dans le cadre du programme de rachat, l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur

Le programme de rachat d'actions aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2014 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 9 décembre 2015.

6. Actionnariat et opérations des dirigeants

(a) Opérations des dirigeants sur le capital social en 2013

A la connaissance de la Société, les opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier qui sont intervenues au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

- TCP a souscrit pour environ 37 millions d'euros à 756.834 actions nouvelles de la Société dans le cadre l'augmentation de capital de la Société réalisée le 8 août 2013.
- TCP a souscrit à 10 AP2 de la Société pour un prix d'émission total de 3.000.000 euros le 15 octobre 2013.

■ TCA a souscrit à 10 AP1 de la Société pour un prix d'émission total de 3.500.000 euros le 15 octobre 2013.

■ M. Christian de Labriffe a déclaré avoir acquis, le 15 novembre 2013, 200 actions de la Société pour un prix total de 10.190 euros.

(b) Actionnariat des mandataires sociaux au 31 décembre 2013

Le tableau suivant présente, à la connaissance de la Société, les nombres d'actions détenus par les administrateurs de la Société au 31 décembre 2013 :

| Nom | Nombre d'actions au 31 décembre 2013 |
|--------------------------|--|
| TCP | 2.199.787 actions ordinaires et 10 AP2 |
| MACSF épargne retraite | 408.997 actions ordinaires |
| Compagnie Lebon | 214.498 actions ordinaires |
| TCA | 1 action ordinaire et 10 AP1 |
| M. Antoine Flamarion | 1 action ordinaire |
| M. Olivier Decelle | 5 actions ordinaires |
| M. Christian de Labriffe | 200 actions ordinaires |
| M. Gérard Higuinen | 100 actions ordinaires |
| M. Christian Behaghel | 1 action ordinaire |

7. Marché de l'action Salvepar

A l'issue de l'exercice 2013, l'action Salvepar a été transférée par Euronext du compartiment C vers le compartiment B du marché réglementé Euronext Paris. Ce changement de compartiment reflète la croissance de la capitalisation boursière de la Société au cours de l'exercice 2013.

Classification ICB – Salvepar – Secteur des Sociétés Financières – Sous-Section : 8775 – Activités financières spécialisées.

Code ISIN : FR0000124356 – Libellé : Salvepar Code SY.

L'action ordinaire Salvepar est incluse dans les indices suivants : CAC All Shares, CAC Financial Services, CAC Financials et Next 150.

Au cours des exercices 2012 et 2013, les indices boursiers français ont évolué comme suit :

| Performance des indices français en 2012 et 2013 | | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Indice | Variation sur 12 mois 2013 | Variation sur 12 mois 2012 |
| CAC 40 | 17,99 % | 15,23 % |
| SBF 120 | 19,49 % | 16,50 % |

Source : Euronext

Cotant 78,61 euros le 31 décembre 2012 à la clôture, l'action ordinaire Salvepar clôturait le 31 décembre 2013 à 49,21 euros, soit une baisse de 37,40 % en 2013. Le cours de l'action ordinaire Salvepar a atteint 109,69 euros au plus haut fin mai 2013 et 46,75 euros au plus bas en août. La baisse du cours sur l'exercice 2013 est la conséquence directe de la distribution en juin d'un dividende de 55,50 euros par action ordinaire, pour un montant global de 86.881.143 euros prélevé sur le poste « Autres réserves ». L'augmentation

de capital réalisée le 8 août 2013 a été réalisée au prix de 48,90 euros par action ordinaire.

Au 31 décembre 2013, l'ANR par action ordinaire ressortait à 55,34 euros. La variation de l'ANR par action ordinaire au cours de l'exercice 2013 est présentée à la Section II.2(b) du présent Document de référence.

Le tableau ci-après reprend les informations boursières sur les cinq derniers exercices :

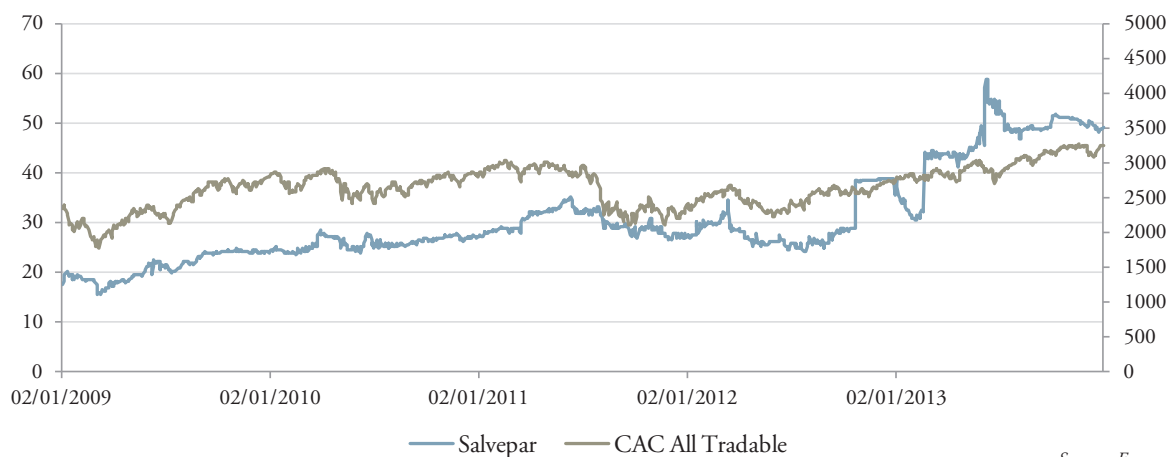
| Information boursière de Salvepar sur les 5 derniers exercices | | | | | |
|--|----------|------------------|---------|--------|---------|
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Dernier cours au 31/12/N | 49,21 | 78,61 | 60,9 | 65,89 | 62 |
| + haut annuel (cours de clôture) | 109,69 | 86,25 | 85 | 73 | 64 |
| + bas annuel (cours de clôture) | 46,75 | 53,5 | 59,9 | 60,49 | 43 |
| Moyenne annuelle des cours | 67,04 | 66,22 | 70,17 | 64,45 | 55,79 |
| Variation du cours de bourse sur l'année | -37,40 % | 29,08 % | -7,57 % | 6,27 % | 15,03 % |
| Volume moyen / jour | 287 | 654 ¹ | 333 | 280 | 321 |
| Capitalisation au 31/12/N (en m€) | 206,64 | 123,06 | 95,33 | 103,15 | 97,06 |

Source : Euronext

¹ Hors OPAS de Tikehau Participations & Investissements

Le graphique suivant montre l'évolution du cours de bourse de Salvepar sur 5 ans.

Evolution du cours de bourse de Salvepar sur 5 ans¹



Source : Euronext

¹ Les cours sont retraités des dividendes.

VIII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Personne responsable du Document de référence

Monsieur Christian de Labriffe
Président-Directeur Général de Salvepar

32, rue de Monceau – 75008 Paris
Tél. : +33 1 40 06 26 26
Fax : +33 1 40 06 09 37

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Ernst & Young et Autres et Expertise et Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 96 et 97 du présent Document de référence et respectivement en pages 79 et 80 du Document de référence 2012 de la Société enregistré le 13 juin 2013 sous le numéro R.13-032 et en pages 29 et 30 du rapport financier annuel 2011 de la Société.

Paris, le 16 avril 2014

Christian de Labriffe
Président-Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

(a) Renseignements concernant les Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires de la Société :
Cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A.
 39, avenue de Friedland – 75008 PARIS
 Représenté par Monsieur Pascal Fleury

Le cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. a été nommé Commissaire aux comptes de Salvepar pour la première fois par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2006 et ce mandat a été renouvelé pour une durée de six ans lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2012.

Cabinet ERNST & YOUNG et Autres
 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE
 PARIS LA DEFENSE 1
 Représenté par Monsieur Bernard Heller

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres a été nommé Commissaire aux comptes de Salvepar pour la première fois par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 juin

2006 et ce mandat a été renouvelé pour une durée de six ans lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2012.

Commissaires aux comptes suppléants :
Cabinet COREVISE
 39, avenue de Friedland – 75008 PARIS

Cabinet PICARLE & ASSOCIES
 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE
 PARIS LA DEFENSE 1

D'une durée de six exercices, les mandats des Commissaires aux comptes titulaires et des Commissaires aux comptes suppléants expirent lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 ont été certifiés par le cabinet EXPERTISE ET AUDIT S.A. et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

(b) Honoraires des Commissaires aux comptes

| (en euros) | ERNST & YOUNG ET AUTRES | | | | EXPERTISE ET AUDIT S.A. | | | |
|--|-------------------------|---------------|--------------|--------------|-------------------------|---------------|--------------|--------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| • Emetteur | 28 000 | 20 330 | 100 % | 100 % | 24 000 | 18 000 | 100 % | 100 % |
| • Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| • Emetteur | — | — | — | — | — | — | — | — |
| • Filiales intégrées globalement | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Sous-total | 28 000 | 20 330 | 100 % | 100 % | 24 000 | 18 000 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal et social | — | — | — | — | — | — | — | — |
| • Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit) | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Sous-total | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | 28 000 | 20 330 | 100 % | 100 % | 24 000 | 18 000 | 100 % | 100 % |

3. Communication financière

Le responsable de la communication financière est Monsieur Christian de Labriffe, Président-Directeur

Général de Salvepar. Il est assisté dans cette tâche par le Secrétaire Général.

4. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site internet de la Société (www.salvepar.fr) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, les documents suivants (ou des copies de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;

- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Conformément aux dispositions du II de l'article 221-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers est disponible sur le site internet de la Société (www.salvepar.fr).

5. Glossaire

- « AMF » : signifie l'Autorité des marchés financiers.
- « ANR » : signifie l'Actif Net Réévalué. L'ANR est utilisé par la Société dans le cadre de sa communication financière. La méthode de calcul de l'ANR est présentée à la Section II.2(a) du présent Document de référence.¹
- « Salvepar » désigne la société Salvepar dont le siège social est situé 32, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 552 004 327.
- « Société » désigne la société Salvepar dont le siège social est situé 32, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 552 004 327.
- « TCA » : signifie la société Tikehau Capital Advisors dont le siège social est situé 32, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 480 622 026.
- « TCP » : signifie la société Tikehau Capital Partners dont le siège social est situé 32, rue de Monceau – 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 477 599 104.

¹ Il est rappelé que le calcul de l'ANR ou de l'ANR par action ordinaire ne fait pas l'objet d'un audit ou d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes de la Société.

6. Tables de concordance

(a) Table de concordance – Annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004

Figurent dans la table de concordance suivante, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 (tel que modifié), les numéros de la ou des sections auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans le présent Document de référence.

| N° | Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I) | Section(s) | Page(s) |
|----------|--|------------------------|-------------------|
| 1 | Personnes responsables | | |
| 1.1 | Personnes responsables des informations contenues dans le document | VIII.1 | 127 |
| 1.2 | Déclaration des personnes responsables du document | VIII.1 | 127 |
| 2 | Contrôleurs légaux des comptes | | |
| 2.1 | Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur | VIII.2 | 128 |
| 2.2 | Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte | N/A | N/A |
| 3 | Informations financières sélectionnées | | |
| 3.1 | Informations financières historiques sélectionnées | I.2 | 10 |
| 3.2 | Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent | N/A | N/A |
| 4 | Facteurs de risques | III.1 | 49-55 |
| 5 | Informations concernant la Société | | |
| 5.1 | Histoire et évolution de la Société | | |
| 5.1.1 | <i>Raison sociale et nom commercial</i> | VII.1(a) | 107 |
| 5.1.2 | <i>Lieu et numéro d'enregistrement</i> | VII.1(b) | 107 |
| 5.1.3 | <i>Date de constitution et durée de vie</i> | VII.1(c) | 107 |
| 5.1.4 | <i>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i> | VII.1(d) | 107 |
| 5.1.5 | <i>Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur</i> | I.1(b) ; II.1(a) | 9 ; 37 |
| 5.2 | Investissements | | |
| 5.2.1 | <i>Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques</i> | I.3(a) ; II.1(a) | 11 ; 37-40 |
| 5.2.2 | <i>Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours</i> | I.3 | 11-27 |
| 5.2.3 | <i>Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes</i> | N/A | N/A |
| 6 | Aperçu des activités | | |
| 6.1 | Principales activités | | |
| 6.1.1 | <i>Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités</i> | I.1(a) ; I.3 ; II.1(a) | 9 ; 11-27 ; 37-40 |
| 6.1.2 | <i>Nouveau produit ou service important lancé sur le marché</i> | N/A | N/A |
| 6.2 | Principaux marchés | I.5 | 31-35 |
| 6.3 | Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 | N/A | N/A |
| 6.4 | Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | N/A | N/A |
| 6.5 | Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | N/A | N/A |

| N° | Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I) | Section(s) | Page(s) |
|-----------|--|---------------------------|--------------|
| 7 | Organigramme | | |
| 7.1 | Description du groupe et place occupée par l'émetteur | VII.4(f) | 121 |
| 7.2 | Liste des filiales importantes de l'émetteur | VII.4(f) | 121 |
| 8 | Propriétés immobilières, usines et équipements | | |
| 8.1 | Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées | N/A | N/A |
| 8.2 | Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles | VI.2 | 101 |
| 9 | Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 9.1 | Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées | II.1 ; II.2 | 37-47 |
| 9.2 | Résultat d'exploitation | | |
| 9.2.1 | <i>Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i> | II.1(a) | 37-40 |
| 9.2.2 | <i>Evolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires</i> | II.1(b) | 40 |
| 9.2.3 | <i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur</i> | III.1 | 50 ; 53 ; 54 |
| 10 | Trésorerie et capitaux | | |
| 10.1 | Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme) | II.1(e) | 43-44 |
| 10.2 | Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur | II.1(d) | 41-42 |
| 10.3 | Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur | II.1(d) | 41-42 |
| 10.4 | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux | N/A | N/A |
| 10.5 | Informations concernant les sources de financement attendues | N/A | N/A |
| 11 | Recherche et développement, brevets et licences | | |
| | Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur et coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur | N/A | N/A |
| 12 | Informations sur les tendances | | |
| 12.1 | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement | I.3(d) ; I.5 | 27 ; 31-35 |
| 12.2 | Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours | N/A | N/A |
| 13 | Prévisions ou estimation du bénéfice | N/A | N/A |
| 14 | Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale | | |
| 14.1 | Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux : <ul style="list-style-type: none"> ■ des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et ■ de tout Directeur Général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la Société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires | IV.1(a)(ii) ; IV.4(a)(ii) | 58 ; 69 |

| N° | Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I) | Section(s) | Page(s) |
|-----------|---|---------------------|---------------|
| 14.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale ; Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ; Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur | IV.4(a) ; VII.4(d) | 69-70 ; 119 |
| 15 | Rémunération et avantages des personnes visées au 14.1 | | |
| 15.1 | Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales | IV.3 ; IV.4(a) | 67-68 ; 75-76 |
| 15.2 | Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | N/A | N/A |
| 16 | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | |
| 16.1 | Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance | IV.1(a) | 57 |
| 16.2 | Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration | N/A | N/A |
| 16.3 | Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur | IV.1(c) ; IV.4(a) | 65 ; 73-74 |
| 16.4 | Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur | IV.4(a) | 69 |
| 17 | Salariés | | |
| 17.1 | Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés | II.1(f) ; VII.1(a) | 45 ; 100 |
| 17.2 | Participations et stock-options : Pour chacune des personnes visées au point 14.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions | VII.4(d) ; VII.6(a) | 119 ; 124 |
| 17.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | N/A | N/A |
| 18 | Principaux actionnaires | | |
| 18.1 | Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable | VII.4 | 117-120 |
| 18.2 | Existence de différences de droits de vote | VII.2(b) | 108-109 |
| 18.3 | Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle | VII.4(f) | 121 |
| 18.4 | Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de ce contrôle | N/A | N/A |
| 19 | Opérations avec des apparentés | VII.3(a) | 113 |
| 20 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | | |
| 20.1 | Informations financières | V | 83-95 |
| 20.2 | Informations financières <i>pro forma</i> | N/A | N/A |
| 20.3 | Etats financiers annuels (comptes consolidés et comptes sociaux) | V | 83-95 |
| 20.4 | Vérification des informations financières historiques annuelles | | |
| 20.4.1 | Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées | V.6 | 96-97 |

| N° | Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I) | Section(s) | Page(s) |
|-----------|---|---------------------|------------|
| 20.4.2 | <i>Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux</i> | N/A | N/A |
| 20.4.3 | <i>Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées</i> | N/A | N/A |
| 20.5 | Date des dernières informations financières vérifiées | V.6 | 96 |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires et autres | N/A | N/A |
| 20.7 | Politique de distribution des dividendes | | |
| 20.7.1 | <i>Dividende par action</i> | I.6 ; II.1(e) | 36 ; 43-44 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | III.3 | 55 |
| 20.9 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice | II.3 | 48 |
| 21 | Informations complémentaires | | |
| 21.1 | Capital social | | |
| 21.1.1 | <i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice</i> | VII.4(a) ; VII.4(b) | 117 ; 118 |
| 21.1.2 | <i>Actions non représentatives du capital</i> | N/A | N/A |
| 21.1.3 | <i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales</i> | VII.5 | 122-123 |
| 21.1.4 | <i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i> | N/A | N/A |
| 21.1.5 | <i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i> | N/A | N/A |
| 21.1.6 | <i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option</i> | N/A | N/A |
| 21.1.7 | <i>Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques</i> | VII.4(b) | 117 |
| 21.2 | Actes constitutifs et statuts | | |
| 21.2.1 | <i>Objet social</i> | VII.2(a) | 108 |
| 21.2.2 | <i>Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration</i> | IV.1(b) ; IV.4(b) | 65 ; 72-73 |
| 21.2.3 | <i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i> | VII.2(b) | 108-112 |
| 21.2.4 | <i>Nombre d'actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires</i> | N/A | N/A |
| 21.2.5 | <i>Convocation et admission aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées générales extraordinaires</i> | IV.2 ; IV.4(a) | 66 ; 76 |
| 21.2.6 | <i>Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle</i> | N/A | N/A |
| 21.2.7 | <i>Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i> | VII.2(c) | 112 |
| 21.2.8 | <i>Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit</i> | N/A | N/A |
| 22 | Contrats importants | VII.3(a) ; II.1(d) | 113 ; 42 |
| 23 | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | N/A | N/A |
| 24 | Documents accessibles au public | VIII.4 | 130 |
| 25 | Informations sur les participations | I.3 ; V.5 | 11-26 ; 95 |

(b) Table de concordance – Rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table suivante permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

| N° | | Section(s) | Page(s) |
|-----|---|---|--------------------------|
| 1 | Comptes sociaux | V | 83-97 |
| 2 | Comptes consolidés | N/A | N/A |
| 3 | Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier) | | |
| 3.1 | Informations contenues à l'article L.225-100 du Code de commerce | | |
| | Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires | II.1(b) | 40 |
| | Analyse des résultats | II.1(b) | 40-41 |
| | Analyse de la situation financière | II.1 ; II.2 | 37-48 |
| | Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel | VI.1 ; VI.2 | 100-101 |
| | Principaux risques et incertitudes | III.1 | 49-54 |
| 3.2 | Informations contenues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce | | |
| | Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique | III.1(d) ; VII.3(a) ; VII.2(b) ; VII.4(a) | 54 ; 113 ; 109-112 ; 117 |
| 3.3 | Informations contenues à l'article L.225-211 du Code de commerce | | |
| | Rachat par la Société de ses propres actions | VII.5 | 122-123 |
| 4 | Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel | VIII.1 | 127 |
| 5 | Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | V.6 | 96-97 |
| 6 | Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes | VIII.2(b) | 128 |
| 7 | Rapport du Président sur le contrôle interne | IV.4(a) | 69-80 |
| 8 | Rapports des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne | IV.4(b) | 81-82 |

(c) Table de concordance – Rapport annuel de gestion

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel de gestion, la table suivante permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations prévues par les articles L.225-100 et suivants du Code de commerce :

| N° | | Section(s) | Page(s) |
|--|---|---------------------|---------------|
| Compte rendu d'activité | | | |
| 1 | Situation d'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé | I.3(a) ; II | 11 ; 37-48 |
| 2 | Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle | II.1 ; II.2 | 37-47 |
| 3 | Indicateurs clés de performance de nature financière | II.1 ; II.2 | 37-47 |
| 4 | Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière | II.1 | 37-45 |
| 5 | Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi | I.3(d) ; II.3 | 27 ; 48 |
| 6 | Evolution et perspectives d'avenir | I.3(d) | 27 |
| 7 | Activités en matière de recherche et développement | N/A | N/A |
| 8 | Délais de paiement des dettes fournisseurs | II.1(d)(iii) | 42 |
| 9 | Description des principaux risques et incertitudes | III.1 | 49-54 |
| 10 | Indications sur l'utilisation des instruments financiers | VII.5(a)(ii) | 123 |
| 11 | Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie | III.1(b) ; III.1(c) | 52-53 |
| 12 | Investissements au cours des deux derniers exercices | I.3(a) ; II.1(a) | 11 ; 37-40 |
| 13 | Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire français | I.3(a) ; II.1(a) | 11 ; 37-40 |
| Responsabilité sociale, sociétale et environnementale | | | |
| 14 | Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité | VI | 99-106 |
| 15 | Indicateurs clés en matière sociale, sociétale et environnementale | N/A | N/A |
| 16 | Activité polluante ou à risque | N/A | N/A |
| Gouvernance | | | |
| 17 | Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société | IV.1(d) | 65 |
| 18 | Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé | IV.1(a) | 58-62 |
| 19 | Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations, avantages et indemnités des mandataires sociaux ainsi que, le cas échéant, les critères de calcul | IV.3 ; IV.4(a) | 67-68 ; 75-76 |

| N° | | Section(s) | Page(s) |
|--------------------------------|--|---|--------------------------|
| 20 | Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants | N/A | N/A |
| 21 | Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions | N/A | N/A |
| 22 | Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société | VII.6(a) | 124 |
| Actionnariat et capital | | | |
| 23 | Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice | VII.4(d) | 119-120 |
| 24 | Etat de la participation des salariés au capital social | N/A | N/A |
| 25 | Rachat et revente par la Société de ses propres actions | VII.5(a) | 122-123 |
| 26 | Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue | V.5 | 95 |
| 27 | Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées | N/A | N/A |
| 28 | Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents | I.2 ; II.1(f) | 10 ; 45 |
| 29 | Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | III.1(d) ; VII.3(a) ; VII.2(b) ; VII.4(a) | 54 ; 113 ; 109-112 ; 117 |
| Autres informations | | | |
| 30 | Dépenses somptuaires | N/A | N/A |
| 31 | Tableau des résultats des cinq derniers exercices | II.1(f) | 45 |
| 32 | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles | N/A | N/A |
| 33 | Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés | N/A | N/A |
| 34 | Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés | N/A | N/A |
| 35 | Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital | N/A | N/A |
| 36 | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice | VII.4(c) | 118 |

(d) Table de concordance – Données sociales, environnementales et sociétales

Les lecteurs sont invités à se reporter à la Section VI.4 du présent Document de référence.



*S*ALVEPAR
Groupe TIKEHAU